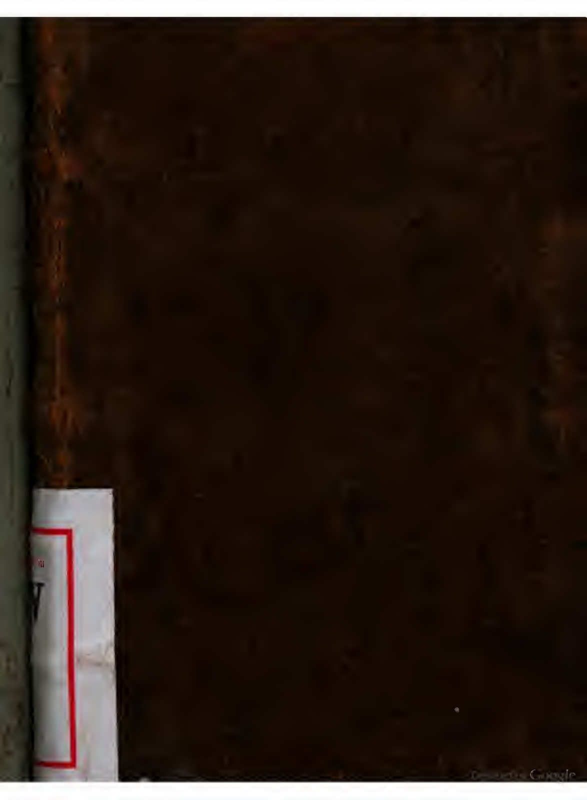


MEMOIRES
DE
GUI JOLY
CONSEILLER
AU
CHATELET &c:

Contenant l'Hiſtoire de la Regence d'ANNE D'AUTRICHE & des premieres années de la Majorité de LOUIS XIV. juſqu'en 1666. les Intrigues du Cardinal de RETZ à la Cour, ſes vojages en divers païs de l'Europe & la vie privée de ce Cardinal juſqu'à ſa mort &c.

Ouvrage qui ſert de ſupplement aux Memoires du Cardinal de Retz

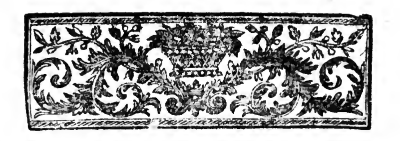
NOUVELLE EDITION,

Augmentée de Remarques & d'éclairciſſemens curieux ſur l'Hiſtoire de ce tems là.





A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD.
M. DCCXXXVIII.



MEMOIRES
DE
M. JOLI.

LE Ministére du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle * de sa mort fut reçue généralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentimens d'une joye qu'on ne peut assez exprimer; & même comme cette mort fut bientot suivie de celle du Roi Louis XIII., & que la Régence fut donnée à la Reine, cette joye fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la Reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du Cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à

* Pour juger de la joye des peuples à la nouvelle de la mort du Cardinal de Richelieu, il faut lire le tableau du gouvernement des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, de Colbert, &c. Jamais on ne vit tant d'épitaphes sanglantes, de vers satiriques, & de pasquinades.

celle de ce Ministre; d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible à la misére des Peuples, & aux disgraces des Particuliers. Mais comme on remarqua bientot après que la Reine * en changeant d'état avoit aussi changé d'humeur & de sentiment; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du Royaume, & le soin des affaires au Cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'Evêque † de Beauvais, à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien; chacun se figura diversement & à sa mode les raisons de ce choix & de cet attachement à un étranger, de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plupart des grands Seigneurs & autres personnes de qualité, même de quelques uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les Peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablez de nouveaux subsides, les belles espérances qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorsque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, & qu'elle fut déclarée Régente, se tournérent subitement en murmures, en imprécations, & en une espéce de

* Anne d'Autriche étoit une Espagnole fiére, impérieuse, d'une humeur aigre, & qui même quelquefois affectoit une espéce de dévotion.

† Augustin Potier, Aumônier & confident de la Reine, & Evêque de Beauvais. Son peu de capacité parut en ce qu'il proposa aux Hollandois de se faire Catholiques, pour conserver les bonnes graces de la Cour, & se maintenir dans l'alliance de la France.

de deſeſpoir qui eſt toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'eſpérer, & qui ſe trouvent tout d'un coup fruſtrez de leur attente.

Voila dans la vérité quelle fut la cauſe des barricades, car bien qu'elles ne ſoient arrivées que plus de cinq ans après la Régence, les dégouts qu'on donnoit ſans ceſſe à toutes ſortes de perſonnes, & les impoſitions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigriſſoient ſi fort les eſprits, & les tenoient dans une agitation ſi continuelle, qu'il y a moins de ſujet de s'étonner que les barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne ſe ſoient pas faites plutot.

On avoit ſouffert longtems avec patience, on avoit laiſſé mourir le Préſident de * Barillon dans la priſon d'Amboiſe, où la Reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que perſonne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Régence. Bientot après que M. le Duc de Beaufort eut amené le Roi & la Reine à Paris, on le vit renfermer dans Vincennes, ſous prétexte d'une accuſation ridicule contre la vie du Cardinal Mazarin, & on l'y laiſſa languir pluſieurs années. On murmuroit publiquement du deſordre des Finances, on parloit ouvertement contre d'Emery † homme violent, &

* Selon Madame de Motteville, il fut envoyé à Pignerol, & y mourut. „ Il étoit, *dit cette Dame*, „ homme d'honneur, mais de ces gens chagrins qui „ haïſſent toujours les perſonnes en place, & qui „ croyent qu'il eſt d'un grand cœur de n'aimer que les „ miſérables ".

† D'Emery & quelques autres Miniſtres de ce tems là

& de basse naissance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647., pour l'Edit du Tarif que la Cour fut obligée de reformer. Le Peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais, & dans les Places publiques, & même comme on envoya le Régiment des Gardes dans la rue St. Denis, pour favoriser l'enlévement de Cadeau fameux négociant, de Croiset Procureur au Châtelet de Paris, & de quelques autres bons Bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au Parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'Edit du Domaine, le Peuple s'étoit ému & avoit sonné le tocsin aux églises de la même rue & des environs, & s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les Gardes furent obligez de se retirer aussi bien que le Lieutenant-Civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette exécution.

Depuis ce tems là le Peuple, dans tous les quartiers de Paris & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant parceque le Parlement & les autres Compagnies ne s'étoient pas encore entiérement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conserver un milieu entre les violences de la Cour & les ressentimens du Peuple; les choses trainoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé

là étoient des gens d'un mérite paralelle à celui de ces Affranchis, qui sous les premiers Césars accablérent le Peuple Romain.

arrivé de considérable, si l'imprudence du Ministre & de ses Suppôts n'avoit, au commencement de 1648., fait deux choses qui choquoient si directement les intérêts de toutes les Compagnies Souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliére ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces Compagnies bon nombre de fort honnêtes gens, dont les intentions étoient droites, & sans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traversées par la cabale & par la corruption des méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des Peuples & des efforts des Magistrats, si elle ne se fût embarassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiére des entreprises de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de 12. Maitres des Requêtes. Car, bien que cet Edit ne semblat regarder que le corps des Maitres des Requêtes, les conséquences en retomboient sur toute la Robbe, & il y avoit peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maitres des Requêtes s'assemblérent le même jour, & que le lendemain ils formérent opposition à l'Edit, par des Députez de leur Corps qui entrérent à la Grand' Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie, qui n'avoit pas coutume d'en faire paroitre contre les desseins de la Cour, réveilla tout le monde, d'autant

tant plus qu'on savoit que cette assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourses particuliéres une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pouroient être exilez, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétablissement du Droit annuel, ils se cottiseroient tous pour payer la valeur de la Charge à la veuve, & aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les Compagnies Souveraines à se réunir contre la Cour, fut la saisie des gages de Mrs. de la Chambre des Comptes, du Grand-Conseil, & de la Cour des Aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les Officiers subalternes.

La * Comédie en musique, qui dans ce même tems fut représentée pour la premiére fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de Musiciens & de Chanteuses, & qui couta plus de cinq cens mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particuliérement à ceux des Com-

* Cette Comédie fut représentée le 2. de Mars 1647. *V. les Mémoires de Madame de Motteville.* On y trouve un détail curieux de ce spectacle, inconnu jusqu'alors en France. Les mondains s'en divertirent, les dévots en murmurérent. Cette Comédie fut représentée fort tard le dernier Samedi du Carnaval, ce qui dépita la Reine, qui, d'un côté ne voulant pas perdre un plaisir qu'elle aimoit beaucoup, de l'autre ayant résolu de faire ses dévotions le lendemain Dimanche gras, se contenta de voir la moitié de la Comédie.

Compagnies Souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépense excessive & superflue que les besoins de l'Etat n'étoient pas si pressans, qu'on ne les eût bien épargnez si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignérent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la Cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laissérent pas de prendre des mesures secrettes entre eux pour leurs intérêts communs, & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du Peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public & de la réformation des Finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses. Ensuite de quoi Mrs. du Grand-Conseil & de la Cour des Aides firent un arrêté d'aller demander à Mrs. de la Chambre des Comptes la jonction de leur Corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par Mrs. de la Chambre des Comptes, qui nommérent sur le champ des Députez pour aller avec ceux de la Chambre des Aides proposer à Mrs. du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du Cardinal Mazarin, fut résolue par Arrêt du 13. Mai 1648., & il fut ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'assembleroient à la Chambre de St. Louis, pour y délibérer sur le soulagement du Peuple & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'Union fit un très grand bruit à

 Paris

Paris & dans toutes les Provinces, & la Cour qui ne s'y attendoit pas fit tout ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les Compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions que le soulagement du public.

Ainsi la Cour, qui voyoit tous les jours diminuer son crédit & son autorité, résolut de tenter les voyes de la force, & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecote elle fit arrêter les Srs. Turgot & d'Argouges Conseillers au Grand-Conseil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le Président Lotin & deux Conseillers de la même Compagnie, qui furent menez à Pont-à-Mousson, & les Srs. de Chesel & Guerin Conseillers de la Cour des Aides, qui furent releguez à Nanci.

Le Conseil donna aussi des Arrêts de cassation contre celui du Parlement du 13. Mai, & le Sr. Guénégaud Sécretaire d'Etat fut envoyé au Palais avec le Sr. Carnavalet Lieutenant des Gardes du Corps pour tirer la feuille du Registre où étoit cet Arrêt. Mais un petit Commis qui étoit dans le Greffe ne lui ayant pas voulu obéir, sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussitot dans la grande salle, dont les marchands fermérent toutes les portes, & ils se préparoient à faire pis si les Srs Guénégaud & Carnavalet ne se fussent sauvez par un escalier dérobé sans exécuter leur entreprise.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits, même les moins emportez du

Par-

Parlement. Ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la Cour d'envoyer un espion devant la maison du Président de Mêmes, parcequ'on avoit su qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivoit sur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le Président, lequel en ayant été averti envoya chercher un Commissaire, & fit mettre l'espion au Châtelet d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exemt des Gardes de la Reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le Parlement envoya au Châtelet, pour le transférer à la Conciergerie. Ce qui fut trouvé très mauvais par toute la Compagnie, dont quelques uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piéce faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorenavant ce Président dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient * la chaleur du Peuple, & diminuoient son respect pour la Cour; de maniére qu'on déclamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la sale du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les Samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la Messe, lesquelles ne pouvant aborder de Sa Majesté pour lui parler, en étant empêchées par les Gardes, se mirent

 à

* Les chansons & les vaudevilles de Blot & de Marigni contribuérent aussi beaucoup à aigrir le peuple. Jaques Carpentier de Marigni étoit de Nevers. Il avoit l'humeur satirique & enjouée. On trouve des particularitez assez curieuses de la vie de Marigni dans le Menagiana.

à crier plusieurs fois, *A Naples, à Naples*; pour marquer que si on ne leur faisoit justice on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine ni des Ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très dangereux; parcequ'ils entrainent insensiblement les Peuples dans les mêmes dispositions, qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très mauvais effet, & bien que tout le monde desapprouvat l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le Peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des Supérieurs.

La sortie de * M. de Beaufort du Bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecote 1648., augmenta aussi beaucoup les espérances du Peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la Cour. On ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le Cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce Prince comme le commencement de celle du public.

Ce

* François de Vendôme Duc de Beaufort, tué en Candie en 1669. On peut comparer la relation que donne Joli de l'évasion de Mr. de Beaufort, avec celle qu'on lit dans les *Mém. de Mde. de Motteville*. Cette derniére relation différe de l'autre en plusieurs circonstances, & contient des particularitez très curieuses.

Ce Prince entretenoit depuis longtems une intelligence secrette avec un de ceux qui le gardoient, apellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses nécessaires pour son dessein, le jour de la Pentecote à une heure après midi il entra dans la gallerie du donjon avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le Sr. de la Ramée Gouverneur du Château de Vincennes, & ayant fermé par dedans la porte de la gallerie au verrouil, il se jetta sur cet Officier avec Mr. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans sans façon, & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce Prince qu'il étoit juste qu'il se vît le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie, au lieu que si on venoit à reprendre Son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirez tous deux aussitot avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin Gentilhomme du Duc : & étant monté à cheval, il se rendit lui quatriéme dans le Pays du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Fléche.

La Cour fut surprise de cet événement dont on avoit cependant averti le Cardinal Mazarin quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbé de Marivaux & Goiset * Avocat, qui se mêloient d'Astrologie. La chose

* Il rencontroit quelquefois dans ses prédictions.

ſe fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaux étoit ſi perſuadé de la certitude de ſa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ces circonſtances, & quelques uns de ſes amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut ſon effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fuſſent paſſées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réitérez qui furent donnez au Cardinal firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il dépêcha un Exprès au Sr. de la Ramée, pour l'avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans s'expliquer davantage; mais la Ramée n'avoit garde de ſoupçonner Vaugrimaut, qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter faiſant deſeſpérer de la Paix, achevérent de ſoulever les eſprits du Peuple, qui rejettoit ſur le Cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion.

Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munſter M. le Duc de Longueville, & Mrs. d'Avaux & Servien en qualité de Plénipotentiaires, où après pluſieurs difficultez ſuſcitées par Servien qui avoit le ſecret du Cardinal, on ne laiſſa pas de convenir de pluſieurs articles qui furent trouvez juſtes & avantageux à la France par Mrs. de Longueville & d'Avaux. Il eſt même certain que ces deux Plénipotentiaires étoient diſpoſez à les ſigner; mais Servien s'y étant oppoſé, ils n'eurent pas aſſez de courage pour le faire, quoique leurs commiſſions leur donnaſſent le pouvoir de ſigner,

gner, lorſqu'ils feroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmérent ce qui avoit été écrit de Munſter, de ſorte qu'on ne douta plus que le Cardinal Mazarin n'empêchat la concluſion de la paix pour ſes intérêts particuliers, craignant de n'être plus ſi néceſſaire, & de ne pouvoir plus profiter des impoſitions nouvelles qu'il faiſoit ſans ceſſe ſur le Peuple ſous prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'aſſembler par leurs Députez à la Chambre de St. Louis, * en exécution de l'Arrêt d'Union, malgré ceux de défenſe & de caſſation que le Conſeil rendoit tous les jours; ce qui tenoit toute la France dans une émotion ſi générale & dans une eſpérance ſi prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit perſonne qui ne cherchat les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes ſortes de voyes.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems-là le 20. Aout 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du Parlement elle viendroit aiſément à bout de tout le reſte.

Ces penſées étoient même inſpirées par quelques uns de ce Corps, & particuliérement par le Premier-Préſident Molé, qui s'oppoſoit par toutes

* Malgré les défenſes réitérées du Cardinal, qui leur répétoit continuellement avec aigreur dans ſon jargon demi Italien, *la Reine ne veut pas d'Arrêt* d'ongnion.

toutes ſortes d'artifices aux deſſeins de la Compagnie, quoiqu'il parlat aſſez vigoureuſement en quelques occaſions. Mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le Parlement, & pour faire peur à la Cour, afin d'être mieux payé des cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ſes enfans, qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour.

Cet homme avoit auſſi une jalouſie ſecrette du Sieur de Brouſſel, dont la réputation lui étoit inſuportable. Ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnérent le pernicieux conſeil d'enlever cet Officier, avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels que parcequ'ils avoient l'affection du Peuple, dont ils avoient pris la défenſe contre les entrepriſes du Miniſtre.

Quoi qu'il en ſoit, ce grand deſſein fut exécuté le 26. Aout 1648., la Reine ayant mené le Roi à Notre-Dame au *Te Deum*, qui ſe chanta ſur le midi pour la victoire de Lens. Après quoi Leurs Majeſtez s'étant retirées, les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui avoient accoutumé de les ſuivre, demeurérent dans leurs poſtes aux environs de Notre-Dame, & en même tems, le Sieur de Comminges Lieutenant des Gardes de la Reine ſuivi de quelques Soldats, entra environ une heure après midi chez le Sieur Brouſſel, logé au port Saint Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant alors en ſoutane & en pantoufles avec ſes enfans.

Le Sieur de Comminges préſenta d'abord à ce bon homme une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant; &

ce

ce Conseillier ayant répondu qu'il étoit prêt d'obéir en lui donnant le loisir de s'habiller, la Demoiselle de Broussel ajouta que son pére, ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir besoin de se retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le Sieur de Comminges. Mais voyant que le Sieur de Broussel tardoit un peu trop, & que le Peuple s'assembloit autour de la maison, & avoit même fait éloigner le carosse préparé pour l'emmener, le Sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane & sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un Notaire pour arrêter le carosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des Gardes, & de gagner le marché neuf, & ensuite le quai des Orfévres, où le carosse s'étant rompu le Sieur de Comminges fit arrêter celui d'une Dame qui passoit, & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la conférence, premiérement au Château de Madrid, & de là à St. Germain où il coucha. Après cet événement les Gardes défilérent jusqu'au lieu où le carosse s'étoit rompu, occupant tout le pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu le Peuple commença de s'assembler, & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le pont Notre-Dame, dans la rue St. Honoré, & ensuite par tout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étoient à la Gréve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du Sr. de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la riviére, passérent dans de petits bateaux au port St. Landri avec des

des crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez au son du tocsin de St. Landri, armez de hallebardes & de vieilles épées, ils coururent après le carosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtez par le Maréchal de la * Meilleraye, qui étant sur le pont-neuf à la tête des Gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue St. Louis pour arrêter le desordre. Cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine & de danger, un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le Lieutenant-Civil, le Lieutenant-Criminel, & les autres Magistrats de Police, d'aller par les rues, & de se rendre chez le Premier-Président; mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le Peuple les chargeant à coups de pierre, aussi bien que le Maréchal, lequel en ayant été blessé légérement tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers St. Germain de l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue St. Honoré que le Maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur, & le Coadjuteur, en revenant du Palais mécontent de la maniére dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le Peuple & à se le concilier. Je lui ai oui dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la Reine en rochet & en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la Reine, *Madame, Votre Majesté est bien malade, le Coadjuteur*

* Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Maréchal de France, mort en 1664.

juteur apporte l'Extrême-Onction , & bien d'autres plaisânteries. La Reine lui dit, *M. le Coadjuteur, le Roi mon fils ſaura bien punir quelque jour....* Dans ce tems-là le Cardinal Mazarin donna un coup ſur l'épaule de la Reine, qui lui fit adoucir le diſcours qu'elle commençoit. Le Coadjuteur en confeſſant le crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contuſion aux côtes, la Reine l'envoya prier de venir au Palais Royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès, la Reine lui offrit de faire juſtice de Beautru, mais il dit qu'il ne ſe plaignoit de rien. Il envoya le ſoir chercher un Maitre des Comptes nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'Hôtel de Ville, il étoit fort ami du Coadjuteur, il étoit Capitaine de ſon quartier qui étoit au Chevalier du Guet. Miron propoſa les barricades. Il falloit que dans quelqu'autre quartier que celui du Chevalier du Guet, on battît le tambour, on envoya chez Martineau Conſeiller des Requêtes, Capitaine de la rue St. Jaques, il étoit ivre, ſa femme ſœur du Préſident de Pommereuil, dont le Coadjuteur étoit amoureux, ſe leva, fit battre le tambour, & commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le ſien.

Le Coadjuteur de Paris voulant auſſi tâcher d'y apporter du reméde, partit à pied du petit Archevêché en rochet & camail & bonnet quarré, donnant par tout de grandes bénédictions au Peuple qui ſe mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laiſſoit pas de crier en même tems qu'il falloit leur rendre Mr. Brouſſel. Ce Prélat alla ainſi avec aſſez de peine juſqu'au Palais Royal, où il parla à la

Reine assez fortement du péril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin; mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, & les Partisans du Cardinal s'étant moquez de lui, on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement, où il a toujours été depuis contre la Cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce tems-là le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du Gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le Comte de Montrésor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville. Il avoit fait même un Sermon aux Jésuites, le jour de St. Louis, en présence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les Courtisans, aussi disoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues, étoient bien plus propres à exciter le Peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les Srs. d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le Peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le Président de Blancmenil, on alla aussi chez le Président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé. Mrs. Lainé & Loysel en avoient fait de même, & ceux qui furent envoyez chez eux y laissérent des Lettres de Cachet qui les releguoient, l'un à * Nantes, l'autre à Senlis;

* Dans une autre édition de Joli, au lieu de Nantes, on lit Mantes.

Senlis, mais ils n'y déférérent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Mrs. du Parlement à se rendre au Palais, quand le Parlement rentra au Palais Royal la Reine vouloit faire * pendre quelques Conseillers aux fenêtres; mon pére étoit sur la liste; le Cardinal l'en empêcha. J'ai oui dire que la délibération fut fort belle pour savoir si on délibéreroit, n'étant pas *in loco Majorum*, il passa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre Mr. de Broussel, & que le Peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure, apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espéce d'assemblée des Chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin. Le Peuple parut même un peu s'appaiser sur les six heures du soir, & se retira peu à peu chacun chez soi, après que les Gardes eurent abandonné le pont-neuf par ordre du Maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna, & fit crier *vive le Roi* par des gens apostez. Cependant les boutiques demeurérent fermées, & la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre & de plomb. Après tout il y avoit assez d'aparence que la nuit auroit radouci l'altération des esprits, si le Prévôt des Marchands & les Echevins n'eussent averti, par ordre de la Cour, les Officiers de la bour-

* On avoit conseillé à la Reine d'en faire arrêter quelques uns, elle changea d'avis après avoir vu les noms de ces Conseillers.

geoisie de tenir leurs armes, & leurs Compagnies en bon état. Ce qui fut fait, parcequ'on fit entendre à la Reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnez, & que les séditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyoient par-là autorisez en quelque façon dans ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela les parens & amis du Sieur de Broussel & des autres exilez, avec ceux qui étoient mécontens de la Cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les Officiers & bourgeois de leur connoissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le Coadjuteur, qui étoit piqué de la maniére dont on avoit reçu ses offres de services au Palais Royal, fit aussi solliciter ses amis par le Chevalier de Sevigni son parent, par le Sieur d'Argenteuil, & le Sieur de Laigues qui étoit revenu depuis peu de l'armée fort irrité contre Mr. le Prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par Son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien, si le hazard & la mauvaise conduite de la Cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la derniére extrêmité. Dans la confiance que la Reine & le Cardinal avoient sur les bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, & résolurent d'envoyer M. le * Chancelier au Parlement, afin d'em-

* Pierre Seguier, mort en 1673. On doit comparer tout

d'empêcher les délibérations de la Compagnie, & leur faire défenſe à l'avenir de connoître des affaires publiques. Ce qui ſe faiſoit de concert avec le Premier-Préſident, & quelques Partiſans du Cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes ſortes de moyens de ralentir la premiére chaleur du Parlement, & de trainer l'affaire en longueur. Mais il arriva que le Chancelier, qui étoit parti de chez lui en caroſſe, n'ayant pu paſſer ſur le quai de la Megiſſerie ni ſur celui des Orfévres où les chaines étoient tendues, fut obligé de ſe mettre dans ſa chaiſe qu'il avoit fait ſuivre, & de continuer ſon chemin le long du pont-neuf, & ſur le quai des Auguſtins juſques à l'Hôtel de Luines près le pont St. Michel, où ayant encore trouvé une chaine tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au Conſeil, qui étant mêlé dans un peloton de pluſieurs autres, s'écria tout d'un coup: *Voila le bougre de Chancelier qui vient pour empêcher que le Parlement ne s'aſſemble, & qu'on ne rende M. de Brouſſel, il faut l'aſſommer.* Sur quoi la populace courant vers le Chancelier, il n'eut que le tems de ſe jetter dans l'Hôtel de Luines, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur où il demeura fort longtems.

En moins de rien ce peloton de Peuple ayant été groſſi d'une infinité de gens qui ac-

B 3 cou-

tout ce que Joli dit ici des mauvais traittemens que le Chancelier reçut de la populace, avec ce que Mde. de Motteville en rapoRe dans ſes Mémoires.

coururent de tous côtez, ils entrérent dans la maison, & cherchérent par tout; mais ne trouvant pas le Chancelier, ils y alloient mettre le feu, lorsque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de 2. ou 3. Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, qui écartérent la populace, & donnérent lieu au Chancelier d'entrer dans le carosse du Lieutenant-Civil d'Aubrai son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques Officiers de justice.

La retraite du Maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parcequ'il vit que le Peuple se mettoit en état de tous côtez de l'empêcher. Ce qui fut cause que les Gardes par son ordre commencérent à faire des décharges en se retirant, & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pistolet à l'entrée du pont-neuf une pauvre femme qui portoit une hotte, ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du Peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de fusil dont le carosse du Chancelier fut percé en 5. ou 6. endroits, & * Picard Lieutenant du Grand-Prévôt de l'Hôtel qui servoit auprès de lui en fut tué, avec le fils ainé de Sanson le Géographe qui étoit à la portiére.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du pont-neuf, le Peuple qui étoit sur le quai de la Megisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles, qui se vendent en cet endroit. Cependant le Peuple n'ayant pu empêcher que le Chancelier ne se sauvat, on vit tout d'un coup

5.

* Dans une autre édition on lit *Picau't.*

5. ou 600. d'entre eux, lesquels, ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton & pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le grand Châtelet.

Sur quoi le Capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa Compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage fit tendre la chaine qui est au bout de la rue vis-à-vis St. Leufroi, & ayant en même tems fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, & se postérent sur la chaine ou aux environs. Cet exemple fut aussitot suivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux armes & aux barricades avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demie heure toutes les chaines furent tendues, avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriére lesquelles tous les bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27. Aout 1648., pendant que le Parlement étoit assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confréres. Au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin résolu, après avoir su ce qui se passoit dans la ville, que la Compagnie iroit en corps demander leur liberté à la Reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au Palais pour délibérer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette délibération Mrs. du Parlement en robbes & bonnets quarrez au nombre de plus de 160. sortirent du Palais sur les dix

 heures

heures & demie, le Peuple ouvrant par tout les barricades pour leur faire passage, criant *vive le Roi*, *vive Broussel*, *vive le Parlement*, & les priant de faire revenir Mr. Broussel à quelque prix que ce fût.

Le Parlement étant arrivé au Palais Royal, on leur donna aussitot audience dans une salle où se trouvérent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orléans, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Maréchal de la Meilleraye, & plusieurs autres. Le Premier-Président ayant représenté l'état de la ville, & la nécessité qu'il y avoit de rapeller incessamment les exilez; la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de résolution; que le Parlement seroit responsable au Roi de tout ce desordre qui n'étoit pas si grand qu'il ne le pût bien appaiser; que le Roi s'en vangeroit un jour. On prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en se levant pour se retirer dans une autre chambre, *oui*, *je le rendrai*, *mais je ne le rendrai que mort*. Après quoi, comme la Compagnie commençoit à sortir, il y eut quelques personnes qui firent des propositions d'accommodement; mais cela n'ayant eu aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, sinon qu'en passant aux premiéres barricades les bourgeois commencérent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Broussel.

Enfin le Premier-Président, suivi de toute la Compagnie, s'étant présenté à la barricade de la croix du tiroir, un nommé Raguenet marchand de fer, Capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa Compagnie une hallebarde à la main, & s'adressant au Premier-Président, il lui demanda s'il

s'il ramenoit M. de Broussel. A quoi ce Magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient délibérer au Palais; Raguenet repliqua que c'étoit au Palais Royal, qu'il faloit retourner, & ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeroient pas, & plusieurs voix s'étant élevées on en entendit qui disoient qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traitres parmi eux, entre autres lui Premier-Président qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qu'il vouloit du mal à Mr. de Broussel; que s'ils ne le ramenoient ils n'épargneroient pas un d'eux. Paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques uns de la Compagnie, surtout envers le Premier-Président, qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du Parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le Peuple à prendre courage, & à faire retourner le Premier-Président. Ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût résisté; mais il ne fut pas suivi de toute la Compagnie, cinq Présidens à Mortier & plusieurs Conseillers s'étant sauvez par des rues détournées, dans l'apréhension des menaces du Peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais Royal, & la Cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux desirs du Parlement & du Peuple. Elle consentit donc que la Compagnie * dé-

* Le Parlement eut de la peine à y consentir. La déli-

délibérat dans une des salles du Palais Royal, où il fut arrêté que la Reine seroit suppliée d'envoyer des Lettres de Cachet pour le retour du Sr. Broussel & des autres exilez, ce qui fut exécuté à l'instant. On fit partir deux carosses, un du Roi, & l'autre de la Reine, pour aller querir les Srs. de Blancmenil & de Broussel, & on remit les Lettres de Cachet, qui furent expédiées sur le champ pour le retour des autres exilez, entre les mains de leurs parens qui se chargérent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les 6. ou 7. heures du soir, après quoi Mrs. du Parlement se retirérent chacun chez soi sans aucun obstacle de la part du Peuple, qui avoit su ce qui s'étoit fait, & qui avoit vu passer les carosses du Roi & de la Reine, pour aller prendre les Srs. de Blancmenil & de Broussel.

Ce même jour le Coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le Duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le Sr. d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir, & conférer ensemble sur les affaires présentes. Le Duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le Coadjuteur; mais com-

délibération fut belle, on disputa si l'on délibéreroit ou non, n'étant pas *in loco Majorum*.

comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bateau à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'apelle *le terrain*, par où il entra dans le petit Archevêché que le Coadjuteur habitoit alors.

Leur conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du Coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le Peuple étoit disposé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues qu'il falloit aller droit au Cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du Prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands Seigneurs veuillent s'en charger. De sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvemens du Parlement & du Peuple, & tâcher d'engager dans les intérêts publics les personnes de qualité, particuliérement M. le Prince à qui il sembloit qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurérent donc là. Ce qui s'étoit passé au Palais Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du Peuple, il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le Sr. de Broussel, mal-

malgré les efforts du Prévôt des Marchands & des Echevins pour faire rompre les barricades, & quoique le Président Blancmenil fût arrivé dès le matin du Vendredi. Enfin le Sr. de Brouſſel étant arrivé ſur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du Peuple, criant *vive le Roi, vive Brouſſel*, par tout où il paſſoit, on fit des ſalves & des décharges générales de mouſqueterie, ce qui fit croire en pluſieurs endroits que les bourgeois en étoient venus aux mains avec les ſoldats. Mais enfin ce Conſeiller étant deſcendu de caroſſe à Notre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de Peuple, le bruit commença de s'appaiſer. Il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ſes fenêtres, qui regardoient ſur l'eau du côté de la Gréve, pour contenter les habitans du quartier dont une partie paſſérent la riviére dans de petits bateaux pour le reconnoitre.

Après cela il fut au Palais où Mrs. du Parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place, ce qu'il fit à ſon ordinaire & ſans aucune démonſtration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modeſtie au compliment que le Premier-Préſident lui fit, & au Préſident Blancmenil, de la part de toute la Compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna enſuite un Arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les caroſſes roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le ſoir, ſur le bruit qui ſe répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne, mais ce bruit

bruit fut diſſipé dans un inſtant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques uns ont dit que le Duc de Beaufort ayant été averti à la Fléche de ce qui ſe paſſoit à Paris avoit pris la poſte, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il ſe feroit vangé du Cardinal Mazarin; du moins il eſt bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même deſſein, & que s'ils avoient eu un chef comme Mr. le Duc de Beaufort, les choſes n'en feroient pas demeurées là.

C'eſt ce qui a fait dire à pluſieurs perſonnes que le Cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'expoſer ainſi en même tems le Roi, la Reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le Sr. de Brouſſel & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au ſortir du *Te Deum* mener le Roi à St. Germain, ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il auroit été aiſé de diſſiper la rumeur du Peuple & les remontrances du Parlement.

Ce fut auſſi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la premiére chaleur des eſprits. Il auroit été plus prudent, & plus de la majeſté de la Cour, d'attendre tranquilement les remontrances de la Compagnie, & on devoit confidérer que quand le Chancelier auroit pu arriver au Palais ſans obſtacle, il y avoit toujours lieu de craindre que le Peuple ne l'arrêtat pour ſervir d'ôtage aux exilez.

Ce fut auſſi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas priſes ſans cela, au moins ſi univerſellement, attendu que les par-

particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guéres d'eux-mêmes à ces dangereuses extrêmitez, dans la crainte de se faire remarquer; au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement, quand on s'y voit autorisé par les Magistrats, & il faloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits, pour s'imaginer que les bourgeois animez comme ils l'étoient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la Cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III. devoient tenir lieu de leçon, & si la majesté d'un Roi de son âge n'avoit pas contenu le Peuple, il ne faloit pas croire que la présence d'un Roi enfant, d'une Reine Espagnole & méprisée, & celle d'un Ministre étranger très haï, dût retenir le Peuple dans le respect.

Ce qui peut excuser le Cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en deguisant l'état des choses, & en donnant des conseils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la Reine. La plupart des Courtisans n'étoient pas même fâchez du desordre, dans l'espérance qu'ils deviendroient plus nécessaires, & qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales Charges de l'Etat, n'auroient peut-être pas aussi été fâchez de la perte du Cardinal, dans la pensée qu'ils pourroient remplir sa place, & que la Reine seroit forcée de se jetter entre leurs bras. Ce qui est si véritable, que ceux d'entre eux qui paroissoient les plus échaufez, & qui donnoient

noient les confeils les plus violens, ne laiffoient pas d'envoyer fous main par leurs créatures des avis à quelques uns du Parlement & de la Ville, pour les affermir dans leur deffein.

Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le Cardinal * Mazarin; fon feul nom étant devenu une injure fi odieufe, que les Juges donnérent des permiffions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un, & cela étoit véritablement néceffaire, parceque ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient fouvent rifque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le Peuple, comme il arriva plufieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu Peuple s'en fervoit comme d'une efpéce d'imprécation contre les chofes déplaifantes, & il étoit affez ordinaire d'entendre les chartiers dans les rues en frapant leurs chevaux les traiter de *bougres de Mazarins.*

D'un autre côté ce nom devint auffi d'une conféquence très dangereufe, en ce qu'il fervit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étoient appellez MAZARINS, & les autres FRONDEURS: tout le monde fe divifant par ces deux noms, qui caufoient même des brouilleries dans les familles entre les péres & les enfans, les maris & les femmes, les fréres & les fœurs; mais avec cette différence que le premier paffoit pour une injure dont tout le monde fe fâchoit, ceux même qui étoient dans le

* Très haï fans doute. Témoin des milliers de vandevilles, d'épitaphes, & de chanfons contre cette Eminence ufuriére.

le parti de la Cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précédente, les garçons de boutique & autres jeunes gens s'assembloient en différens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde malgré les archers qui ne pouvoient les en empêcher. Ce que le Sr. Bachaumont * Conseiller au Parlement, & fils du Président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du Parlement, où M. le Duc d'Orléans alloit souvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez; ce qui réussissoit ordinairement, pendant que S. A. R. étoit présente, mais en son absence la Compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédens, & délibéroit en toute liberté d'une maniére dont la Cour n'étoit pas contente. Sur quoi le Sieur de Bachaumont dit un jour que la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement, que les archers des leurs à l'égard des Frondeurs. De sorte que ce nom se donnoit premiérement à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le Cardinal; & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, & presque généralement toutes sortes de marchandises jusqu'au pain, rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde, & pour exprimer un homme

* C'est l'Auteur associé à la Chapelle, dans le titre du joli voyage, qu'on apelle *voyage de la Chapelle & de Bachaumont*, réimprimé plusieurs fois.

homme de bien il n'y avoit pas d'expreſſion plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LEs barricades n'ayant interrompu que pour quelque tems les délibérations du Parlement ſur les affaires publiques, cette Compagnie recommença ſes aſſemblées au ſujet des propoſitions faites dans la Chambre de St. Louis, pour les rentes ſur l'Hôtel de Ville, & pour le tarif; & comme la fin des ſéances ordinaires aprochoit, le Parlement ſe continua de lui-même pendant les vacations, ayant ſeulement pour la forme envoyé demander à la Reine des Lettres de continuation, qui, après une extrême réſiſtance de la Cour, furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la ſuite.

Cependant la Reine, qui avoit coutume de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette ſaiſon, l'ayant fait ſortir de Paris dès les 6. heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du miſtére dans cette ſortie, qui fut priſe pour lors pour un deſſein formé d'aſſiéger la ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les troupes s'approchoient, & commettoient de grands deſordres dans leur paſſage.

C'eſt pourquoi le Parlement s'étant aſſemblé le 22. Septembre 1648., on y réſolut de prier la Reine de ramener inceſſamment le Roi à Paris, & d'en écarter les troupes: pluſieurs de la Compagnie ayant parlé très haut

contre le Cardinal * Mazarin, comme contre l'auteur de tous les desordres, quelques uns ayant même proposé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers sont exclus du gouvernement & du Ministére. Mais cet avis ne fut pas suivi, & on se contenta d'ajouter à la délibération que Mr. le Duc d'Orléans & Mr. le Prince seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'Etat.

Mais comme ces deux Princes écrivirent à Mrs. du Parlement pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma pour cet effet des Députez, qui proposérent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre & dans les assemblées du Parlement depuis les barricades. Et parceque le Sr. de Chavigni avoit été arrêté dans ce temslà, & que le Sr. de Châteauneuf Garde des Sceaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances, avoient été exilez, cela fut causé qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sureté publique.

On ne sait pas précisément quel fut le sujet de la prison du Sr. de Chavigni, si ce n'est qu'on l'accusoit de porter M. le Prince à embrasser les intérêts du Parlement, pour se vanger du Cardinal, qui lui avoit ôté la charge de Sécretaire d'Etat, pour la donner au Sr. de Brienne. Et on disoit que le Sr. de Chavigni, ayant fait confidence de son dessein au Président Perrault qui étoit à Mr. le Prince,

ce

* Ce fut le Président de Novion qui le premier nomma le Cardinal Mazarin au Parlement, jusques là on s'étoit contenté de le designer.

ce Préfident en avoit averti le Cardinal; ce qui fit arrêter le Sr. de Chavigni, dont il appréhenda l'efprit, & la grande liaifon qu'il avoit avec les principales perfonnes de la Cour & du Parlement, & qui auroit pu faire une intrigue dans le cabinet plus dangereufe pour le Cardinal, que tous les murmures du Peuple & les remontrances du Parlement. Enfin, après plufieurs conférences & beaucoup de voyages des Députez, on convint d'une Déclaration qui fut publiée le 24. Octobre 1648., par laquelle le Roi accordoit à fes Peuples la diminution d'un cinquiéme fur les Tailles pour les années 1648. & 1649., & la fupreffion de plufieurs autres Droits, avec promeffe de ne créer aucun office de Judicature ni de Finance pendant les 4. années fuivantes, & que les Officiers des Cours Souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leurs charges, par Lettres de Cachet ou autrement, & que tout prifonnier d'Etat feroit interrogé dans 24. heures. Après cette publication, le Parlement ceffa fes affemblées jufqu'après la St. Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour (a) du mois d'Octobre.

Pendant que ces chofes fe négocioient, ceux qui s'étoient diftinguez dans les barricades, voyant que l'intention de la Cour étoit de fe vanger, & fachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus que M. le Duc d'Orléans avoit fait jufques-là de confentir au Siége de cette grande ville, on penfa de tous côtez à fe réunir & à fe préparer à la défenfe.

Plufieurs des Confeillers du Parlement des plus zélez s'affembloient réguliérement prefque

 tous

(a) Dans une autre Edition on lit le dernier jour du mois de Novembre.

tous les jours après midi chez le Sr. Longueuil Conſeiller de la Grand' Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit ſuivre les jours ſuivans ſur les différentes propoſitions qui pourroient être faites. Ceux qui ſe trouvoient le plus ſouvent à ces conférences étoient les Srs. de Croiſſi, vouquet, Dorat, Quatre-ſous, de Montenelos, l'Abbé Amelot, de Caumartin le Févre, la Barre, & quelques autres, entre leſquels il y en avoit qui ſe voyoient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement le Sr. de Bachaumont fils du Préſident le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le (a) Coadjuteur par quelques perſonnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de Mr. le Prince, à cau ſe de quelques paroles fâcheuſes que Son Alteſſe avoit dites de lui après la bataille de Lens, ſous prétexte que la premiére ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut pouſſée, quoiqu'il y eût très bien fait ſon devoir. Mais M. le Prince ne laiſſa pas de faire des railleries de ce Marquis, qui ſe retira de l'armée, & chercha enſuite toutes les occaſions de ſe vanger de M. le Prince, & de la Cour qui lui avoit refuſé la ſatisfaction qu'il demandoit pour cette offenſe.

C'eſt pourquoi le Marquis de Noirmoutier fut des premiers à ſe joindre au Coadjuteur, auſſi bien que ſon ami le Marquis de Laigues, qui avoit auſſi des raiſons de ſe plaindre de M. le Prince. Et comme Noirmoutier avoit des liaiſons avec Mr. le Prince de Conti, qu'il ſavoit

(a) Il étoit irrité de ce que d'abord on avoit fait peu de cas de ſes avis au palais Royal.

voit être très mécontent de M. le Prince ſon frére, auſſi bien que Madame de Longueville dont M. le Prince avoit dit mille choſes fort outrageantes au ſujet du Prince de Marſillac; il crut qu'il ne ſeroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, & même à la Cour, dont le Prince de Conti ſe plaignoit auſſi à cauſe de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conſeil, ce qui lui avoit été refuſé.

Mr. de Longueville, qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'apuyoit pas ſes prétentions comme il l'auroit deſiré; & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la Princeſſe ſon épouſe que le Prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une conſidération toute particuliére dans le parti par l'aſcendant qu'elle avoit ſur les Princes de Conti & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la Cour. Les meſures étant donc priſes de tous les côtez, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le Siége par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja par tout. Cette promeſſe fut très agréable au Coadjuteur, non ſeulement par raport aux affaires générales, mais auſſi parceque depuis quelque tems il avoit des ſen-

timens fort vifs & fort tendres pour Madame de Longueville *, & qu'il espéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le Prince de Marsillac qu'il regardoit comme son rival.

Cependant le Coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même tems du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti, & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vus deux fois chez le Sr. Broussel, pour s'entredonner de nouvelles assurances. Mais M. le Prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, & dont il est aisé de se dégager, quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce tems-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu, & qu'il balança beaucoup entre les raisons de (a) Châtillon, qui vouloit le lier avec les Frondeurs, & celles du (b) Maréchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la Cour. Dans la vérité l'affaire étoit assez douteuse, & méritoit bien qu'on y pensât. Enfin il se détermina en faveur de la Cour, dans l'espérance qu'il alloit devenir le maitre du cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le sacri-
fiant

* Cette passion pour Mad. de Longueville n'a jamais été réelle.

(a) Louis Gas par de Coligni tué devaut Charenton en 1649.

(b) Antoine de Grammont Pair & Marechal de France mort en 1678.

ſiant au Parlement & au Peuple. Ce fut dans cette penſée que S. A. fit offrir ſes ſervices à la Reine, faiſant ſonner bien haut ſon attachement inviolable au ſervice de Sa Majeſté.

La Reine ſe voyant aſſurée de ce côté-là fit repréſenter à Mr. le Duc d'Orléans, par l'Abbé * de la Riviére, qu'il lui étoit très dangereux de ſouffrir que Mr. le Prince demeurat ſeul auprès du Roi & de la Reine, que ce lui feroit un moyen infaillible de ſe rendre dans peu maitre de toutes les affaires, & d'en exclure S. A. R., qui perdroit ainſi toute ſorte de conſidération, avec pluſieurs autres raiſons de la même nature qui piquoient ſenſiblement l'eſprit du Duc d'Orléans naturellement jaloux de l'eſpérance & de la réputation de Mr. le Prince.

Ce n'eſt pas que ſi S. A. R. eût voulu écouter ſes véritables amis, & bien examiner les diſpoſitions des eſprits & des affaires, il n'eût bien vu que le parti du Parlement étoit

* Louis Barbin Abbé de la Riviére, depuis Evêque de Langres, légua en mourant cent écus à celui qui feroit ſon épitaphe. En voici deux.

Monſieur De L..... eſt mort teſtateur olographe,
Et vous me promettez, ſi j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui léguez à cet effet.
Parbleu l'argent eſt bon dans le ſiécle où nous ſommes.
Comptez toujours. Ci git le plus méchant des hommes.
Payez: le voila fait.

Ci git un très grand perſonnage,
Qui fut d'un illuſtre lignage,
Qui poſſéda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort ſage,
Je n'en dirai pas davantage,
C'eſt trop mentir pour cent écus.

le plus avantageux, & qu'en se déclarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maitre des affaires sans avoir rien à craindre de la Cour, ni de la trop grande élévation de Mr. le Prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses, & il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses, ceux qui sont prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laissé persuader par les Emissaires de la Reine, le Siége de Paris fut résolu; & les troupes commencérent à s'en aprocher de tous côtez, ce qui ne put se faire si secrettement, que le Parlement & la Ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le Parlement étant rentré à la St. Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, & sur l'inexécution de la Déclaration du 24. Octobre, ce qui obligea Mr. le Duc d'Orléans & M. le Prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le Président Viole, & faisant un signe de la main, comme pour le menacer, ce qui ayant soulevé toute la Compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses trainérent ainsi en confusion & en murmure, le Cardinal ne pouvant se résoudre à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient nécessairement sur lui; il savoit bien aussi que quand elle réussiroit il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de Mr. le Prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses: de sorte qu'il y a bien de l'aparence que, s'il en avoit été le mai-

maitre, on n'auroit pas affiégé Paris. Mais comme il étoit entrainé par l'emportement de la Reine, & que la plupart des courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le Sieur le (a) Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le Peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la Cour à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, & on fit différentes propositions sur ce sujet qui partagérent pour quelque tems les esprits. Mr. le Prince & Mr. le Maréchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allat loger à l'Arsenal, & qu'on se rendît maitre des portes St. Antoine & St. Bernard, & de l'Isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand desordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre, & assez sure dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi, on aima mieux prendre la campagne. Le Roi, & la Reine, Mr. le Duc d'Anjou, & le Cardinal, sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit par la porte de la Conférence, où s'étoient rendus M. le Duc d'Orléans, & Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, le Maréchal de Villeroi, le Chancelier, les Sécretaires d'Etat, & autres gens de la Cour, qui s'en allérent tous à St. Germain sans qu'on s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

(a) Michel le Tellier mort Chancelier en 1685.

Cette sortie étant venue à la connoissance du Peuple causa sur le champ une très grande émotion parmi les Bourgeois, qui se saisirent aussitot & sans ordre des portes St. Honoré, de la Conférence & de plusieurs autres. Mrs. du Parlement en ayant été informez, s'assemblérent à l'instant quoiqu'il fût fête, & ayant su que la Cour avoit laissé une lettre adressée aux Prévôt des Marchands & Echevins, on envoya aussitot pour savoir le contenu de cette lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en substance que le Roi, ayant été obligé de sortir de sa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques Officiers du Parlement, qui après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, & abusé longtems de sa bonté, se feroient portez jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, & à former des intelligences avec les ennemis de l'Etat, Sa Majesté avoit bien voulu faire part aux Prévôt des Marchands & Echevins de sa résolution, leur ordonnant très expressément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivat rien dans la ville, qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au service du Roi, S. M. se réservant de les informer plus amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelcun en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons ; mais comme elle ne nommoit personne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la Reine, de Mr. le Duc d'Or-

d'Orléans & de Mr. le Prince, par lesquelles ils leur faisoient savoir que c'étoient eux qui avoient conseillé au Roi sa sortie, & même la maniére de l'exécuter. Ainsi le Parlement résolut sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seroient gardées par les Bourgeois, qu'on poseroit des Corps de garde aux lieux nécessaires pour la fureté publique, & que les chaines seroient tendues si le besoin y étoit, enjoignant au Lieutenant-Civil & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fût aporté des vivres avec fureté dans Paris, & de faire retirer les gens guerre qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une lettre particuliére pour Mr. le Coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à St. Germain, à quoi il fit démonstration de vouloir obéir, mais son carosse fut arrêté dès le marché neuf, où quelques uns de ses partisans se jettérent de concert avec lui sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à soutenir les intérêts du Peuple, à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en fureté à Paris qu'à St. Germain.

Le lendemain 7. de Janvier un Lieutenant des Gardes du Roi aporta au parquet des Gens du Roi une Lettre de Cachet adressée à eux, & une autre pour le Parlement que les Gens du Roi portérent aussitot à l'assemblée des Chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du Roi étoit que le Parlement se transférat (a) à St. Germain,

(a) à Montargis.

main *, & attendit là ses ordres. Sur quoi la Compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, & délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent adressées au Prévôt des Marchands & aux Echevins. Elle ordonna que les Gens du Roi iroient trouver la Reine à St. Germain, & la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la Compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des Loix de l'Etat.

Les Gens du Roi allérent St. Germain, mais ils furent obligez de s'en revenir sans voir la Reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils eussent à se retirer sans coucher à St. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pu retourner à Paris, sans un péril manifeste, ils demeurérent où ils étoient, mais sans se coucher pour exécuter l'ordre de la Reine à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congédiez avec de bonnes paroles, & si au lieu de prendre tout le Parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne se seroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée & appréhendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiére le Parlement, ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder,

* Le Premier-Président Molé, quoiqu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit Premier-Président de Paris, & non de Montargis.

garder, donna le 8. un Arrêt ſanglant contre le Cardinal Mazarin, comme l'unique (a) auteur des deſordres de l'Etat, enjoint à lui de ſe retirer de la Cour dans les 24. heures & du Royaume dans huit jours, ſinon ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir ſus, & défenſe à toutes perſonnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedi matin à l'occaſion d'une ſeconde lettre aux Prévôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le Parlement comme ſi la choſe eût été en leur pouvoir ; & il fut ordonné qu'on feroit un fond de deniers pour lever des troupes, ce qui fut reçu avec un applaudiſſement ſi général, qu'il ſe trouva en peu de tems un fond de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottiſez.

Juſques-là tous les nouveaux Conſeillers de la derniére création, faite ſous le Miniſtére du Cardinal Richelieu, étoient ſi mal reçus dans la Compagnie, que les Préſidens ne leur diſtribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux audiences ; de ſorte que ces Charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aiſément des acheteurs, qui vouluſſent ſe charger de ſi mauvaiſe marchandiſe. Le Sr. Boyleſire (b) Chanoine de Notre-Dame, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occaſion favorable pour les mettre ſur un meilleur pied, propoſa que les nouveaux donnaſſent chacun 15000. livres, pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y

(a) Par cet Arrêt il étoit declaré perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de l'Etat.
(b) Ou Boiſleve.

n'y auroit plus de différence entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux Conseillers ayant financé furent depuis considérez comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les apeller *les quinze-vingts*, parcequ'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000. livres.

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les Officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au Parlement & à la Ville. Le Marquis de la (a) Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par raport à un grand procès qu'il avoit au Parlement. Le Duc d'Elbeuf le suivit de près avec Mrs. ses Enfans, & il fut déclaré Général des armées du Roi sous l'autorité du Parlement, ce qui lui donna un si grand crédit dans la Ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maitre absolu. Il s'en apperçut si bien qu'il écrivit aussitot à la Reine pour lui offrir ses services, priant Sa Majesté de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet Mr. le Prince de Conti, Mr. le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac & le Marquis de Noirmoutier, ayant quitté St. Germain pour se jetter dans Paris, le crédit du Duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, & le Prince de Conti fut déclaré Généralissime malgré l'opposition du Duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant

(a) Son mécontentement venoit de ce qu'on lui avoit refusé la survivance de la charge de Colonel des cent Suisses, possedée par le Duc de Bouillon la Mark son Beau pere.

tant en état de faire bien du bruit s'il avoit bien connu ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A.: car il est certain que le Duc fut pendant un jour entier le maitre de faire chasser ce Prince hors la Ville, s'il avoit voulu. Mais le Coadjuteur, qui commençoit à établir son autorité parmi le Peuple, ayant fait connoitre que S. A. & Mr. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit longtems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlévement du Roi, ce qui fut confirmé par le President de Novion à qui le Coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour Généralissime, & Mrs. d'Elbeuf, de Bouillon, & de la Mothe-Houdancourt pour Lieutenans Généraux avec un pouvoir égal, qu'ils exerçoient alternativement, avec cette seule distinction que Mr. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiére séance au Conseil de guerre, qui se tiendroit toujours chez Mr. le Prince de Conti; après quoi ce Prince alla loger à l'Hôtel de Ville, pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du Peuple contre lui. Madame la Duchesse de Longueville sa sœur y prit aussi un appartement par la même raison, de sorte que la Maison de Ville fut le lieu où tout le monde alloit faire sa Cour, les Officiers de robbe & d'épée s'y rendant réguliérement tous les soirs, & le Coadjuteur pour des raisons générales & particuliéres. Dans ce tems-là Madame de Longueville accoucha d'un fils que le Corps de Ville tint sur les fonts, & le nomma Charles-Paris. Cependant Mr. de Longueville alla dans son Gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu pren-

prendre de qualité entre les autres Généraux qu'il croyoit au dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres Seigneurs qui s'engagérent avec le Parlement, & la Ville, comme les Ducs de Chevreuse, de Luines, de Brissac, le Marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, &c.

Mr. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du Peuple; qui dans la suite n'eut de véritable confiance qu'en lui & au Coadjuteur, avec lequel le Duc s'unit très étroitement. Jusques là le Coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21. Janvier 1649. en l'absence de Monseigneur l'Archevêque de Paris son oncle, & il y prit sa place après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce tems-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparérent seulement de la Bastille, dont le Sr. de Brousel fut fait Gouverneur, & le Sieur de Louviers son fils, qui étoit Lieutenant aux Gardes, son Lieutenant. D'un autre côté Mr. le Prince, qui commandoit l'armée du Roi, se rendit maitre des postes importans de St. Cloud, de St. Denis & de Charenton, mais il ne garda pas longtems le dernier. Le Parlement s'occupoit aussi à chercher les moiens de faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre, il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenans au Cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs; mais cette recherche fut

assez

assez inutile, & ne produisit pas grand' chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers, & le Coadjuteur leva un Régiment de Cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au Chevalier de Sevigni son parent, qui fut apellé le Régiment des Corinthiens, parceque ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers sous le nom d'un Prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son auteur, car le Chevalier de Sevigni étant sorti à la tête de son Régiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire, cet échec ayant été apellé par raillerie, (a) *la première aux Corinthiens.* Les Officiers ne furent pas longtems à former leurs Régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, & l'armée du Parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de 12000. hommes effectifs, mais mauvais Soldats, particuliérement la Cavalerie, qui n'étoit remplie que de Cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cochéres suivant l'ordre du Parlement: & comme le Marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'apella par dérision le *Général des portes cochéres.*

L'armée du Roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas 9. ou 10. mille hommes, mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le Duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien

(a) Le nom du Régiment & cette petite plaisanterie faisoient allusion au titre d'Archevêque de Corinthe que portoit alors le Coadjuteur.

bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de 500000. livres à Mr. de Turenne son frére, pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au service du Parlement, M. de Turenne & la plupart des Officiers Généraux étoient diposez à prendre ce parti. Mais la Cour ne leur laissa pas le tems d'exécuter leur dessein, & le Sieur d'Erlac (a) ayant été envoyé par le Cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du Roi plusieurs Officiers étrangers, particuliérement le Colonel Rosen ennemi déclaré de Mr. de Turenne, qui par ce moyen fut obligé de quitter l'armée avec ses amis, ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le Parlement tant de gens gagez, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étoient bien intentionnez ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se réjouir à Paris, il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fît quelque chanson nouvelle contre le Cardinal Mazarin, la plupart fort spirituelles & de la façon de Mr. de Marigni; le Sr. Scarron fit aussi alors * sa Mazarinade, &

(a) d'Hervart, & non pas d'Herlac. Il étoit Controlleur Général des finances, & vendit ensuite au Roi la Maison de St. Clou pour Monsieur.

* Cette Mazarinade, piéce très libre & très forte, se trouve parmi les œuvres de Scarron.

Scarron étoit un bel esprit de ce tems là, & très fameux par ses écrits boufons & burlesques: plus fameux

& il paroissoit tant d'autres écrits si injurieux même contre la Reine, que le Parlement fut obligé de faire défense d'en débiter de cette nature; mais ces défenses n'empêchérent pas le cours de ces libelles, & la Reine étoit tombée dans un mépris si général, que le menu Peuple ne la nommoit plus que *Madame Anne*. Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du Peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

Mr. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, & il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de Bourgeois de la Ville, qui devoient faire des merveilles, mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant apris qu'il étoit sorti des troupes de St. Germain, pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec 300. Chevaux au devant d'un grand convoi, que le Marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureusement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du Roi, qui le poussérent jusques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & se mêla de bonne sorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit

D 2 qu'il

meux encore, pour avoir été le mari de Madame de Maintenon, qui sans doute ne s'attendoit pas alors à quelque chose d'infiniment plus avantageux dans la suite, bien que devenue, suivant les Noels de l'Abbé de Lionne.

Et plus vieille & plus laide
Que Madame Scarron.

Marigni étoit fort attaché à Monsieur le Prince.

qu'il avoit tué Nerlieu, qui commandoit le Régiment du Cardinal Mazarin, quoique d'autres assurassent qu'il avoit été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très glorieuse à ce Prince, non seulement par cette action, mais parceque le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les Bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & sortirent au nombre de plus de 30000. en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres instrumens de cette sorte; & quand Mr. de Beaufort rentra le soir dans la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il passa, le monde criant *vive Beaufort*.

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi, par la vallée de Grosbois avec assez de peine, parceque les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage, étoient sorties du lieu où il les avoit mises, pour charger quelques escadrons du parti contraire. Le Marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, & le Prince de Marsillac y (a) fut blessé dangereusement avec le Comte de Royan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de St. Denys & de St. Martin, pour faire entrer un convoi de bled & autres provisions, si nombreux que les char-

(a) François de la Rochefoucault Prince de Marsillac, depuis Duc de la Rochefoucault, mort en 1680. C'est lui qui a écrit les *Mémoires de la Minorité de Louis* XIV. fort estimés & imprimés plusieurs fois.

charrettes ne cessérent de défiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin, & le Marquis de la Motte jusqu'à (a) Gonnesse, mais tout cela fut fort mal distribué.

Le Marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois, & quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissoit pas d'être fort agréable au Peuple.

Enfin les Généraux s'avisérent de faire un Camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, & particuliérement au Port-à-l'Anglois pour la défense d'un Pont de batteaux qu'on avoit construit sur la riviére de Seine.

Voila les principales actions de guerre, qui se firent durant le siége de Paris par les troupes de la Ville. Celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendus maitres de Lagni & de Brie-Comte-Robert, Mr. le Prince attaqua Charenton, où l'on avoit jetté un Corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très important pour la subsistance de la Ville. Le Marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs Officiers distinguez; il n'y eut presque que le Marquis de Coignac petit-fils du Maréchal de la Force qui se sauva heureusement par la riviére sur un glaçon qui l'aporta auprès de Paris, après avoir rempli très bien son devoir à la tête de son Régiment. Mr. le Prince y

 perdit

(a) Philippe de la Motthe-Houdancourt, Maréchal de France, mort en 1657.

perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le Duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les Généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque, mais Mr. le Prince s'étoit posté si avantageusement avec les 7. à 8000. hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonné deux jours après par Mr. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la Cour prirent de là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dole nommé Denis-Antoine Cochon, où il rendoit compte de toutes choses au Cardinal Mazarin, disant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de P. Faure (a) Confesseur de la Reine,

(*) D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le Château de Vincennes.

(a) Le P. Faure mort Evêque d'Amiens, n'a jamais été Confesseur de la Reine. Il étoit son Prédicateur, & la Reine avoit beaucoup de considération pour lui.

ne, & le Sr. Delaune Conseiller au Châtelet, le servoient fort bien, que le Parlement feroit bientot la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Officiers Généraux ne s'y oposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des Gardes, on en devoit aussi donner à l'Evêque de Glandéve, mais on ne le fit pas parcequ'il étoit logé aux Cordeliers; on envoya chez Delaune pour l'arrêter, mais ayant été averti de bonne heure il se retira à St. Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature qui disoient encore davantage, & qui venoient de quelques Officiers du Parlement. On en fit beaucoup de bruit, mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on auroit pu, l'affaire du Chevalier de la Valette bâtard de la Maison d'Epernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la Ville, pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secrettes, la Cour avoit envoyé quelques jours auparavant un Héraut d'armes chargé de lettres pour le Parlement, pour Mr. le Prince de Conti, & pour les Prévôt des Marchands & Echevins. Ce Héraut s'étant présenté à la Porte St. Honoré y fit sa chamade, & le Capitaine * qui

* C'étoit Mr. de Maisons fils, qui étoit à la Porte St. Honoré, quand le Héraut se présenta. Il refusa de le laisser entrer, le Héraut mit la lettre sur la barriére, M. de Maisons qui étoit alors Conseiller vint rendre compte au Palais de ce qu'il avoit fait. J'ai oui dire au Cardinal de Retz & à mon Pére qu'on n'avoit jamais mieux parlé dans le

y étoit de garde l'ayant arrêté à la barriére, en fut auſſitot donner avis au Parlement, qui après de longues délibérations arrêta de ne point entendre le Héraut, ni recevoir ſes lettres, & d'envoyer les Gens du Roi à St. Germain, pour dire à la Reine que le refus de la Compagnie ne venoit que du reſpect qu'ils avoient pour elle, les Hérauts n'étant envoyez qu'à des Souverains ou des Ennemis, & qu'ils ſuplioient Sa Majeſté de leur faire ſavoir ſa volonté de ſa propre bouche, l'aſſurant de la continuation de leur fidélité pour le ſervice du Roi.

C'étoit-là proprement ce que la Cour ſouhaitoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réuſſir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de Héraut avoit été concertée avec ceux du Parlement qui étoient dans les intérêts de la Cour, à deſſein d'engager la Compagnie à faire cette démarche. Auſſi la Reine ne perdit pas cette occaſion, elle fit dire aux Gens du Roi que Sa Majeſté étoit ſatisfaite des aſſurances qu'ils lui donnoient, mais qu'elle en deſiroit des effets véritables, après quoi on ſe pouvoit promettre des témoignages ſincéres de ſa bienveillance envers toute ſorte de Perſonnes ſans exception.

Cette

le Parlement, qu'en cette occaſion où tout le monde des différens partis réunis tous au même avis dirent par reſpect pour Sa Majeſté Royale, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, ce qui faiſoit bien connoitre qu'on n'en vouloit qu'au Cardinal Mazarin. Le Preſident de Meſmes ſurtout s'y diſtingua extrêmement par ſon éloquence. *Note de Joli.*

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations, qui se firent depuis au contentement de la Cour. A quoi la venue d'un autre Héraut *, envoyé dans le même tems par l'Archiduc Gouverneur des Pays-Bas, & chargé de lettres pour le Parlement, ne contribua pas peu, les Emissaires de la Cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture, pour faire voir qu'il y avoit des gens, qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux & de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avoit plus de 15. jours que cet Envoyé étoit à Paris, quelques uns de la Compagnie ayant travaillé pendant ce tems à lui dresser une créance, dont on accusoit particuliérement le Président de (a) Beliévre & le Sr. (b) de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au Parlement, on résolut après plusieurs contestations de l'entendre, & de lui donner séance dans la Compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'apelloit Don Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, (c) mais qui ne manquoit pas d'esprit, il avoit été choisi par Madame de Che-

* Jamais l'Archiduc n'a envoyé de Héraut : on fit faire un habit de ses livrées. Cette momerie fut concertée à Paris par Laigues qui étoit assés peu connu avant la fronde. Laigues, par sa correspondance avec Madame de Chevreuse avoit imaginé de rendre le Cardinal Mazarin odieux en proposant la Paix générale, de quoi le Cardinal ne vouloit point entendre parler.

(a) Pompone de Belliévre mort en 1657.

(b) René de Longueil de Maisons mort en 1677.

(c) C'étoit un Moine Bernardin, à ce qu'on dit.

vreufe qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement avec le Coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette Dame. Dans le difcours qu'il fit au Parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que fa préfence ne fût agréable à la Compagnie, puifqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant defirée dans le monde Chrétien; que le Cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munfter, quoiqu'il le pût à des conditions avantageufes à la France; mais que depuis la fortie du Roi hors de Paris, il en avoit propofé d'autres fort avantageufes à l'Efpagne, pour fe mettre en état de châtier les rebelles, & de réduire Paris à la raifon; que Sa Majefté Catholique n'avoit pas eftimé qu'il fût fûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature, de la part d'un homme déclaré ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement, où les Traitez de Paix doivent être vérifiez pour être authentiques; qu'ainfi le Roi fon maitre l'avoit envoyé à la Compagnie, pour lui déclarer qu'il fe foumettoit volontiers à fon jugement, laiffant à fon choix de députer quelques uns de fon Corps en tel lieu qu'elle le voudroit, même à Paris où il envoyeroit fes Plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux Couronnes; & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les troupes du Roi fon maitre pour en difpofer, & les faire commander par des Officiers François, déclarant au furplus qu'en cas que le Parlement n'eût pas befoin de fes troupes, elles demeureroient fur la frontiére fans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce

Ce discours, & le rapport fait par les Gens du Roi de ce qui s'étoit passé à St. Germain, fut suivi d'une délibération où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniére dont elle avoit reçu les Gens du Roi, pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris, & pour lui porter copie de la lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son Envoyé, sur quoi le Parlement n'avoit pas voulu délibérer sans savoir la volonté de Sa Majesté à laquelle il étoit prêt d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fidéles serviteurs du Roi.

Ainsi le Premier-Président, avec le Président de Mesmes, & des Députez de toutes les Chambres étant partis pour St. Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit des Commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le Parlement, où les partisans de la Cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégouter le Peuple. De leur côté les Frondeurs faisoient courir le bruit de la venue de Mr. de Longueville avec 10. ou 12. mille hommes, mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet, les partisans de la Cour s'en prévaloient pour décrier la foiblesse du parti & décourager ses sectateurs.

Cependant le Peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de paix. Mais la

la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les Députez s'y rendirent de part & dautre, & l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportez à Paris, pour les faire ratifier. A quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des Officiers Généraux, que l'article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les Députez avoient permis que le Cardinal Mazarin signat le Traité. Sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au Parlement pour délibérer, que le Peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du Cardinal Mazarin, pour la faire bruler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les Députez quand ils sortiroient: ce qui obligea Mr. de Beaufort de sortir pour parler à eux, & pour les appaiser.

Il falut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le Premier-Président & le Président de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel, pour traiter des prétentions des Officiers Généraux, qui pour cet effet envoyérent aussi leurs agens, & on leur recommanda de faire en sorte que le Cardinal ne signat pas le Traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnassent le (a) Premier-Président, pour le garentir de la fureur du Peuple. Une Lettre de Cachet,

(a) Il fut accompagné malgré lui. Jamais homme n'a été plus intrepide.

Cachet, qui fut envoyée dans le même tems au ſujet des Généraux, ne ſervit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un ſecond Arrêt pour faire reformer encore d'autres articles pour les prêts, & pour pluſieurs autres choſes.

Cependant les Officiers Généraux ayant choiſi le Duc de (a) Briſſac & le Comte de (b) Maure, pour aſſiſter à la conférence, & ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du Cardinal Mazarin, les Députez du Parlement eurent ordre d'inſiſter auſſi fortement ſur cet article; & ils l'auroient obtenu ſi les Généraux euſſent été auſſi parfaitement unis qu'ils le paroiſſoient, d'autant plus que l'Archiduc, à qui on avoit envoyé le Marquis de Noirmoutier & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du Roi d'Eſpagne, & avoit écrit à Mr. le Prince de Conti que, nonobſtant ſa marche, il ſeroit toujours prêt d'entendre aux propoſitions de la paix générale, & à s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des Députez. Cette lettre ayant été communiquée au Parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, & l'affaire en demeura là. Si les Eſpagnols euſſent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient ſans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviſérent trop tard, & leur entrée dans le Royaume ne ſervit

(a) Louis de Coſſé mort en 1662.

(b) Frére du Duc de Mortemar, de la Maiſon de Rochéchouart. Voi. à ſon ſujet les *Mémoires* de Mad. de *Motteville* tome 3.

vit qu'à terminer plutot l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la Cour ayant eu l'adresse de diviser le Parlement, elle eut aussi celle de diviser les Généraux, par les promesses qui furent faites sous main à Mr. le Prince de Conti de lui donner entrée au Conseil du Roi & un Gouvernement de Place, & à Mr. le Duc de Longueville le Gouvernement du Pont de l'Arche, au Duc d'Elbeuf une somme d'argent & un domaine considérable en Normandie, au Duc de Bouillon satisfaction entiére sur ses prétentions, & au Prince de Marsillac des Lettres de Duc & Pair, ce qui facilita la réconciliation de Madame de Longueville avec Mr. le Prince. Après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le Premier-Président à son retour avec les autres Députez rapporta une Déclaration du Roi qui fut vérifiée le 1. Avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, spécialement pour le Marquis de Noirmoutier, de Laigues, le Comte de Fiesque, St. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, sans faire aucune mention du Cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maitre de toutes les affaires, & en état de se vanger à sa discrétion du Coadjuteur & du Duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnez au parti, & sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes & nullement d'intrigues & de cabales. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir le Cardinal Mazarin en place, ils appréhendoient ses ressentimens, & pour s'en défendre ils tâchoient d'en-

d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de rétablir son crédit, espérant que le tems lui fourniroit les occasions de se vanger. Mais ce qui l'inquiétoit davantage, étoit l'autorité que Mr. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. Mr. le Prince, nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services, & quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le Cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus dans la pensée que les Frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins, il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du Peuple, qui étoit entiére & sans partage pour les Chefs du parti.

Avec tant de vues différentes, il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble; aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premiéres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée (a) du Duc de Candale à Paris, où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le Duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du Peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement, & sans aucun concert avec la Cour. Quoi qu'il en soit, s'étant rencontré un soir aux Tuilleries avec quelques uns

(a) Louis Charles Gaston de Nogaret, Duc de Candale, mort en 1658.

uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre qui dénotoient assez intelligiblement le Duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement furent bientot rapportez au Duc de Beaufort & à ses amis, lesquels ayant su que le Duc de Candale devoit souper peu de jours après dans le jardin de (a) Renard au bout des Tuilleries, ils résolurent d'y aller, (b) sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projetté, le Duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit

(a) Ce Renard Garde des Meubles du Roi, avoit été Laquais de l'Evêque de Beauvais, & ensuite son Valet de Chambre. Comme il entroit au Louvre, par le moyen de son maitre, il avoit accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présens étant bien reçus, Renard obtint de S. M. quelques récompenses, & entr'autres la jouissance d'une partie du jardin des Thuilleries. Il y bâtit une maison, & l'embellit si bien, que ce lieu devint un réduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit, on y jouoit, & souvent même on y tenoit des conférences sur les affaires du tems. Renard se fit peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la fortune, pour tirer quelques présens de la Déesse. La fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, & faisoit en souriant tomber une pluye d'or dans le sein du jeune garçon.

(b) Voyés le détail de cette avanture dans les *Mémoires* de M. *Talon* Tome 6. p. 147. Elle donna lieu à une petite Satyre intituiée le *Branle des Mazarins dansé dans la Maison de Renard & fait par M. de Beaufort.*

noit se réjouir avec lui familiérement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas: on y répondit avec aigreur, & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela prit un bout de la nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main, mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux. On se sépara donc de part & d'autre, & le Duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire apeller le Duc de Beaufort; mais la Cour empêcha que la chose allat plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du Peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes & de grenades à l'Arcenal, & qui descendant la riviére comme pour aller à St. Germain fut arrêté vers le Pont-Rouge, & pillé par le Peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le Duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le Peuple alloit tout le long du jour en procession à l'Hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles, & quoique sa maladie ne fût rien, les Frondeurs la faisoient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu

pour lui comme (a) pour leur pére & leur libérateur.

Tous ces incidens, joints à l'animofité qui paroiffoit encore dans les difcours du Peuple contre le Cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faifoit pas encore bon à Paris pour lui; auffi ne put-il fe réfoudre d'y retourner, quoique la Reine l'en preffat beaucoup, & que Mr. le Prince fe chargeat de l'y conduire en toute fureté. On dit même que pour juftifier fa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas fans fondement, il envoya un chariot couvert de fes armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens appoftez. De forte que la Cour, pour laiffer refroidir cette chaleur, alla de St. Germain à Compiegne, à la referve de Mr. le Prince qui fut feul à Paris, où il fut complimenté par le Parlement qui lui députa exprès. Ce qui ne fut pas approuvé du Peuple, qui ne regardoit ce Prince qu'avec averfion comme le principal auteur de tous fes malheurs, jufques-là que s'il avoit féjourné plus longtems à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la fureté qu'il s'y imaginoit, mais il

(a) Voi. ce que dit Mad. de Motteville du Duc de *Beaufort* dans fes *Mémoires pour fervir à l'Hiftoire* d'*Anne* d'*Autriche* tome premier. Quoique cette Dame fût abfolument dans les intérêts de la Reine, elle juge fainement de la grande afection que le Peuple de Paris témoignoit au Duc de Beaufort. Il étoit, dit elle, ennemi du Miniftre, maltraité de la fortune, d'une naiffance & d'un courage à pouvoir être utile à la faction opofée au C. Mazarin. „ Cet amour populaire lui donna tant de réputation dans nos guerres, qu'il en mérita le nom de *Roi des Halles*, dans tous les Vaudevilles qui fe firent alors ".

il s'en alla bientot en Bourgogne, laiſſant ainſi le Cardinal ſeul auprès de Leurs Majeſtez, bien aiſe de ſe voir délivré de ſa préſence qui l'incommodoit fort.

Le Peuple de Paris eut auſſi beaucoup de joye du départ de S. A., comme il le fit connoitre dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit aſſez de bruit. Beautou Avocat au Conſeil ayant été arrêté au ſujet d'une piéce offenſante pour S. A., dont on l'accuſoit d'être l'auteur, intitulée, *Diſcours ſur la députation du Parlement à M. le Prince*, la Cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intéreſſer fortement à la ſatisfaction de M. le Prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La ſubſtance de cet écrit étoit, que le Parlement n'avoit pas dû députer à Mr. le Prince, parceque cette Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi & Mr. le Duc d'Orléans, & que Mr. le Prince ayant été l'auteur du ſiége de Paris, le protecteur du Cardinal, & la cauſe de tout ce qu'ils avoient ſouffert, il n'étoit pas juſte de ſe réjouir de ſon retour: & à la fin l'auteur * apoſtrophant Mr. le Prince lui pronoſtiquoit qu'il ſeroit la victime du Miniſtre, qui le jetteroit dans une priſon d'où il ne ſortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit perſécutez ſans ſujet; ce qui arriva effectivement depuis.

Si Mr. le Prince eût fait alors une réflexion ſérieuſe ſur cette prédiction, il ne ſe ſeroit peut-être pas ſi fort emporté dans cette rencontre, & il auroit dû juger que les ſollicita-

E 2 tions

* C'étoit un nommé du Portail Avocat au Parlement,

tions publiques de la Cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du Peuple. En effet tous les mouvemens qu'il se donna auprès des Juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiez sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le Parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le Châtelet, ce qui seroit certainement arrivé, si le Sieur Joli * Conseiller au Châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion n'avoit engagé quelques uns des Juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévouez à la Cour. Ce Conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit à faire & à dire; mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avoient été donnez, il pensa se perdre lui-même par ses réponses. Le Sieur Joli avoit été jusques alors infiniment uni avec le Sr. d'Aubrai Lieutenant-Civil, dont il raportoit tous les procès, mais ils rompirent dans cette occasion, & en vinrent même à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce tems une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très sale & offensant contre

* C'est lui qui est l'auteur de ces Mémoires.

contre l'honneur de la Reine, intitulé (a) *la Custode*. Mais comme il sortoit de la Conciergerie pour être mené en gréve, plusieurs Garçons Libraires & Imprimeurs se trouvérent à la porte du Palais qui chargérent brusquement les Archers à coups de pierre, & criant sur eux *aux Mazarins*, ils furent secondez par les gens de boutiques du quartier, de sorte que Marlot (b) fut sauvé, y ayant eu plusieurs Archers de blessez, & même le Sieur le Grain, Lieutenant-Criminel qui les commandoit, & qui eut assez de peine à se sauver, après avoir reçu plusieurs coups de bâtons.

Tous ces événemens étonnoient la Cour. Le Cardinal vouloit s'en servir pour différer le retour du Roi à Paris, mais on lui fit connoitre qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en seroit absolument nécessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoutumer le Peuple à la présence du Roi, que c'étoit le seul reméde pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'apuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez, & qui étoient las de la continuation de ces desordres.

Ainsi le Cardinal Mazarin se résolut enfin de venir

(a) Mauvaise petite piéce en vers, que les curieux conservent encore. Elle étoit composée d'une trentaine de vers très obscénes & très Satyriques. On y décrivoit le prétendu commerce de la Reine avec le Cardinal Mazarin.

(b) Marlot, appellé Morlot dans les Mémoires de M. *Talon*, fut sauvé dans la Cour du Palais. Cette action, dit on dans ces Mémoires, fut excitée par des gens achetez à prix d'argent.

venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du Peuple. La premiére précaution qu'il prit fut de faire parler à Madame la Duchesse de Montbason qui gouvernoit absolument le (a) Duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promesses, que ce Duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la Cour; mais il falut se contenter de la parole que Madame de Montbazon donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas si difficile, il alla sans beaucoup de façon à Compiegne, sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce voyage ne lui étoit proposé que pour le décrier dans l'esprit du Peuple; mais il n'écouta pas ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine, sans voir le Cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une conférence avec lui de 3. ou 4. heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des Corps de métiers, par le moyen du Lieutenant-Civil, du Prévôt des Marchands & de plusieurs autres, jusques à se servir de la (b) Ratiére Partisan, pour ménager les batteliers en les faisant boire & en leur distribuant de

(a) Non qu'il eût de la passion pour elle, quoiqu'elle fût la plus belle Dame de la Cour; mais parcequ'il etoit ne pour se laisser gouverner. Cette Dame disoit hautement qu'il ne lui avoit jamais rien demandé.

(b) Ou la Raliére.

de l'argent. On employa auſſi Mr. de Longueil, Conſeiller de la Grande Chambre, en lui promettant la Surintendance des Finances, pour le Préſident de Maiſons ſon frére.

Le Cardinal crut auſſi qu'il ſeroit bon de faire une entrepriſe d'éclat, qui rétablît ſa réputation. C'eſt pourquoi il fit aſſiéger Cambrai par le (a) Comte d'Harcourt, & il y alla lui-même pour faire des préſens d'épées, de baudriers & de gands de ſenteur à la plupart des Officiers. Mais toute cette dépenſe meſquine ne ſervoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le Siége fut (b) levé: de ſorte qu'il fallut en revenir aux premiéres meſures pour préparer les Bourgeois de Paris au retour de la Cour, que tout le monde leur conſeilloit plus que jamais, & à ce que le Cardinal n'auroit jamais donné les mains, ſi M. le Prince n'eût répondu du ſuccès de l'affaire.

La Cour revint donc enfin à Paris au mois d'Aout 1649. ce Cardinal étant à la portiére du caroſſe du Roi avec M. le Prince, qui lui ſervoit comme de brave, & pour ſignaler ce retour on fit une cavalcade du Palais Royal aux Jéſuites de la rue St. Antoine le jour de St. Louis, cette Eminence étant encore dans le caroſſe du Roi, & Mr. le Prince à cheval avec toute la Cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures: le Peuple étant toujours ſi animé, qu'il

E 4 eût

(a) Henri de Lorraine mort en 1666.

(b) Sur cette levée de ſiége on dit que le Comte avoit fait une *Mazarinade*. C'eſt ainſi qu'on appeloit dans la ſuite toute entrepriſe en faveur du Cardinal, qui étoit manquée.

eût fallu peu de chose pour faire repentir le Cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

Mr. le Prince lui donna peu de jours après d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisoit de donner, suivant sa promesse, le Pont de l'Arche à Mr. de Longueville. Cette raison n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte ; car Mr. le Prince avoit d'autres raisons personnelles & plus essentielles de se plaindre de ce Ministre qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que Mr. le Cardinal vouloit faire avec la Maison de Vendôme, en donnant une de ses niéces à (a) Mr. de Mercœur; il étoit indigné avec justice de ce qu'après lui avoir fait espérer que le Roi traitteroit de la Principauté de Montbeillard pour la lui donner, & ayant dépêché Hervart en aparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Ministre le traversoit sous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonstrations d'une considération toute particuliére.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souffrir la maniére outrageante dont Mr. le Prince parloit de ses niéces, ayant dit, au sujet du mariage qui se négocioit avec Mr. de Mercœur, *que les niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour ses Gentilshommes, & que s'il le fâchoit il obligeroit*

(a) Louis Duc de Mercœur, depuis Cardinal de Vendôme, fils de Cesar Duc de Vendôme, fils naturel d'Henry IV. mort en 1669.

bligeroit Champfleuri, Capitaine des Gardes de S. E. de lui amener son maitre par la barbe à l'Hôtel de Condé. Il crut aussi que la fole déclaration d'amour que * Jersay eut l'audace de faire à la Reine venoit de Mr. le Prince, qui dans la vérité donna sa protection à Jersay, quoique banni de la Cour pour ce sujet. Les soupçons du Cardinal allérent même plus loin, il s'imagina, comme bien d'autres qui voyoient les choses de plus près, que Mr. le Prince n'avoit fait parler Jersay, que pour se mettre par ce moyen tout-à-fait à la place du Cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le Cardinal vouloit se conserver, & que Mr. le Prince avoit été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, & dans le monde il n'étoit question que du Pont de l'Arche, sur quoi le Cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville; ses apréhensions étant

 presque

* Le Marquis de Jersay fut assez fou pour croire que la Reine l'aimoit, & cela lui fit faire plusieurs extravagances, qui le firent bannir de la Cour. Un peu auparavant il avoit voulu faire l'esprit fort & paroitre devant la Reine, quoique la disgrace de la Beauvais, premiere femme de chambre de cette Princesse eût dû lui aprendre la sienne. Lorsqu'il parut la Reine lui adressa ces paroles dures & pleines de mépris. „ Monſ. de Jersay, vous êtes bien ridicule. On m'a „ dit que vous faites l'amoureux. Voyez un peu le „ joli galant! Vous me faites pitié. Il faut vous en- „ voyer aux petites maisons. Mais il ne faut pas „ s'etonner de votre folie: vous êtes de Race ". Le Marêchal de Lavardin de même Maison que le Marquis de Jersay, avoit autrefois eu la hardiesse d'aimer Marie de Medicis.

presque entiérement dissipées, & les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays *passato il pericolo, gabbato il Santo.*

Enfin cette mesintelligence fit beaucoup de bruit, & S. A. poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le Coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui & avec les Frondeurs, pour perdre le Cardinal. Le Duc d'Orléans paroissoit même être de concert avec Mr. le Prince; jusques-là que ces deux Princes se pelottérent un jour à coups d'orange, dans un soupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la santé du Cardinal, Mr. le Prince dit tout haut à la *Riviére*, *à la Riviere*, & cela d'un ton qui donnoit à douter s'il la portoit à l'Abbé de la Riviére qui étoit présent, ou s'il vouloit dire qu'il faloit noyer le Cardinal, & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyérent une lettre avec cette inscription, *à l'Illustrissimo Signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les Chefs des Frondeurs commencérent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvoient se présenter à tous momens. Mais il arriva que Mr. le Prince se raccommoda tout d'un coup avec le Cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont de l'Arche, & lui promit de lui procurer à lui & à ses amis tous les avantages qui dépendroient de lui. De son côté S. A. s'engagea à soutenir de toutes ses forces les intérêts du Cardinal, & à abandonner entiérement les Frondeurs qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il

qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensez.

Les Frondeurs extrêmement irritez se plaignirent hautement de Mr. le Prince, disant qu'il ne les avoit recherchez que pour les sacrifier à ses intérêts, & rapellant le souvenir de ses premiéres infidélitez, ils n'oubliérent rien pour le rendre odieux au Peuple, & pour lui faire regarder son accommodement avec le Cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vu M. le Prince en public avec le Coadjuteur, pendant que le démêlé dura & jusqu'à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le Coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlévemens, & des barricades fort hazardeuses, il n'avoit pu se résoudre à ces extrêmitez, qui auroient été suivies d'un desordre général.

Il sembloit que cette résolution devoit entrainer la perte des Frondeurs, & que la Cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse: mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugérent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas longtems, & que le Cardinal Italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & à se tirer de la nécessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le Cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les Frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du Cardinal plus facile. De leur côté les Frondeurs cherchérent les moyens de se soutenir,

nir, & de profiter des occasions qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du Peuple.

La Cour leur en fournit elle-même un beau sujet, en prenant sous sa protection les Fermiers des Gabelles qui avoient été condamnez par plusieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds par eux pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville, de sorte que les Rentiers voyant que le Prévôt des Marchands & les Echevins gagnez par la Cour négligeoient les intérêts du public, commencérent à s'assembler dans la Maison de Ville, où sur la proposition du Sieur Joli Conseiller au Châtelet, ils arrêtérent qu'ils choisiroient parmi eux des Sindics pour veiller à la conservation de leurs rentes, ce qui fut arrêté, nonobstant un Arrêt de la Chambre des vacations, qui leur défendoit de s'assembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fissent toutes les semaines, quelquefois jusqu'au nombre de 500. personnes. On passa même outre à l'élection des Sindics, & on nomma les Srs. Charton Président aux Requêtes, Joli Conseiller au Châtelet, Matharel, Labory, & Des Coutures Sécretaires du Roi, du Portail Avocat en Parlement, Maréchal Avocat au Conseil, Belot, & quelques autres au nombre de 12. Après quoi on afficha des billets imprimez, pour avertir les Rentiers de se trouver à l'Hôtel de Ville, où les principaux n'osérent pourtant pas aller de peur d'être remarquez, se contentant d'appuyer sous main la conduite des autres.

Toute la conséquence de cette affaire ne fut pas assez comprise dans le commencement, ni par la Cour, ni par les Frondeurs. On ne la

la sentit bien que quelques jours après, qu'on vît qu'il y avoit peu de personnes dans Paris, & dans les Provinces qui n'y eussent quelque intérêt direct ou indirect; & la Cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites, & les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du Peuple la chaleur qu'ils desiroient. Ils commencérent donc à rechercher ceux des Sindics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particuliérement Joli, qui étoit connu pour avoir des sentimens si fermes pour la Justice & pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du Peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les Rentiers iroient en Corps demander protection au Coadjuteur & au Duc de Beaufort, ce qui fut exécuté fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Messieurs, qui répondirent fort honnêtement, & avec toute sorte d'assurance de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du Sindicat, Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une Requête au Parlement pour demander la confirmation du Sindicat, & de la faire signer de quelques Conseillers intéressez dans les rentes, afin que si la Grand' Chambre, dont le Premier-Président étoit le maitre, vouloit entreprendre quelque chose contre les Rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parcequ'elle tendoit à faire assembler

sembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaittoient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naitre des incidens favorables comme sur l'affaire du Parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des Députez à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du * Duc d'Epernon Gouverneur de la Province. Ainsi la Requête fut signée de près de 500. Rentiers, entr'autres du Sr. de Loisel Conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les Frondeurs, des Sieurs de Croissi, Fouquet, Daurat, Quatresous, Caumartin, la Barre, Vialart, tous Conseillers du Parlement, qui signérent à la priére du Coadjuteur & du Duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit. Aussitot après la St. Martin de 1649, la Requête fut présentée à la Grand' Chambre, qui prétendit en connoitre seule, quoique Mrs. des Enquêtes eussent demandé l'assemblée des Chambres à ce sujet, & eussent arrêté entr'eux de confirmer le Sindicat.

La Cour étoit engagée trop avant, & trop intéressée dans cette affaire, pour reculer; c'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les Rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la Requête, jugeant bien que l'établissement du Sindicat alloit à déposséder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, &

* Bernard de Nogaret de la Vallette Duc d'Epernon.

& elle donna ordre au Premier-Préſident d'empêcher l'aſſemblée des Chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le Cardinal, voulant être informé de ce qui ſe diſoit dans la Ville, s'aviſa de faire expédier des Brevets à pluſieurs perſonnes portant permiſſion d'aſſiſter aux aſſemblées des Rentiers & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniére qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les ſentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. * Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu d'eſpions de cette nature; auſſi ce nouveau tour de politique fut ſi ſecret qu'on n'en découvrit rien, & que perſonne même ne s'en douta que longtems après. On voyoit ſeulement que le Premier-Préſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les Rentiers ne ſe relâchérent point de leurs pourſuites, & ſe ſentant fortement appuyez par la Chambre des Enquêtes, le Premier-Préſident fut enfin obligé de propoſer une conférence chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers ſeroient reçus pour y ſoutenir leurs intérêts, ce qui fut exécuté le Samedi 4. Décembre chez le Premier-Préſident, où quelques Préſidens à Mortier ſe rendirent avec les

* Ce tour d'Italien étoit fort opoſé au génie de la Nation. Jusques là on n'avoit point encore vu d'Eſpion à Brevet en France.

les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choses furent assez paisibles, le Premier-Président ayant fait entendre à l'assemblée que l'affaire se pourroit accommoder, en donnant satisfaction aux Rentiers. Mais Messieurs des Enquêtes dirent qu'il falloit aussi donner ordre à la connivence du Prévôt des Marchands & des Echevins; on dit qu'il falloit laisser entrer quelques uns des Rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions, mais en petit nombre, sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le Premier-Président tâcha de les éblouir par des propositions spécieuses, & qui n'étoient rien dans le fond; à quoi Joli répondit que la premiére chose par où il falloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Sindicat, & qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au Public, ce qui ayant été entendu par quelques uns des Rentiers, qui étoient le plus près de la porte, ils criérent, *des Sindics, des Sindics.* Mais comme le Premier-Président n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au Samedi suivant. A la sortie les Rentiers criérent encore plusieurs fois, en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, & les traittérent de traitres & de Mazarins. J'en vis même quelques uns de tiraillez sans aucun respect, & la plupart furent obligez de se sauver par des escaliers dérobez. Pendant tout ce vacarme, le Sieur de Champlatreux fils ainé du Premier-Président, s'étant aproché de Joli, lui dit plusieurs

ſieurs paroles injurieuſes, le traitant de ſéditieux, & le menaçant de lui faire ſon procès. * Joli répondit auſſi avec chaleur, ſe ſentant apuyé de pluſieurs Rentiers, qui s'étoient aprochez; après quoi chacun ſe retira ſans que les Archers, qu'on avoit fait venir exprès, oſaſſent paroitre. Ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, donna bien à penſer aux deux partis.

Le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers, qui avoient paru les plus échauffez à la conférence, & il réſolut d'en faire arrêter 5. ou 6. à la premiére aſſemblée qui devoit ſe tenir Samedi ſuivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armez tout prêts à ſe ſaiſir de ceux à qui on en vouloit, & le Régiment des Gardes s'y rendroit en même tems, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite ſur le champ par ordre de certains Commiſſaires apoſtez, qui les feroient pendre aux grilles de la Conciergerie du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce Miniſtre eût voulu en venir à cet excès de violence, mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit ſon deſſein, & quoique les Frondeurs n'en fuſſent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniére à n'en pouvoir douter, ils furent cependant que la Cour avoit eu un grand deſſein contr'eux, que la Garde ſe redoubloit tous les jours pour favoriſer l'exécution qu'on devoit com-

* Madame de Motteville qui n'étoit pas dans les intérêts des Frondeurs & des Anti-Mazarins, dit que Joli parla inſolemment à Champlatreux.

mencer par les Rentiers, & attaquer enſuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & les autres Chefs, par tout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une perſonne qui le ſavoit d'un de ceux qui avoit aſſiſté à la délibération. C'en étoit aſſez pour engager les intéreſſez à ſe tenir ſur leurs gardes, auſſi n'y manquérent-ils pas, & pour cet effet le Comte de Montréſor, les Marquis de Noirmoutier, de Foſſeuſe, & de Laigues, s'aſſemblérent chez le Coadjuteur, où ils firent venir auſſi le Sieur Joli, le tout à l'inſu du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye & de pluſieurs autres, parcequ'on n'étoit pas aſſuré du ſecret, ſur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien. Ceux qui étoient de cette conférence ſe trouvérent aſſez embarraſſez, jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs meſures par un coup de ſurpriſe, qui feroit irréparable, de ſorte qu'ils réſolurent après bien des conteſtations de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & ſur tout de tâcher de faire aſſembler les Chambres avant la conférence, qui devoit ſe tenir chez le Premier-Préſident, ne doutant pas que la Cour ne prît ce jour pour exécuter ſon deſſein.

La difficulté fut à trouver des prétextes ſuffiſans, & des raiſons aſſez preſſantes, pour aſſembler le Parlement. Le Coadjuteur propoſa pluſieurs projets fondez ſur le crédit qu'il avoit parmi le Peuple, mais qui ne furent pas jugez aſſez ſolides. Le Marquis de Noirmoutier renouvella une propoſition qui avoit été faite quelque tems auparavant, ſavoir de faire une

une entreprife feinte fur le Duc de Beaufort, ou fur le Sieur de * Brouffel, en les faifant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou mafquez, ce qu'on fupofoit devoir faire un foulévement général. Mais on trouva des difficultez dans l'exécution du projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne fe pourroit faire avec ledit Sieur Brouffel, ou avec le Duc de Beaufort. On craignoit le défaut de fecret. Le Coadjuteur le propofa auffi, mais il n'appuya pas affez pour faire croire qu'il le fouhaittat tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conféré fur ce fujet avec le Comte de Montréfor & le Sieur d'Argenteuil, réfolut de fe propofer lui-même, difant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas affez connu, ni affez eftimé dans le monde pour exciter les efprits du Peuple, mais que fa qualité de Sindic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui feroit fans doute fon effet, & produiroit du moins l'affemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais ne manqueroient pas d'y faire impétueufement au premier bruit de cet attentat.

La propofition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit affurément per-

* Brouffel Confeiller de la Grand' Chambre, fort opofé en toute occafion à l'autorité Royale, ou plutot au Cardinal, felon Mad. de Motteville, qui parle toujours affez mal de ce Confeiller. La vérité eft qu'il paffoit pour avoir des fentimens fort républicains, & cela donnoit lieu à fes ennemis de dire qu'il vouloit s'ériger en *Tribun du peuple.*

ſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'exécution le Marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un Gentilhomme, qui étoit à lui, très brave & très adroit, nommé d'Eſtainville, pour tirer un coup de piſtolet au Sr. Joli, lorſqu'il paſſeroit dans ſon caroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entr'eux, & le Marquis de Foſſeuſe promit de fournir à d'Eſtainville un bon cheval pour ſe ſauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution Argenteuil & Joli furent le Vendredi au ſoir chez le Marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue St. Meri, dans la maiſon où l'Amiral de Châtillon étoit logé quand il fut tué à la journée de St. Barthellemi. Ils y trouvérent d'Eſtainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée. Là on ajuſta le pourpoint & le manteau de Joli ſur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin ſur laquelle d'Eſtainville tira un coup de piſtolet avec tant de juſteſſe, qu'il la perça préciſément où elle devoit être percée; après quoi il fut arrêté entr'eux que le véritable coup ſeroit tiré lendemain ſur les ſept heures & demie du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du Préſident Charton, où Joli alloit preſque tous les jours.

La choſe fut faite comme on l'avoit projettée. D'Eſtainville s'aprocha du caroſſe, Joli ſe baiſſa & le coup paſſa par deſſus ſa tête, & fut ſi bien ajuſté qu'il ſe raportoit parfaitement à la ſituation où Joli devoit être dans le caroſſe, derriére lequel il n'y avoit pas de

La-

Laquais. Ils avoient été envoyez exprès en différens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup d'Estainville se sauva le plus vite qu'il put, mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abbatu sur le pavé. Il trouva cependant le moyen de gagner l'Hôtel de Noirmoutier par des chemins détournez, & la nuit il renvoya le cheval du Marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne & empoisonner, pour en ôter tout-à-fait la connoissance.

Il arriva encore une autre chose qui étoit capable de tout gâter. D'Estainville avoit mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de lettre qui lui avoit été adressée, mais par bonheur son nom se trouva brulé, le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le Secretaire du Sieur Bignon Avocat-Général, qui demeuroit dans le cloitre des Bernardins, ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussitot après l'action, Joli fut conduit chez un Chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint Nicolas du Chardonnet, où ayant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une espéce de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le Chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de

la * Cour, qui vouloit se défaire de celui des Sindics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le Président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit, & comme il étoit Colonel du Quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientot au Palais, les Rentiers suivis de plusieurs autres Frondeurs coururent en foule à la Tournelle où l'on tenoit l'audience, & demandérent justice de l'assassinat de Joli qu'ils disoient être mort. Ce qui fit cesser l'audience, & obligea Mrs. des Enquêtes d'aller aussitot bien échauffez prendre leurs places à la Grand' Chambre, où le Président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il répéta plus de 50. fois *Je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que 7. ou 8. fois lorsqu'il prononçoit aux Requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme plein d'affection & de fidélité pour ses amis. Ce bon Président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la Compagnie, mais personne n'étant persuadé comme lui on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au Sr. Viole Douzereau Conseiller-Clerc de la Grand'

*** Il paroit par le recit de Mr. Talon & de Mad. de Motteville que la Cour, ni même le peuple ne furent pas les dupes de cette fourberie des Frondeurs. Les informations que la Cour fit faire prouvérent assez que l'assassinat étoit une chose concertée.**

Grand' Chambre *qu'il étoit d'avis qu'on donnat des Gardes au Président Charton, mais qu'il falloit un Charpentier qui les fît.* On ne fit pas grand' chose ce jour-là au Parlement, ayant été seulement arrêté qu'il feroit informé de l'affaffinat commis en la perfonne du Sr. Joli, par les Srs. Champron & Doujat, qui furent auffi chargez de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le Marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du Parlement, crut que l'on pouvoit pouffer la chofe plus loin, & fe jetta dans les rues avec environ 200. hommes qui crioient aux armes, difant que la Cour avoit fait affaffiner un Confeiller Sindic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à Mr. de Beaufort. Ce Marquis alla ainfi de côté & d'autre, particuliérement chez le Coadjuteur & chez le Sr. de Brouffel, mais il ne fut pas trop écouté, il y eut feulement quelques boutiques fermées en différens endroits de la Ville, & le principal effet de cette levée de bouclier fut qu'en un inftant le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire.

Il eft à remarquer que le Marquis de la Boulaye ne favoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mefures avec ceux du parti à la referve du Duc de Beaufort, lequel ayant fu la bleffure de Joli, jugea que la chofe pourroit avoir des fuites, & fe tint tout le matin prêt à monter à cheval avec fes amis, pour apuyer le Marquis, fi le Peuple s'étoit remué; mais les Bourgeois étant demeurez tranquilles, * chacun demeura chez foi.

 Les

* „ Le peuple demeura tranquille, & il fut contraint,

Les Conseillers Commissaires, qui étoient venus dès le matin chez Joli, y retournérent l'après diné, & trouvérent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre, mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les Médecins & Chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le Sr. * Guenaut, eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal, pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vu, ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la chose, qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à Mr. Joli, & que le plus grand comédien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jugement le Marquis de la Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant Mr. le Prince sur le Pont-neuf à son retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou 300. personnes dans l'Isle du Palais & aux environs, mais le Cardinal en ayant été averti il le fit dire à Mr. le Prince; ainsi on résolut de faire mettre dans le

„ traint, dit Mad. de Motteville, d'aller se cacher
„ chez le Coadjuteur son bon ami, avec la honte qui
„ suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un
„ honteux dessein ".

* Guenaut premier Médecin de la Reine, connu surtout par les traits que Gui Patin lance contre lui dans ses Lettres. Boileau l'a noté aussi. Pour Gui-Patin, il en vouloit encore plus à l'antimoine de Guenaut qu'à Guenaut lui même. Celui ci ne marchoit jamais qu'à cheval, & à cause de cela on disoit en plaisantant, *Guenaut & son cheval.* Guenaut mourut en 1667.

le carosse de Son Altesse, & dans celui de Mr. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques Laquais dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet, & si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il auroit couru très grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le Cardinal étoit l'auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guére d'apparence; quoique depuis la Boulaye ait avoué à quelques uns de ses amis pendant sa retraite à l'Hôtel de Vendôme qu'il avoit imaginé cet attentat sur Mr. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplu au Cardinal qui lui avoit fait proposer par Mad. de Montbazon dès le mois d'Octobre de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part, & que celle de Joli ne venoit pas du même conseil & n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant Mr. le Prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le Cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les Chefs de cette cabale, que le Peuple avoit abandonnée dans cette rencontre, & que le Parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut se tourner d'une maniére assez favorable pour la Cour, & le Roi ayant envoyé le Lundi 13. Décembre une Lettre de

Cachet au Parlement pour ordonner à cette Compagnie d'informer de ce qui s'étoit paſſé Samedi, comme d'une conſpiration dangereuſe contre l'Etat ; on fit pendant toute la ſemaine différentes informations qui furent tenues fort ſecrettes, dont les principaux témoins étoient les eſpions à brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les Conſeillers bien intentionnez pour le parti n'avoient oſé rien dire contre la Lettre de Cachet, tout le monde étoit ſi conſterné, que ſi la Cour eût pouſſé la choſe avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & diſſipé tous les Chefs. Il eſt même conſtant que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les plus conſidérables de la faction étoient preſque réſolus de ſortir de Paris & de ſe retirer à Peronne, où ils eſpéroient d'être reçus par le Maréchal d'Hoquincourt ami intime des Ducheſſes de Chevreuſe & de Montbazon. Mais le Comte de Montréſor leur fit connoitre que ce ſeroit tout perdre, qu'il falloit aller tête levée au Parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faiſant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le beſoin.

Ayant donc été informé que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intéreſſoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'Hôtel de Vendôme, ils réſolurent d'aller tous enſemble au Parlement à la ſuite du Coadjuteur & des Ducs de Beaufort, (a) de Retz & de (b) Briſſac, afin de contre-

(a) Pierre de Gondi Duc de Retz mort en 1676.
(b) Louis de Coſſé Duc de Briſſac mort en 1661.

trecarrer M. le Duc d'Orléans, Mr. le Prince, & plusieurs autres Seigneurs qui se présentérent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le Premier-Président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérat, il s'éleva un grand bruit qui fit connoitre qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le Mercredi suivant, lorsque le Premier-Président, après la lecture des informations & des conclusions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le Sieur de Broussel seroient assignez pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Mrs. comme étant accusez, car le Coadjuteur & le Duc de Beaufort s'étant levez pour se retirer, le Sr. Coulon Conseillers s'y opposa, & le Sr. Broussel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le Premier-Président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès, puisqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner, ajoutant qu'il étoit son ennemi particulier, qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la Compagnie.

La déclaration résolue de ce bon * vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un bruit si grand & si continuel contre le Premier-Président, qu'il ne fut pas possible

* Il avoit alors plus de 80. ans. Beautru, qui aimoit à railler, avoit dit au tems de la prise de Broussel *qu'un discours patétique de la nourice du bon homme avois excité le peuple pour lui.*

fible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'affemblée eût commencé à fept heures du matin, & ne finît qu'à quatre heures du foir. Et comme on fut peu après dans toutes les falles du Palais, où il y avoit plus de 10. mille hommes, ce qui fe paffoit dans l'affemblée, on donna par tout de grands fignes de joye, & lorsque le Duc de Beaufort fortit, ceux qui étoient au paffage s'étant mis à crier *Chapeaux bas, c'eft Mr. le Duc de Beaufort*, tout le monde mit auffitot le chapeau à la main, & fe mit à crier *vive Beaufort, vive Brouffel*, & ces acclamations continuérent toujours quand on s'affembloit, au lieu que la plupart murmuroient dès qu'ils voyoient paroitre Mr. le Duc d'Orléans ou Mr. le Prince.

Depuis ce jour-là les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oubliérent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les difpofitions favorables du Parlement. Pour cet effet ils s'affemblérent tous les foirs chez le Sieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, & ils réfolurent qu'on donneroit des Requêtes de récufations contre le Premier-Préfident au nom du Coadjuteur & du Duc de Beaufort & des Sieurs Brouffel & Joli, fondées fur l'intérêt perfonnel que ce Magiftrat avoit dans l'affaire, plufieurs témoins dépofant qu'on avoit voulu l'affaffiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le Premier-Préfident avoit plufieurs partifans dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibéra pendant quelques jours pour favoir fi les Requêtes feroient reçues ou non. Il y eut auffi des récufations préfentées contre M. le Prince

Prince qui offrit de se retirer, mais la Compagnie ne le voulut pas souffrir, & on n'insista pas à son égard comme à celui du Premier-Président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récusations, qui soulevérent par tout les esprits du Peuple, quelques amis communs proposérent de passer outre au jugement du fond de procès, sans délibérer sur les accusations, promettant au Coadjuteur, au Duc de Beaufort, & au Sieur de Broussel, de les tirer d'affaire sur le champ, n'y ayant aucune preuve considérable contr'eux, ce qui engagea ces Messieurs à retirer leurs Requêtes, se laissant endormir par de fausses aparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joli, qui avoit aussi récusé le Premier-Président, le Coadjuteur, qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa Requête. Mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, & ayant au contraire prié le Sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa Requête, de la raporter sur le champ, elle fut lue, & on la trouva si forte & si précise contre le Premier-Président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général. Ensuite de quoi le Coadjuteur & le Duc de Beaufort ayant remis aussitot leurs Requêtes entre les mains des Conseillers qui devoient les raporter, il fut ordonné que le Premier-Président passeroit le barreau, & qu'il répon-

répondroit au contenu des Requêtes, ce qu'il fit aſſez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop ſenſibles ayant la larme à l'œil.

Celui des Conſeillers qui ſe diſtingua le plus en cette occaſion, & qui marqua le plus de fermeté pour ſoutenir la récuſation, fut le Sieur Daurat Conſeiller en la 3. des Enquêtes, qui parloit toujours avec tant de juſteſſe, d'éloquence & de bon ſens, que dès qu'il ouvroit la bouche il ſe faiſoit un ſilence général qui ne finiſſoit pas qu'il n'eût ceſſé de parler.

Enfin pourtant après pluſieurs conteſtations, les voix étant preſque partagées, il paſſa de fort peu en faveur du Premier-Préſident qu'il demeureroit juge *, ce qui arriva par le caprice & la légéreté de quelques uns de ceux qui paſſoient pour être des plus zélez, entr'autres les Sieurs l'Abbé, Amelot & Bachaumont.

Mais les Frondeurs eurent bientot lieu de ſe conſoler de ce petit deſavantage, par les meſures qu'ils prirent avec le Cardinal pour la priſon de Mr. le Prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Juſque-là le Cardinal n'avoit rien oſé entreprendre contre S. A., dans la crainte que ſe réuniſſant avec les Frondeurs, ils ne le perdiſſent entiérement. Il avoit cru auſſi qu'après avoir ſubjugué le parti avec Mr. le Prince, il ſeroit aiſé de le réduire lui-même avec l'autorité du Roi; & c'eſt ce qui

* Le Cardinal Mazarin ayant parlé dès le ſoir même de cet avantage à Madame de Chevreuſe, elle embarqua dans l'inſtant la réſolution de la priſon des Princes.

qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel qu'ils étoient encore trop puissans, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant su qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la Ville qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiére occasion.

C'est ce que Madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au Cardinal de concert avec eux, & de lui offrir en même tems leur amitié contre Mr. le Prince, qu'il accepta enfin, après bien des difficultez pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduits, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de Son Altesse.

Le mariage du (a) Duc de Richelieu, que M. le Prince venoit de faire avec (b) la fille du Marquis de Vigean sans la participation de la Cour, contribua beaucoup à déterminer le Cardinal. Ce Prince avoit mené lui-même les nouveaux mariez à Trie chez Madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le Duc de Richelieu pour se jetter dans le (c) Havre. Ce qui fit apréhender de plus grands desseins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement

(a) Armand Vignerod de Pont Courloy, Duc de Richelieu.

(b) Madame de Pons, déja vieille & de plus assez peu ragoutante.

(c) La Duchesse d'Aiguillon, Marie de Vignerod, tante du Duc, tenoit encore cette Place, comme tutrice du Duc.

ment avec Madame de Chevreuse, qui en fit aussitot confidence au Marquis de Laigues son bon ami, & celui-ci au Marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux Messieurs, qui avoient été offensez par M. le Prince, eurent la joye de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite le Coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire après plusieurs conférences secrettes qu'il eut avec le Cardinal au Palais Royal, où il se rendoit la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse, qui voyoit plus librement le Cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particuliéres des Chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au Coadjuteur un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté à Mr. de Beaufort, quoiqu'il ne fût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrette, le Gouvernement de Charleville & du Mont Olympe à Noirmoutier, & la Charge de Capitaine des Gardes au Marquis de Laigues.

Après cela il ne restoit plus que le consentement de M. le Duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à l'obtenir, & il se rendit aisément aux raisons de la Reine & de Madame de Chevreuse, qui lui firent sentir sans beaucoup de peine qu'il étoit de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de Mr. le Prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut

la

la crainte que Son Altesse Royale ne découvrît le secret à l'Abbé de la Riviere son Favori, qu'on savoit être dans les interêts de M. le Prince, mais on tira des paroles si positives de M. le Duc d'Orleans qu'il ne lui en dit rien, ce Prince étant déja un peu dégouté de cet Abbé.

Cependant les Frondeurs ne laissoient pas dans le même tems d'entretenir une négociation secrette avec Mr. le Prince, par le moyen du Duc de Retz & dn Marquis de Noirmoutier qui traitoient avec le Sr. de Chavigni, & le Prince de Marsillac. Mais S. A. n'y voulut jamais entendre, quoi que plusieurs de ses amis lui conseillassent, & ce fut même une des choses qui lui fit negligor les Avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des Frondeurs avec le Cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisoient s'ils avoient été assurez de la Cour; ni que la Reine & ce Ministre pussent jamais se resoudre à rien entreprendre contre lui, non seulement à cause de ses services passez, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à M. le Duc d'Orleans; mais il ne supposa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'Abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi quoi que M. le Prince eût reçu plusieurs avis des Conférences nocturnes du Cardinal avec le Coadjuteur en habit de Cavalier,

il n'en voulut rien croire & il se contenta d'en rire avec le Cardinal, qui lui répondit sur le même ton sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit une chose fort plaisante de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à Son Altesse de la rejouïr de cette vûë s'il prenoit envie à ce Prêlat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre & si dégagé, que Mr. le Prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le Cardinal dans son Cabinet qui faisoit écrire par le Sr. de (a) Lionne les ordres pour l'arrêter, & le Prince de Conti & le Duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restoit plus que l'exécution, mais comme le Cardinal étoit naturellement incertain & timide & qu'il differoit toûjours, peut-être dans l'esperance que le tems feroit naître des incidens qui le dispenseroient d'en venir à cette fâcheuse extrêmité, les Frondeurs furent obligez d'en venir aux menaces pour le determiner: ils prirent même des mesures secrettes contre lui, du côté du Parlement, bien resolus de s'en servir, si l'affaire eût trainé davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avoient de craindre que Mr. le Duc d'Orleans naturellement peu discret ne se lassât de garder le secret; que depuis quelques jours, il n'alloit plus aux assemblées du Parlement, sous pré-

(a) Hugues de Lionne, Marquis de Berny, Ministre d'Etat, mort en 1671. On publia sous son nom en 1668 certains prétendus Memoires interceptés, dit on dans le titre, par la Garnison de Lille.

prétexte d'une indiſpoſition feinte ; qu'il diſoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à Mr. le Prince qu'il ne devoit pas le pourſuivre ; qu'il pourroit en dire davantage par la ſuite & donner lieu à S. A. de juger que la Cour auroit changé de ſentiment. Enfin ils en dirent tant, que le Cardinal ſe reſolut. Pour cet effet il fit entendre à Mr. le Prince qu'il avoit reçu avis que Des Coutures, un des ptincipaux ſujets du procès criminel, étoit caché dans une maiſon dans la rue Montmartre, d'où il devoit le faire enlever l'aprèsdîne, & que pour le faire plus ſûrement il falloit donner ordre aux Gendarmes, & Chevaux-legers de monter à cheval & de ſe tenir prêts à tout évenement derriere le Palais Royal ; ce que Son Alteſſe approuva. Le Miniſtre lui dit auſſi qu'il avoit reçû des depêches d'Allemagne ſur leſquelles il falloit aſſembler le Conſeil, & qu'il ſeroit bon que Son Alteſſe fit avertir Mr. le Prince de Conti & Mr. le Duc de Longueville de s'y trouver; ce qu'il fit auſſi-tôt. Ainſi ces trois Princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du Conſeil au Palais Royal fûrent arrêtez par le (a) Sr. Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine, & par le Sr. de Cominges * ſon neveu le 18. Janvier 1650. Et bien-tôt après être deſcendus par l'eſcalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverſer pour monter enſuite dans le même Caroſſe, où le Sr. de

(a) Mad. de Motteville raconte avec des circonſtances très-remarquables la maniere dont les Princes furent arrêtés & conduits à Vincennes. Tom. 3. p. 375 & ſuiv.

* Reçû en ſurvivance de cette Charge.

de Comminges monta ſeul avec eux. Ils fûrent menez au Château de Vincennes avec une Eſcorte de 50. Chevaux tant Gendarmes que Gardes de la Reine commandez par les Sieurs de Mioſſens depuis (a) Marêchal d'Albret & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le Caroſſe s'étant rompu en chemin. Ce qui donna occaſion à Mr. le Prince de propoſer à Mioſſens de le ſauver, mais il répondit à (b) S. A. que la fidelité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas: & le Sr. de Comminges ayant entendu la propoſition & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts, pour voir s'il ne lui venoit pas de ſecours, lui dit qu'il étoit ſon très-humble Serviteur, mais que quand il étoit queſtion du ſervice du Roi, il n'écouroit que ſon devoir, & que s'il venoit du monde pour les ſauver, il les poignarderoit plûtôt que de les laiſſer ſortir d'entre ſes mains & de ne pas rendre bon compte de leurs perſonnes à Sa Majeſté qui leur en avoit confié la Garde, Ce diſcours, quoi que dur, n'empêcha pas que Mr. le Prince n'eût une entiere confiance au Sr. de Com-

(a) Cæſar Phébus d'Albret, Comte de Mioſſens, mort en 1676.

(b) Comme le Prince de Condé cherchoit à s'éloigner de ſes gardes, „ Mioſſens, qui le vit, mit pied „ à terre & ſe mit à courre après lui. Il l'arrêta ſur „ le bord d'un foſſé, où il vouloit ſe jetter. Le Prin„ ce de Condé lui dit . . . . . Ne craignés point, „ Mioſſens, je ne prétens pas me ſauver, mais véri„ tablement, *ſi vous vouliés . . , voiés ce que vous pou„ vés faire. Memoires de Mad. de Motteville* p. 383. du même Tome. La Réponſe de Mioſſens y eſt rapportée en des termes beaucoup moins durs que dans *Joly*.

Comminges pendant les premiers jours de la prison. Elle fut même si grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les Officiers du Sr. Guitaut qui les servoient fissent l'essai des viandes devant eux; mais cela ne dura pas, le Sr. de Bar ayant été nommé pour les garder, & on leur donna en même tems des Officiers du Roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à Mr. le Duc d'Orleans, S. A. R. dit, *Voila un beau coup de filet, on vient de prendre un Lion, un Singe, & un Renard.* On arrêta aussi dans le même tems le Président Perraut Intendant de Mr. le Prince, & on alla chez d'autres personnes qui ne se trouverent pas. Il n'y eut que Madame la Princesse Douairiere qui fut épargnée, mais bien-tôt après elle fut releguée dans une de ses maisons de Campagne.

Pendant tout ce tems-là le (a) Coadjuteur étoit à l'Hôtel de Chevreuse avec le Duc de Beaufort, qui y avoit dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les Curez de Paris, pour les avertir de la détention des Princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui etoient présens, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux sur ces billets & d'en avertir S. A. encore à tems; mais

(a) On empêcha que la nouvelle de la detention des Princes ne vint aux oreilles de M. de Beaufort, avant qu'ils fussent entrès dans leur prison. Mad. de Montbazon fit connoître au Duc de Beaufort, qu'on s'étoit défié de lui. Depuis ce tems-là il fut ennemi caché de la Fronde.

mais la destinée des Princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur prison fut apportée chez le Coadjuteur par Brillet Ecuyer du Duc de Beaufort qu'on avoit envoyé exprès au Palais Royal, pour venir donner avis de ce qui se passeroit dès qu'il en auroit l'ordre du Marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la Reine un peu avant que les Princes fussent arrêtez.

Ces Mrs. auroient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein; mais la Reine avoit souhaité que cela fut. Ils avoient eû même tant d'envie de se vanger de Mr. le Prince & de paroitre les Auteurs de sa prison, qu'ils ne pûrent s'empêcher de se donner ce plaisir; outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du Cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le tems de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais Royal, sans dire qui, le Peuple s'imagina que c'étoit Mr. de Beaufort, ce qui obligea plusieurs Bourgeois à prendre les armes, particulierement dans le quartier des Halles & vers la Porte Dauphine. Tout le reste auroit bien-tôt suivi, si la Reine n'eût envoyé en diligence chercher ce Duc au Palais d'Orleans, où lui & le Coadjuteur étoient allez dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le Duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au Peuple, étant suivi de 3 ou 400. chevaux, depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit: dont quelques-uns

crie-

crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier Président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de Mr. le Prince, qui s'étoient assemblez à l'Hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval & d'aller attaquer le Duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le Peuple, qui auroit pû s'imaginer que c'étoit une entreprise du Cardinal: & dans la verité si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pû réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi & tous les partisans du Prince ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante Chevaux conduits par le Duc de la Rochefoucault. Le Duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le Vicomte de Turenne, celui de Stenai, le Sr. de Bouteville (depuis Duc de Luxembourg & Maréchal de France, & quelques autres, celui de Bourgogne; de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des Princes seroit assez considerable, ce qui n'empêcha pas que le Peuple ne fit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville, la plûpart des Bourgeois disant que le Catdinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien-aisé à juger, & tous les accusez furent déchargez des plaintes faites contre eux, & renvoyez hors de Cour & de procès avec des termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non seulement dechargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que

le Sr. de Champlatreux y contribua un peu, dans l'apprehension qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne se servît de l'affaire de Joli, pour le pousser, ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pû se trouver assez embarrassé. C'est pourquoi il alla trouver le Duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent, mais qu'il vouloit qu'il y en eut un Acte devant Notaire; ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien que la parole qu'il donna que lui & tous ses parens sortiroient, lors qu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne seroit de ses Juges, & Joli promit de son côté qu'il ne poursuivroit pas son information. Il n'auroit pû le faire quand il l'auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une amnistie en faveur du Marquis de la Boulaye, & aussi pour abolir ce qui s'étoit passé le 11. Décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyoient que le Marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal; ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce Ministre, que la Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoi qu'auparavant il ne parlat pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence, qu'il a plûtôt dit cela pour se disculper & pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la verité.

Le commencement de la prison des Prince fut

fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit sa fortune, & lui feroit d'un grand merite à la Cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dés le 3. ou 4. jour de leur prison avec leurs amis.

Le (a) Sr. de Montreuil, Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce; & cela si adroitement, & par des inventions si subtiles, que le Sr. de Bar étoit souvent lui-même l'Instrument dont il se servoit, pour faire tenir les lettres aux Princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux qui se fermoient à vis, qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de tems en tems aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au Sr. de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des Officiers de la Chambre, & même d'un valet du Sr. de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles; car quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans, & au dehors du Royaume, le Cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, & souvent même par le moyen des Frondeurs. C'est pourquoi dans

(a) Jean de Montreuil Secretaire du Prince de Conti & son serviteur très-affectionné. Il étoit bel esprit & entendu dans les affaires. Par son genie il suppléoit parfaitement à la petitesse d'esprit de son Maître, qui n'avoit d'autre avantage que la naissance

dans les commencemens il les menageoit avec de grandes attentions, disant partout qu'il étoit fort aise d'être devenu Frondeur. Mais ses prosperitez lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la suite, & les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des Princes, & d'une ligue presque générale contre lui.

La premiere demarche que le Ministre fit contre les Princes fut d'envoyer au Parlement une Déclaration assez mal digerée concernant les raisons de leur emprisonnement; laquelle n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs si les réponses qui furent faites par les partisans des Princes, n'avoient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le Roi & la Reine à Rouën pour en chasser Madame de Longueville qui fut obligée de se retirer à Dieppe, (a) & de là en

(a) Elle alla d'abord à Rouan, mais elle y fut mal reçue par le Marquis de Beuvron, qui commandoit dans cette Ville. Elle fut encore plus mal traitée à Dieppe, après avoir fait de son mieux pour gagner les Dieppois. Les habitans de cette Ville craignant de perdre leurs privileges en la recevant chez eux, voulurent la faire jetter dans la Mer par leurs Matelots. Elle fut donc obligée de se sauver deguisée en Païsane. Mad. de Motteville raconte des circonstances un peu differentes de cette fuite; & l'on trouve aussi quelques autres particularités remarquables touchant la Duchesse de Longueville & sa retraite dans certains Memoires intitulés *Memoires Secrets de la Cour de France contenant les Intrigues du Cabinet pendant la Minorité de Louis XIV. depuis* 1648. jusqu'en 1651. imprimés en 1733. sans nom d'Auteur en trois Tomes 12. & sous le faux nom de *François Girardi* à Amsterdam. Il est à craindre que cela ne prévienne beaucoup de lecteurs contre ces *Memoires*, & qu'ils ne s'imaginent qu'ils ont eté fabriqués à Paris pour l'amour de quelques Libraires & par quelque Auteur également affamés de gain. Cependant on y trouve des choses cueieuses.

en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenai. Le Duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, & le Roi demeura Maître de toute la Province, & des Places que le Duc dé Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bien-tôt soumis après la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princesse Douairiere ayant présenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de Mrs. ses Enfans, on n'y eut aucun égard, quoi qu'il y eut une forte Cabale pour elle; le premier Président qui étoit des amis de Mr. le Prince ayant fait sous main, & sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais Mr. le Duc d'Orleans avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent rejetter la Requête, & toutes les sollicitations de cette Princesse demeurerent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle & de ses Enfans qu'elle fit au Coadjuteur à l'entrée du Palais, (a) en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mere de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque tems après le Cardinal étant revenu à Paris résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où Madame la Princesse & M. le Duc d'Enguien avoient été reçus avec les (b) Ducs de

(a) Le Cardinal de Retz avoue assez naturellement la peine qu'il sentit de la soumission de cette Princesse. *Je faillis*, dit-il, *à mourir de honte.*
(b) Frederic Maurice de la Tour mort en 1652.

de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt portant qu'il feroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui confeilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laiffer les Frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils difoient encore que pendant l'abfence de la Cour les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereufes dans le Parlement & dans la Ville de Paris; qu'on pouvoit remedier aux defordres de Bourdeaux en y envoyant un habile Général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'Etat où il falloit néceffairement s'arrêter. Mais ce Miniftre paffa par deffus toutes ces confiderations: & comme les Efpagnols venoient de lever le Siege de Guife avec quelque perte, il crut qu'ils ne feroient pas fi-tôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'affurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de réfiftance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roi & la Reine, laiffant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant Général de la Couronne avec le Sr. le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le fecret & la confidence du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent auffi de demeurer fidélement dans l'Union qu'ils avoient faite avec lui & de s'oppofer aux Cabales ques les partifans des Princes pourroient faire dans le Parlement & dans la Ville, & même auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident, depuis la difgrace de

l'Ab-

l'Abbé de la Riviere, (a) qui fut chaſſé un peu après la priſon des Princes.

Le Cardinal ſe repoſa ſur Madame de Chevreuſe du ſoin de menager les Frondeurs, & ſur le Garde des Seaux de Châteauneuf, par le moyen de Madame de Rhodes ſon amie, qui alloit tous les ſoirs à l'Hôtel de Chevreuſe où ces Meſſieurs ne manquoient pas de ſe rencontrer. Mais comme le Garde des Seaux étoit vieux & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaiſance intéreſſée, elle étoit bien plus diſpoſée à ſervir les Frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choſes en leur faveur par le moyen du Garde des Seaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du Cardinal auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconveniens qui avoient été prédits au Cardinal. Le Siege de Bourdeaux, qui dura plùs qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Eſpagnols d'entrer en campagne, où ils ſe rendirent Maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien, & les amis des Princes trouverent le moyen de faire déliberer pluſieurs fois le Parlement ſur ce qui ſe paſſoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux Députez avec des Lettres.

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voiſinage des Eſpagnols, qui pouvoient aiſément venir de Rhetel à Vin-

(a) Il ſe retira d'abord en ſa maiſon du Petitbourg, „ avec la haine, dit M. Talon, de tous les Officiers „ du Duc d'Orleans, & de tous les honnêtes gens, „ qui étoient offenſés de ſon inſolence, vû ſon ex- „ traction V. auſſi *Memoires de Motteville* p. 411. & ſuiv. du Tome 3.

à Vincennes, obligea la Cour à penser à en tirer les Princes pour les transferer ailleurs. Mais la difficulté fut de convenir du lieu : le Cardinal fit propofer le Havre : mais les Agens des Princes s'y oppoferent de toutes leurs forces, & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendit si abfolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Baſtille, dont ils étoient à peu près les Maîtres, & ce fut le fentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort : mais le Sr. le Tellier s'y oppofa fortement, faifant agir tous les partifans de la Cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à confentir au Havre. Le Marquis de Laigues confulté par le Duc d'Orleans ne lui confeilla pas de les mettre à la Baſtille, mais il n'approuva pas auſſi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Auſſi Mr. le Duc d'Orleans après plufieurs déliberations fe refolut de lui-même, de les faire transferer à Marcouſſi dont perfonne n'avoit parlé.

Cette tranſlation deplût fort à la Cour, & le Cardinal en ayant été informé commença de fe plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu fe rendre Maître des Princes, fous le nom de S. A. R. Il trouva auſſi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eût envoyé le Marquis de Verderonne, & le Comte d'Avaux à l'Archiduc fur de nouvelles propofitions de paix faites par ce Prince, difant que cela ne venoit que du Coadjuteur qui avoit voulu faire la paix fans lui. Il eſt vrai que cette negotiation fut pouſſée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé Don Gabriel de Tolede à Paris ; mais on decouvrit bientôt

tôt que la conduite des Efpagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des paffeports au Nonce du Pape & à l'Ambaffadeur de Venife, qui avoient été nommez pour Mediateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité jufqu'à Nauteuil.

Le Cardinal Mazarin fe tint auffi offenfé d'une députation du Parlement à la Cour menagée par S. A R. fous prétexte d'informer le Roi des propofitions des Députez de Bourdeaux; mais en effet pour tâcher de terminer la chofe par un accommodement : s'imaginant que le Coadjûteur lui avoit fufcité cette affaire pour lui ôter l'honneur de reduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le Cardinal faifoit publiquement refroidirent les efprits, & le Coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le Sr. Arnauld, Général des Carabins, ami des Princes, & le fien, qui venoit le voir la nuit dans un grand fecret. Il cacha cependant fon reffentiment, quoi qu'il vit bien que ce Miniftre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand & qu'il feroit bien-tôt obligé de fe détacher de fes interêts, les amis des Princes ayant mis leurs affaires fur un pied qui mettoit les Frondeurs hors d'état de leur réfifter, fans perdre leur credit dans le Parlement & parmi le Peuple.

En effet les déliberations du Parlement alloient fi avant fur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas feulement de faire des remontrances pour la liberté des Princes, mais auffi de l'éloignement du Cardinal; fur quoi le Coadjuteur, & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambigue fe faifoient un fort grand préjudice

judice dans le monde où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des Princes eurent auſſi le ſoin de diſtribuer de l'argent à pluſieurs avanturiers qui ſe mêlant dans la ſale du Palais & déclamant hautement contre le Cardinal engageoient une infinité de gens à crier à tous momens, *Vive le Roi*, *vive les Princes*, *point de Mazarin*, ce qui cauſoit un tel bruit, & une ſi grande confuſion que S. A. R. (a) délibera plus d'une fois de rentrer dans la grande ſalle, ſes Gardes ne pouvant lui ménager le paſſage, quoi qu'aſſiſtez du Duc de Beaufort qui ſe mit à leur tête, & qui fut repouſſé auſſi bien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut auſſi attaqué un jour par un Gentilhomme, le poignard à la main, qu'il ſe vantoit de lui avoir arraché des mains. Cependant il n'a jamais voulu le nommer à perſonne, quoi qu'il aſſurât l'avoir fort bien reconnu; mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature ſe fut paſſée dans la grande ſalle du Palais ſans que perſonne le vit: d'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement ſavent bien qu'il étoit incapable de garder un ſecret de cette eſpece auſſi bien que ſes bonnes fortunes avec les Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fut rien ordonné contre le Cardinal ni pour la liberté des Princes, & toutes les délibérations du Parlement ſur les affaires de Bourdeaux ſe terminerent à un ſecond envoi de Députez par l'entremiſe deſ-

(a) Dans une autre Edition on lit *S. A. fut obligée plus d'une fois de rentrer* &c.

desquels le traité fut enfin signé, portant la revocation du Duc d'Epernon Gouverneur de la Province, une amnistie générale pour la Ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permission à Madame la Princesse de se retirer avec Mr. son fils à Montrond ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La Paix de Bourdeaux étant faite, les déliberations du Parlement cesserent aussi ; mais les partisans des Prince ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les Peuples favorables. (a) Ils s'aviserent entre autres choses d'exposer un matin le portrait du Cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau & la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu ; avec un écriteau portant differens crimes pour lesqnels il étoit declaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix du Tiroir & au bout du Pont-neuf, vis-à-vis la Rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au Peuple & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un Exempt qui alla ôter un de ces tableaux pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des Gentilhommes de M. de Beaufort nommé St. Eglan, lequel allant querir ce Prince à l'Hôtel de Moutbazon, (b) fut tué dans son

(a) Cela se fit la nuit du qnatre au cinq de Novembre. M. Talon, dans ses Memoires, dit qu'on exposa quatre tableaux en quatre endroits differens : à la Greve, sur le Pont-neuf, à la Croix du tiroir, & à la Place Maubert.

(b) Ce Gentilhomme fut assassiné le 29. Novembre.

ſon Caroſſe dans la Rue St. Honoré ſur les 11 heures de nuit. Cet aſſaſſinat fit faire bien des raiſonnemens ; quelques-uns vonlurent le faire peſſer pour un ſimple vol. Pluſieurs l'imputerent aux amis de Mr. le Prince, mais l'opinion la plus générale, appuyée par les Emiſſaires des Princes, fut que le Cardinal avoit fait faire le coup, mais que ſes gens s'étoient mépris, (a) ayant cru que c'étoit le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en ſoit, on n'en a jamais bien pû découvrir la verité ; ceux des aſſaſſins qui furent executez ayant dit ſimplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit ſauvé & qui avoit ſervi dans un des Regimens de Mr. le Prince.

Le corps d'un de ces miſerables ayant été abandonné aux Chirurgiens on lui trouva toutes les parties tranſpoſées, le cœur & la rate au côté droit, & le foye au côté gauche. Cela fut remarqué comme une choſe fort extraordinaire quoi qu'elle ne ſoit pas ſans exemple ; puiſque dans le méme tems, ou à peu près on trouva la même conformation dans le corps d'un Chanoine de Nantes.

Pen-

bre. Il étoit avec un autre Gentilhomme. Les aſſaſſins étoient au nombre de dix ou douze. Quatre furent pris & executés. „ Ils confeſſerent, dit M. Talon, „ qu'ils étoient filoux & voleurs de nuit, qui avoient „ arreté d'autres caroſſes & faits d'autres vols dans „ Paris &c Cela paroit plus vraiſemblable que la Note de l Editeur de Paris, qui rapporte, que plu„ ſieurs diſoient, que cet aſſaſſinat étoit une *Joliade* „ renforcée ".

(a) M. de Beaufort publia lui-même qu'on avoit voulu l'aſſaſſiner, & les colporteurs crierent le lendemain par la Ville un libelle intitulé, *les dernieres fineſſes du Mazarin.*

Pendant que toutes ces choses se passoient les confidens des Princes sollicitoient puissamment le Coadjuteur, sans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du Duc d'Orleans. Ils savoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du Cardinal, & il s'en étoit ouvert à Madame de Chevreuse en lui faisant connoitre en même tems les offres qui lui étoient faites de la part des Princes. Cette Dame lui représenta qu'il ne devoit pas se separer si legerement de la Cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les interêts de Mr. le Prince dont la fidelité devoit lui être suspecte, après les experiences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les Emissaires des Princes, & qui, quand ils feroient vrais, n'étoient pas assez importans pour le porter aux extrêmitez; & qu'enfin avant de se déterminer, il falloit voir si la Cour lui refuseroit la nomination au Cardinalat qu'elle lui avoit fait esperer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontez à son égard.

Le Coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au Cardinal; mais Madame de Chevreuse, qui savoit combien il desiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au Sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au Cardinal & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence de retenir le Coadjuteur dans ses interêts, à quelque prix que ce fût. Le Sr. le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il savoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au Cardinal qui lui répondit en termes généraux qui

ne ſignifioient rien dans ſon langage ; mais ils ne laiſſoient pas de lui donner quelque lieu d'eſperance.

Cette réponſe retint le Coadjuteur quelque tems, juſqu'à ce qu'il eut avis de certaines paroles qui étoient échapées au Cardinal contre lui & contre ſes amis, dont Madame de Chevreuſe ayant été informée, elle commença auſſi d'entrer en quelque défiance; d'autant plus que le Sr. de Laigues ſon ami étoit mêlé dans ce diſcours, le Cardinal ayant dit que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur pour ſe pouvoir fier en lui. C'eſt pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce Miniſtre ſur l'affaire du Chapeau, ce que n'ayant pû obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque choſe de ſa froideur à ſon égard ; ſur quoi le Cardinal ayant fait reflexion, il envoya chez elle le lendemain matin : & ayant ſû qu'elle étoit déja partie il fit chercher avec empreſſement le Marquis de Laigues, auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte qu'il avoit que le Coadjuteur ne le traverſât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris & de rransferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la Reine entretint Mr. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon des Princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre, à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelque tems avec aſſez de fermeté; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la Reine, & le

Car-

Cardinal craignant qu'il ne retractât son consentement, fit expedier les ordres sur le champ par le Sr. le Tellier, auquel il dit en même tems de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver, au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette translation fut fort sensible aux amis des Princes qui étoient sur le point d'exécuter un dessein concerté depuis long-tems pour les sauver. Dans cette vûë ils avoient gagné 4. Gardes des sept qui étoient dans l'appartement des Princes, qui devoient se rendre Maîtres des autres trois, ou les poignarder, en cas de resistance. Ils s'étoient aussi assurez de quelques-uns des Officiers & Soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du Château de Marcoussi; au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bâteau, dans lequel les Princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à 20. pas de là le Duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté

Ainsi le Comte d'Harcourt, qui vouloit bien se charger de la conduite des Princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes (a) gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle repntation qu'il s'étoit faite

(a) On s'avisa, dit-on, d'adresser à Mr. le Comte d'Harcour un papier blanc plié en forme de lettre avec cette suscription, à M. le *Comte d'Harcour ci-devant Général* &c. *à present Prévôt de Mess. les Marechaux de France.*

faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson *.

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maincenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de tems après la Cour étant revenue à Paris Madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le Cardinal sur le chapeau promis au Coadjuteur ; mais ce Ministre se voyant maître des Princes & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigues a Fontainebleau. Le Coadjuteur avoit toujours bien prévû qu'il en useroit de la sorte, & Madame de Chevreuse commençoit à s'en douter; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on auroit eu beaucoup de peine à la détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti.

Cette affaire avoit déjà été menagée par Madame de Rhodes avec la Princesse Palatine, qui avoit toute la confiance des Princes. Le Coadjuteur & Mademoiselle de Chevreuse la desi-
roient

* Mr. le Prince fit cette chanson dans son Carosse pendant qu'on le transferoit.

roient fur toutes chofes. Il n'en étoit pas de même de Madame de Chevreufe, qui en reçut d'abord la propofition avec affez d'indifference parce que le Marquis de Laigues s'y oppofoit directement, ne pouvant fe réfoudre, non plus que le Marquis de Noirmoutier, à trahir le Cardinal dont ils avoient fujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole fur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux Mésfieurs avoient des raifons perfonnelles pour ne fe pas raccommoder avec Mr. le Prince, dont ils apprehendoient la vengeance & la legereté. Ils difoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & prefque rien du côté du Cardinal, qui ne s'emprefferoit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient defirer de lui, mais qui feroit toujours obligé de garder de certaines mefures avec eux; & qu'enfin le Mariage de Mademoifelle de Chevreufe n'étoit pas une affûrance fuffifante pour eux, quand même Mr. le Prince leur tiendroit parole fur ce chef, ce qu'il pourroit bien ne pas faire s'il fe voyoit une fois en liberté.

A la verité ces raifons étoient plaufibles & bien capables de faire impreffion fur l'efprit des Frondeurs; mais la négociation du mariage fut fi fecrette, qu'il n'y eut que le Sr. de Caumartin, qui en fût quelque chofe en qualité d'ami de Madame de Rhodes, & de Confident du Coadjuteur, & de Madame de Chevreufe, dont il étoit fort confideré, parce que, tout jeune qu'il étoit, il avoit un efprit prévenant, fouple, & délicat, avec une grande connoiffance des affaires du Parlement: ce qui faifoit que lorfque le Coadjuteur avoit à parler dans la Compagnie, c'étoit Caumartin ou Joli, qui dref-

ſoient le projet de ſon Diſcours, & ſouvent l'un & l'autre enſemble.

Enfin malgré les contradictions, Mademoiſelle de Chevreuſe, Madame de Rhodes, le Coadjuteur & Caumartin, firent ſi bien auprès de Madame de Chevreuſe & du Marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur conſentement pour le mariage & pour le Traité avec les Princes, dont le Coadjuteur fut chargé pendant que Madame de Chevreuſe tâcheroit de perſuader Mr. le Duc d'Orleans. Cela ne fut pas aiſé: ce n'eſt pas que S. A. R. ne convint aiſément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du Cardinal; qu'il ne ſeroit plus tems d'y penſer ſi l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi qui approchoit fort; & qu'enfin l'unique moyen de le reduire etoit de ſe réunir avec les Princes. Le Comte de Bethune, en qui le Duc d'Orleans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire ſentir cette necéſſité, mais il apprehendoit toujours les ſuites de cette réunion, & que Mr. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains ſur la propoſition qui fut faite de marier Mademoiſelle d'Orleans avec Mr. le Duc d'Enguien.

Il ne reſtoit donc plus qu'à écrire, mais comme il y avoit eu des avis differens parmi les Frondeurs, il y en eut auſſi parmi les amis des Princes, dont quelques-uns qui étoient entrez en négotiation avec le Cardinal qui leur faiſoit eſperer dans peu la liberté des Princes, ſoûtenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres diſoient, que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuſer leurs amis, & qu'il ne falloit rien ſe promettre de lui que par

force,

force, & en se rendant superieurs : ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les Frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un Article que ces Messieurs vouloient inserer dans le Traité pour engager les Princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du Cardinal, à quoi plusieurs d'entre eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurez des Frondeurs.

Cependant comme Mr. le Prince remit cette négociation entre les mains de Madame la Princesse Palatine, du Président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le Cardinal ; ils ne s'arrêterent point à ces considerations & ils entrerent en conférence avec le Coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognitò* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du Cardinal ; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il négotioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les Ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non seulement il reprit Rhetel, mais qu'il eut la fortune que l'armée du Roi, commandée par le Marêchal du Plessis, défit celle du Vicomte de Turenne près de Saumepuis ; après quoi il

revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit, car le Traité des Princes ayant été signé peu de jours après, (a) Madame la Princesse présenta une Requête au Parlement avec une Lettre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des déliberations que le Cardinal ne put éviter avec tous ses artifices: & il fut arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, (b) & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces déliberations, quoi que dès-lors il témoignât publiquement desirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût declaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément: mais comme son Traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout par deux Traitez qu'il fit avec Madame la Princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de Mr. le Prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de Madame de Longueville d'agréer pour les Princes tout ce dont on seroit

(a) Madame la Princesse la jeune. La Douairiere étoit morte peu de jours auparavant. Voi. le caractere de cette Princesse, & les circonstances qui accompagnerent sa mort dans les *Memoires de Mad. de Motteville* Tome 3. p. 543. & suiv.

(a) Le stile de ces Remontrances offénsa la Reine & toute la Cour, dit M. Talon. On peut les voir dans ses Memoires.

roit convenu avec leurs Agens. Dans le premier Traité, qui regardoit S A. R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince & plusieurs autres conditions d'un attachement, & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence reciproque contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & le plus pressans. Il y avoit aussi un article pour assurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, Mr. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette Charge. Ce dernier Traité fut signé par le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négotiation, & auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de Mademoiselle de Chevreuse, dans l'apprehension que Madame de Montbazon ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à Madame & à Mademoiselle de Chevreuse; le Coadjuteur, qui se chargea de la lecture de ce Traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le Duc s'en apperçut. On a prétendu aussi, que pour faciliter la signature on avoit promis au nom des Princes une somme considerable à Madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord il ne fut plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns proposerent de se rendre Maîtres de la Personne du Cardinal, & de le faire mettre à la Bastille; le Coad-

Coadjuteur ayant offert le ministere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit : & la chose fut poussée si loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit executée à un souper que le Sieur Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pû s'y résoudre, on prit le parti de presser la Réponse de la Cour aux Remontrances du Parlement, qui avoit toujours été differée sous differens prétextes & par les maneges du premier Président, qui ne pouvoit souffrir, quoi qu'ami des Princes, que les Frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la Cour, ni à lui de résister aux empressemens & aux instances de la Compagnie, il falut céder & répondre; d'autant plus que plusieurs Conseillers du Parlement commençoient à mêler le Cardinal dans les avis, & à prendre des conclusions contre lui. La Reine déclara donc enfin pour réponse aux Remontrances, que S. M. consentoit à la liberté des Princes; mais qu'il étoit juste auparavant que Madame de Longueville & le Vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la Ville de Stenai, remissent cette Place eutre les mains du Roi & rentrassent dans l'obéissance; après quoi S. M. donneroit les ordres necessaires pour l'élargissement des Princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du Cardinal, qui pouvoit gagner du tems & éluder les fins de la Requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des Princes, & l'eût peut-être entierement ruïnée.

Aussi

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des Enquêtes, disant qu'il falloit déliberer: à quoi le premier Président ne pût s'opposer après que le Coadjuteur eut declaré que S. A. R. jugeoit la liberté des Princes nécessaire au bien du Royaume.

La déliberation fut longue & les avis fort partagez, les Frondeurs concluant toujours à l'éloignement du Cardinal, & les amis des Princes ne pouvant y consentir. Surquoi quelques-uns ayant proposé d'inviter Mr. le Duc d'Orleans à venir prendre sa place au Parlement, tout le monde se rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette satisfaction à la Compagnie. Ce Prince s'en excusa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre dit pour rendre le parti odieux produisit un effet tout contraire, jusques-là que S. A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens il se resolut d'aller au Parlement, quoi que la Reine fit tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Conseil, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gens-d'armes & aux Chevaux-Legers de monter à cheval, mais tout cela ne produisit rien.

C'est

C'eſt pourquoi le Cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à eſperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Maréchal de Grammont ami de Mr. le Prince au Havre pour traiter avec lui des conditions de ſa liberté, quoi qu'il n'eût pas les pouvoirs neceſſaires pour conclurre. Cependant Mr. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, & la Cour voulant empêcher la déliberation envoya le Marquis de Rhodes grand Maître des Ceremonies avec une Lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie de ſe trouver à neuf heures au Palais Royal pour y apprendre la volonté de Sa Majeſté: à quoi le premier Préſident répondit qu'il falloit obéïr. Mais pluſieurs Conſeillers des Enquêtes s'y oppoſerent, diſant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens: & que puiſque S. A. R. étoit préſente il falloit déliberer. Cela alloit paſſer malgré le premier Préſident, ſi Mr. le Duc d'Orleans n'avoit propoſé ſur l'heure de députer au Palais Royal pour ſavoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit aſſemblée pour déliberer inceſſamment après le retour des Députez : ce qui fut executé ſur le champ par le premier Préſident qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne vinrent qu'au bout de trois heures pendant leſquelles S. A. R. demeura dans la grand' Chambre. Au retour le premier Préſident, avec une affectation aſſez groſſiere & pour mieux faire ſentir la Majeſté de la Cour, dit que le grand nombre des Caroſſes, & la foule des Courtiſans leur avoit rendu l'accès du Palais fort difficiles, mais qu'enfin ayant été introduits en la préſence du Roi & de la Reine, du

Duc

Duc d'Anjou, du Cardinal & de plusieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Seaux leur avoit fait ce discours.

Messieurs, la Reine vous a mandez pour vous dire que depuis deux jours M. le Coadjuteur, pour émouvoir les esprits, va publiant par tout que le Cardinal Mazarin a tenu des discours desavantageux de votre Corps. Elle a voulu vous assurer que cela est faux, & vous informer en même tems de ce qui se passa Mercredi dans le Conseil, où sur le sujet des affaires Mr. le Cardinal dit qu'il voyoit bien qu'on n'en vouloit pas seulement à lui, mais à l'autorité Royale, & qu'après s'être défait de lui on en viendroit à la personne de Mr. & ensuite à celle de la Reine, & que Mr. le Coadjuteur étoit auteur de tous ces desordres; à quoi S. A. R. avoit répondu qu'on n'en vouloit qu'au Ministre & à sa mauvaise conduite; qu'après le Conseil il se plaignit à la Reine du Discours du Cardinal, & que le lendemain il lui manda par le Marêchal de Villeroi & le Sr. le Tellier, qu'il n'assisteroit plus au Conseil, tant que le Cardinal s'y trouveroit: ce qui est d'autant plus fâcheux à la Reine qu'elle a toûjours traité avec S. A. R. en pleine confiance, sans lui rien celer des déliberations les plus secretes, & qu'elle ne peut attribuer son éloignement qu'aux mauvais Conseils de Mr. le Coadjuteur; que quant à la liberté des Princes, elle la desire plus que lui qui doit doit l'apprehender, & qu'enfin elle conjure S. A. R. de vouloir bien rentrer dans le Conseil, l'assurant que toutes choses se raccommoderont par sa présence.

Après cela le premier Président dit, que la Reine avoit pris la parole & les avoit chargez

de

pas le Royaume, vous avez toûjours aimé le Roi.

Ce discours émût tellement toute la Compagnie qu'il y eut un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. Mr. le Duc d'Orleans répondit seulement en peu de mots qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reîne si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assurés, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Assemblée. Ainsi le premier Président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en feroit-il venu à bout si le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier Président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere, le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif & dit: Mr., S. A. R. vous a déja declaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie; l'avis de la Compagnie n'est pas celui de deux ou trois; c'est pourquoi il faut déliberer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit déliberer, qu'à la fin le premier Président fut obligé de ceder. Mr. le Duc d'Orleans reprit aussi ses esprits, & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit le Discours suivant.

„ Messieurs, (a) par ce que vous venez „ d'en-

(a) L'Eloquence étoit naturelle à ce Prince. On en peut

„ l'on s'exposoit en abandonnant les frontie-
„ res aux entreprises des ennemis. Mes raisons
„ ne firent qu'aigrir le Cardinal; sans s'y arrêter
„ il fit resoudre le voyage qu'on pouvoit éviter
„ en retirant le Duc d'Epernon de cette Pro-
„ vince, & en y envoyant un nouveau Gou-
„ verneur. Quelque tems après j'appris la re-
„ sistance de Bourdeaux, l'irruption des Espa-
„ gnols en Champagne, & la prise du Cate-
„ let. Pour remedier à tant de desordres je ju-
„ geai qu'il étoit à propos de deputer quelques-
„ uns de vôtre Corps pour aller aider à pacifier
„ les troubles de Guyenne. Vous savez, Mes-
„ sieurs, la maniere dont ils furent reçûs. La
„ guerre continua; il fut résolu d'envoyer de
„ nouveaux Députez, le Cardinal m'en fut
„ mauvais gré; il se plaignit que j'avois empê-
„ ché le succès des armes de S. M., & m'en fit
„ écrire en ces termes par la Reine, quand Ma-
„ dame la Princesse sortit de Bourdeaux.

„ Il eut avec elle (a) une longue Conféren-
„ ce sans m'en donner avis; ensuite les enne-
„ mis penetrant plus avant dans le Royaume,
„ il vous vint des nouvelles de plusieurs en-
„ droits que dans 24. heures ils se pouvoient
„ rendre au Bois de Vincennes. Pour la sûre-
„ té de Mrs. les Princes, je les fis transferer à
„ Marcoussi; on s'en plaignit à la Cour. Les
„ Espagnols s'étant retirez, j'écrivis trois fois
„ à la Reine pour savoir si elle souhaitoit qu'on
„ les ramenât au Bois de Vincennes; elle ne
„ me fit point de réponse. Le Roi étant de
„ re-

(a) Après avec elle, ajoutés, & avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault.

„ retour à Fontainebleau, je m'y rendis aussi-
„ tôt. On me proposa de souffrir qu'ils fussent
„ conduits au Havre, la Reine m'en fit les
„ dernieres instances, & pour ne pas l'irriter,
„ je fus obligé d'y consentir. Peu après je
„ mandai Mr. le Garde des Seaux, & le Sieur
„ le Tellier pour leur déclarer que je n'approu-
„ vois point cette translation, & que dans une
„ affaire de cette importance, il falloit me
„ vaincre par des raisons, & non par des prie-
„ res. Mr. le Cardinal m'en fit faire des re-
„ proches par la Reine, & m'en témoigna mê-
„ me quelque chose. Depuis il a conservé tant
„ d'aigreur contre moi que la plus grande par-
„ tie des Conseils s'est passée en dispute. Il
„ m'a derobé la connoissance de plusieurs af-
„ faires, il a proposé ces desseins violens con-
„ tre cette Compagnie. Il m'a pressé d'aban-
„ donner mon Néveu de Beaufort & M le
„ Coadjuteur. Il a inspiré au Roi des senti-
„ mens de défiance à l'égard de ses Sujets, & des
„ maximes de dangereuse conséquence. En-
„ fin mercredi dernier en parlant de vos As-
„ semblées, il osa dire qu'il voyoit bien qu'on
„ en vouloit au Roi, qu'on prétendoit com-
„ mencer par lui comme on avoit fait en An-
„ gleterre par le Vice-Roi d'Irlande, & qu'a-
„ près on n'épargneroit ni moi, ni la Reine,
„ ni le Roi lui-même; mais que si je voulois
„ le laisser faire, il viendroit bien à bout des
„ factieux. Je lui répondis que le Parlement
„ de Paris n'etoit pas comme celui de Lon-
„ dres; que vous étiez tous gens de bien, bons
„ sujets du Roi, & que vous n'en vouliez qu'à
„ la personne du Ministre que vous regardiez
„ comme l'unique cause des desordres. Enfin
„ voyant

„ voyant qu'il continuoit les mêmes discours, „ je dis à la Reine que je ne les pouvois plus „ souffrir, ni me trouver avec un homme qui „ donnoit de si mauvaises impressions au Roi. „ Le lendemain je mandai Mr. le Garde des „ Seaux, le Maréchal de Villeroi, & le Sr. le „ Tellier pour leur déclarer que je n'irois plus „ au Conseil ni au Palais Royal tant que le „ Cardinal y seroit. Voilà, Mrs., un comp„ te exact de ma conduite, dans laquelle je „ ne crois pas qu'on puisse remarquer aucun in„ terêt particulier. Tout le monde sait com„ me j'en ai usé jusqu'ici, quel respect j'ai tou„ jours eu pour la Reine. Je ne m'en éloigne„ rai jamais, encore moins du service du Roi „ qui m'a toujours été plus cher que toute cho„ se.

Ce Discours, quoi que sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une répetition continuelle qu'il falloit déliberer. Cependant le premier Président, & le Président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une conférence de S. A. R. avec la Reine: mais leurs Remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'Avocat général, qui commença à dire fort gravement que les Eclipses des Corps célestes n'arrivoient point que par l'interposition des Corps étrangers; ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureusement contre le Cardinal. Mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conferer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier Président; mais ce jeu fut traité, comme il le méritoit, de

badin & de ridicule. Le premier Préſident n'en demeura pas là : il revint encore à la charge avec ſes mêmes artifices, & dit à Mr. le Duc d'Orleans, „ Ah! Monſieur, toute la Compagnie „ voit manifeſtement que votre cœur eſt ému : „ au nom de Dieu, Monſieur, au nom du Roi „ & de l'Etat, ne préférez point les voyes ex„ trêmes, vous ferez plus par vos raiſons ſur „ la Reine que toutes ces Aſſemblées". Mais ayant malheureuſement avancé qu'il oſoit répondre de la liberté des Princes ; qu'ils étoient peut-être déja libres ; que le Maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la Reine lui avoit commandé d'en aſſûrer la Compagnie: S. A. R. lui répondit, M. le premier Préſident, vous en ſavez donc plus que moi; car tout ce que je ſai là-deſſus, c'eſt que le Maréchal de Grammont eſt allé ſeulement pour négocier ſans aucun pouvoir, pour la Liberté des Princes. Ainſi le premier Préſident ayant perdu toute eſperance, commença à prendre les avis qui furent, ſuivant l'uſage des grandes Aſſemblées, entremêlez de bonnes choſes, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes pour juſtifier ſa conduite, mais il fut plus ſage qu'on ne penſoit. Il ſe contenta de dire : Meſſieurs, pour me défendre des calomnies qu'on m'impoſe, (a) *In difficillimis Reip. Temporibus urbem non deſerui, in proſperis nihil de publico delibavi, in deſperatis nihil timui.* Ce n'eſt pas que je ne reſſen-

(a) Le Coadjuteur compoſa ſur le champ ce paſſage où l'on reconnoit le gout de l'Antiquité.

ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a donné au Roi & à la Reine contre moi; mais ce qui me console, est, d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le Duc d'Orleans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification: c'est pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être suppliée d'envoyer une Déclaration d'innocence pour Mrs. les Princes, d'éloigner Mr. le Cardinal Mazarin d'auprès la personne du Roi, & de ses Conseils, & que non seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement; mais en demander une réparation publique.

Enfin Mr. le Duc d'Orleans opina en rejettant quelques avis, qui avoient été proposez d'informer, de décreter, & de faire le Procès au Cardinal, ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent, & il conclud que le Roi & la Reine seroient très-humblement suppliez d'envoyer incessamment les ordres necessaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Déclaration de leur innocence, comme aussi d'éloigner le Cardinal de la Cour & du Conseil, (a) & d'assembler le Lundi suivant sur la Réponse. Cet avis fut suivi, l'Assemblée ayant duré jusqu'à 4. heures du soir en présence d'un Peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joye par les cris redoublés qu'il fit en voyant passer Son A. R. de *Vive le Roi, point de Mazarin.*

Cet Arrêt surprit la Cour qui ne s'y attendoit

(a) Lisés & de s'assembler.

doit pas; mais elle ne desespera pas d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles, dont elle avoit chargé le premier Président pour la Liberté des Princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les desavouer, dans l'esperance que les amis des Princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les Princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la Reine envoya le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi & le Sieur le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle desavouoit ce que le premier Président avoit avancé touchant la Liberté des Princes; surquoi le Conseil n'avoit rien arrêté depuis la résolution qui avoit été prise en présence de S. A. R. le pressant toujours de retourner au Palais Royal. A quoi Mr. le Duc d'Orleans répondit seulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la Liberté des Princes.

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport à la Compagnie du sujet de ce Message, ce qui excita un étrange murmure contre le premier Président, & même des termes injurieux; de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la Compagnie avoit ordonnées par le dernier Arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances (a) du

(a) Lisés du procedé de la Cour.

du côté de la Cour, d'autant plus que S. A. R. se plaignit en même tems des défenses que la Reine avoit envoyé faire au Prévot des Marchands & à tous les Officiers de lui obeïr, quoi qu'il fut Lieutenant Général de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choses étant dans cet état, le Cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseillerent d'enmêner le Roi & la Reine, & de se moquer ensuite de toutes les déliberations du Parlement, en se mettant à la tête d'une Armée qui reduiroit les Partisans des Princes à la necessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeureroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil après la bataille de Rethel, & s'il l'eût suivi dans ce tems-là il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient desunis & mécontens les uns des autres. Mais ce Ministre etant enivré de la victoire & des avantages qu'il avoit remporté en Normandie, en Bourgogne & en Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de reduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit; ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr

ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous côtez des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du Palais Royal.

Mr. le Duc d'Orleans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à cheval, & à se mettre en Campagne au premier avis, aussi-bien que les Ducs de Beaufort, de Nemours &c. avec un fort grand nombre de Noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler. Le Cardinal bien informé de toutes ces choses résolut donc de se retirer seul, dans l'esperance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux Négotiations. Ainsi ce Ministre sortit de Paris à pied le 6. Fevrier 1651. sur les onze heures de nuit en habit gris, accompagné seulement de son Ecuyer, & de trois autres personnes qui le menerent par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des chevaux tout prêts, sur lesquels étant montez, ils allerent joindre un gros de 500. chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraite fut bien-tôt sûe dans la Ville, & la Reine en ayant fait informer Mr. le Duc d'Orleans par le Comte de Brienne, ce Prince en apporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement; où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en Conférence avec la Reine, ce qu'il ne féroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la Cour eut mis les Princes en Liberté. Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde, & pour la confir-

mer

mer le Parlement ordonna que la Reine feroit très-humblement suppliée dès le même jour de faire expedier incessamment les ordres nécessaires pour la Liberté des Princes; que leurs Majestez seroient remerciées de l'éloignement du Cardinal, & priées de lui commander de sortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une Déclaration pour exclurre à l'avenir des Conseils du Roi, tous Etrangers, même les naturalisez & en général tous ceux qui auroient prêté (a) serment à d'autres Princes que le Roi. Suivant cet Arrêt, le premier Président suivi des autres Députez étant allez au Palais Royal, la Reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son Conseil, dont Mr. le Duc d'Orleans étoit Chef, & que s'il n'y vouloit pas aller elle seroit obligée d'assembler les Grands du Royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformement à cette réponse la Reine envoya les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Etrées, de Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'Archevêque d'Ambrun au Luxembourg, qui dirent à S. A. R. que la Rei-

(a) Des Landes-Paien opina dans le Parlement pour defendre à jamais aux Cardinaux l'administration des affaires d'Etat. Il alleguoit, *qu'aiant juré fidelité au Pape, ils ne pouvoient être fidelles à deux Maîtres.* On ne sauroit, à ce qu'il semble, contredire à cette raison : trop d'exemples ont prouvé depuis longtems à toute l'Europe le danger qu'il y a de se laisser gouverner par des Prêtres, & sur-tout par ceux qui se devouent après la tonsure & les vœux, à un Chef suprême, qui ouvre & ferme le Ciel aux hommes quand il lui plait.

Reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au Palais Royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assûrant que cette Conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses Gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le Duc d'Elbeuf ajouta assez indiscrétement qu'il seroit sa caution: surquoi Mr. le Duc d'Orleans, qui depuis longtems étoit piqué contre ce Duc, à cause de son attachement au Cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son Alliance, lui répondit avec aigreur; C'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les Domaines & l'argent que l'on vous a donné. Sans la considération de ces Mrs. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le respect que vous me devez. Je vous défens ma maison & de vous présenter devant moi. Ensuite S. A. R. répondit à ces Messieurs qu'elle les remercioit de leur honnêteté, qu'elle ne pouvoit aller au Palais Royal, jusqu'à ce que les Princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pourroient conseiller autre chose pendant que le Cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. (a) Cette fermeté de Mr. le Duc d'Orleans étonna fort la Reine, qui avoit esperé comme bien

(a) Le Coadjuteur inspiroit alors cette fermeté au Duc d'Orleans.

bien d'autres, que la retraitte du Cardinal lui ôteroit les préjugez, & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au Conseil. Il est même certain que ce fut le premier sentiment de S. A. R. qui fit assurer par deux fois la Reine qu'il iroit au Palais Royal: mais les amis des Princes lui firent bien-tôt changer d'avis sous prétexre de sa sûreté particuliere, & pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec lesquels il avoit traité, sans refuser la Reine en face: ce qui seroit bien plus desobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La Reine n'insista donc plus sur l'Assemblée des Grands, & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers Arrêts, elle fit déclarer au Parlement par les Gens du Roi, que si son A. R. persistoit à refuser d'aller au Palais Royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincerité de ses intentions, envoyer chez lui le Maréchal de Villeroi, le Garde des Seaux, & le Sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des Princes; ajoutant que l'éloignement du Cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au Parlement n'appaisa pas la chaleur des esprits, & quoique Mr. le Duc d'Orleans témoignât être satisfait de ce temperament; on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le Cardinal & de donner un Arrêt, par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la Déclaration de leurs Majestez, le Cardinal Mazarin, ses Parens, & ses Domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du

Ro-

Royaume, sinon qu'il seroit procedé contre eux extraordinairement, permis à tous les Sujets du Roi de leur courir sus; sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque: faisant défenses à tous Gouverneurs, Maires, & Echevins de les souffrir dans aucune des Villes du Royaume, avec ordre de publier les Arrêts à son de trompe.

Cependant la Conférence ne laissa pas de se tenir chez Mr. le Duc d'Orleans, où les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le Coadjuteur, le Président Viole, & le Sr. Arnauld se trouverent avec les Commissaires de la Reine: & après quelques contestations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucault, le Sieur de la Vrilliere, le Président Viole & le Sr. Arnauld se transporteroient incessamment au Havre avec une Lettre de Cachet signée de la Reine & de S. A. R. portant ordre exprès au Sr. de Bar de mettre les Princes en liberté. Il sembloit ainsi que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la Reine vouloit emmener le Roi hors de Paris, ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sû d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement, mais Mr. le Duc d'Orleans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis très-certains; ce qui fit juger que la Reine ne s'étoit relâchée à consentir à la Conférence, que pour ôter tout sujet de défiance, & prendre plus aisément ses mesures pour executer son dessein. Quoi qu'il en soit, S. A. R. donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq

cinq à six Compagnies de Bourgeois du Quartier St. Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du Coadjuteur. (a) Ils se saisirent des Portes de la Ville les plus proches du Palais Royal. Cependant ce procedé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du Parlement, le premier Président & plusieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque Mr. le Duc d'Orleans eut declaré, que le tout s'étoit fait par son ordre & sur les avis qu'il avoit eu de nouveau de l'enlevement du Roi; & il fut résolu de supplier (b) la Reine d'ôter au public toute sorte d'ombrages là-dessus, ce que Sa M. fut obligée de faire en consentant que les Bourgeois gardassent les portes de la Ville. Cela se fit si exactement qu'ils visitoient tous les Carosses qui sortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire St. Germain, pour voir si le Roi n'y étoit point caché. Les choses étant en cet état, les Députez qui étoient chargez de la Lettre pour le Havre partirent aussi-tôt: mais le Car-

(a) Madame de Motteville raconte cette émotion avec trop d'emphase, pour qu'on y puisse méconnoitre cette *chaleur de parti* qui est une des principales causes de l'incertitude de l'Histoire. Il est bien vrai que tout se faisoit par les conseils du Coadjuteur: mais s'il faut s'en rapporter à cette Dame, c'étoient les conseils violens & barbares d'un Machiavelifte, qui croiant *qu'il ne faut point être tiran à demi*, se proposoit d'enlever le Roi & de mettre la Reine dans un Convent.

(b) La Reine fit ouvrir les portes du Palais Roial, on laissa même entrer quelques uns de ces mutins jusques dans la chambre du Roi: après quoi ils se retirerent fort satisfaits.

Cardinal Mazarin qui étoit toûjours aux environs de Paris, ayant été informé de cette resolution prit le devant en poste, (a) voulant se faire honneur de la liberté des Princes. Ainsi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Février, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussitôt à la Citadelle saluer Mrs. les Princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de Mr. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il ne put retirer de (b) S. A. que des paroles assez froides & générales pendant une heure de Conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les Princes sortirent du Havre pour venir à Paris où ils arriverent le Jeudi 16. du mois, ayant été rencontrez sur le chemin par une infinité de personnes

(a) „ De depit & de colere, dit M. Talon, de ce „ que la delivrance des Princes s'executoit sans sa participation & en effet contre son intention. Il est bon de comparer aussi le reçit de Madame de Motteville à celui de Messieurs Talon & Joll. Ajoutons ici une particularité remarquable, si elle est vraie, de la liberté rendue aux Princes. Dans une note de l'édition de Paris il est dit, „ qu'avant que le Duc d'Or„ leans eut signé le traité pour faire sortir les Prin„ ces de prison, M. de C. l'avoit porté trois jours „ dans sa poche, sans pouvoir l'y resoudre. Enfin en„ tre deux portes au Luxembourg il le fit signer, son „ chapeau servant de table à Monsieur ".

(b) „ Le Prince de Condé l'embrassant, selon Mada„ me de Motteville, lui dir gravement qu'il étoit o„ bligé à S. M. de la justice qu'elle lui faisoir, qu'il „ seroit toujours très-bon serviteur du Roi & d'elle; „ & ajouta s'adressant (ironiquement) au Cardinal; „ *& de vous aussi Monsieur* &c. Voi. le reste de cette entrevue dans les Memoires de cette Dame.

sonnes de qualité. Mr. le Duc d'Orleans fut même au devant d'eux sur le chemin de St. Denis; & les Princes ayant mis pied à terre S. A. R. descendit aussi de son Carosse, & après les avoir embrassez il leur présenta le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils monterent tous dans le Carosse de son A. R. qui les mena chez la Reine, où ils furent très-bien reçûs de leurs Majestez. Ils trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de Carosses, & une foule extraordinaire de Peuple qui crioit, *Vive le Roi, vive les Princes*; il y eut même la nuit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville.

Les jours suivans les Princes allerent au Parlement pour remercier la Compagnie de ses bons offices; ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après la Déclaration de leur innocence fut envoyée au Parlement & fut enregîtrée le 28. Fevrier. Ensuite pour mettre fin à toutes les déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration, par laquelle Sa Majesté excluoit de ses Conseils tous étrangers, quoique naturalisez, (a) & tous Cardinaux, même ceux de la

(a) Il y eut de fortes oppositions à cette Déclaration, non seulement de la part du Coadjuteur & du Clergé en général, mais aussi en particulier de la part du Garde des Seaux Chateau-neuf; qui, selon Mr. Talon, prétendoit aussi à la dignité de Cardinal & au Ministere, comme le Coadjuteur. Mr. Talon parla fortement en cette occasion, & dit ces paroles au Roi „ quoiqu'ils (les Cardinaux) aient tou„ te l'obligation de leur promotion à V. M. & non „ pas au Pape qui les nomme, néanmoins aussi-tôt „ qu'ils

la Nation. Cette derniere clause avoit long-tems occupé le Parlement, & donna lieu à des discours assez étudiez. Ce fut proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels enragez de l'éloignement de leur Patron la firent passer, pour se venger du Coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Royaume. Après tout il faut convenir, (a) que ce fût les Frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoi que bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les considerations qui les y engagerent, il est certain qu'à la reserve des Marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres Chefs du parti n'avoient contribué à la prison des Princes que par force, contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruïne, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager Mr. le Prince à se raccommoder avec eux. La Reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du Cardinal, & à la liberté des Princes, ce qui se passa dans la sui-

„ qu'ils sont revêtus de ce titre, non seulement ils „ croient être Conseillers, Senateurs, Assesseurs, „ Coadjuteurs de la Puissance Pontificale, mais qui „ plus est, ils s'imaginent être une portion de sa „ substance & posseder une partie de son autorité „ &c. Le reste du discours est d'égale force & merité d'être bien pesé. Enfin la Declaration passa malgré les oppositions; mais avec le secours des intrigues qui se firent dans la suite, elle demeura inutile & sans effet.

(a) Lisés que ce furent.

suite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'est pas que dans le fond la liberté des Princes fit tant de peine à Sa Majesté: elle n'étoit blessée que de l'absence du Cardinal. Et comme l'union des Princes avec les Frondeurs en étoit la cause, & un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre; suivant les memoires qu'elle recevoit tous les jours du Cardinal. Les voyages fréquens des Couriers qui alloient & revenoient de ce côté-là étant parvenus à la connoissance du public, exciterent de grands murmures parmi le Peuple, & donnerent beaucoup d'ombrage aux Princes & au Parlement.

Mr. le Prince paroissoit toûjours dans le même sentiment, & fort animé contre le Cardinal. La verité est pourtant qu'il avoit déja quelque pensée de se raccommoder avec lui, & que toutes ses démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le reduire à la necessité de se soumettre entierement à lui, pour se rendre par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du Cabinet & des affaires. Mais comme ses sentimens n'étoient connus que de peu de personnnes, & qu'il ne faisoit rien qui put les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les déliberations précedentes qui furent suivies de nouveaux Arrêts contre lui, & on envoya des Députez sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres à lui donner retraite. Cependant Madame de Longue-

gueville, & le Duc de Beaufort, qui avoient eu peu de part à l'élargissement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de Mr. le Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils penetroient mieux que personne dans les sentimens de Mr. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la Reine, que Son Altesse n'étoit pas tellement unie avec les Frondeurs, qu'il n'en put être separé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ses amis. Cette ouverture fut reçüë fort agréablement de la Reine, & Mr. le Cardinal en ayant été informé lui écrivit aussitôt d'offrir la carte blanche à Mr. le Prince. Néanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le benefice du tems, Sa Majesté, sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit, fit proposer à S. A. de faire cesser l'Assemblée de la Noblesse, qui s'étoit augmentée si considerablement depuis sa liberté, qu'il se trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la semaine 7. à 800. Gentilhommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de Procurations. De sorte que cette Assemblée représentoit en quelque façon toute la Noblesse du Royaume.

Cette nouvelle consideration donnoit avec justice de grandes inquietudes au Cardinal, parce que ces Messieurs ne s'étant assemblez que pour demander son éloignement, & la liberté des Princes; il étoit naturel qu'ils prissent des réso-
lutions

lutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces Messieurs choisissoient tous les 15. jours deux nouveaux Présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires, ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Personne n'interrompoit jamais celui qui parloit; ils avoient aussi élu deux Secretaires, qui ne changeoient pas comme les Présidens. L'un étoit le Marquis d'Auvery, de la Maison d'Ailly, ami du Coadjuteur, & l'autre le Marquis de Chanlost Serviteur de Mr. le Prince, qui réduisoient par écrit toutes les déliberations de la Compagnie. Au reste ces Messieurs avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs Privileges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Généraux; ce qui fut si agréable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris députerent Mr. de Comminges, pour les assurer de la concurrence du Clergé. De sorte qu'il ne manquoit plus que le consentemeut du Tiers Etat qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'Hôtel de Ville, & d'écrire pour le même sujet dans les Provinces: après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne se fussent assemblez, ce qui auroit rompu pour jamais les mesures du Cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il aprehendoit le plus, & contre laquelle tous ses Partisans se déchaînoient dans le Parlement,

 tâ-

tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnez, qui se persuaderent trop legerement, que le (a) Etats Généraux ruïneroient entierement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la Noblesse, il falloit avoir recours à Mr. le Duc d'Orleans, & à Mr. le Prince, qui se laisserent aisément persuader par differentes raisons, particulierement le dernier, auquel Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre, qu'une Assemblée d'Etats auroit necessairement plus de déference pour Mr. le Duc d'Orleans que pour lui ; qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, où les Princes du Sang pourroient bien ne pas trouver leur compte ; & que sans courir aucun risque il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels & de grandeur par le Cardinal, qu'il n'en pouvoit esperer ni des Frondeurs ni des Etats Généraux.

Ces deux Princes gagnez allerent donc eux-mêmes à l'Assemblée de la Noblesse, après s'être assurez de leurs amis, pour les exhorter à se separer, & à se contenter de la promesse que la Reine leur faisoit, & dont ils se rendoient cautions & garens, d'assembler les Etats Généraux aussi-tôt après la Majorité du Roi, & d'envoyer cependant par provision des Lettres de Cachet dans les Provinces, pour élire des De-

(a) On doit lire dans les Memoires de Mad. de Motteville & de Mr. Talon les cabales qu'on fit à la Cour pour & contre la tenue des Etats.

Députez. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires ; & bien des gens de grande qualité représenterent fortement à leurs Altesses, que rien ne leur pouvoit être plus desavantageux que ce qu'ils demandoient; les priant bien de considerer le peril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la Majorité du Roi, des promesses dont on les flattoit: ce qui fut exprimé en termes si forts & si dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de discours qui approchassent de ceux-là dans toutes les Assemblées du Parlement.

Il fallut cependant ceder à la pluralité des voix. L'Assemblée fut rompue, & pour la forme on envoya quelques Lettres dans le Balliage du ressort de Paris, en conséquence dequoi il se fit une Assemblée dans l'Archevêché, pour nommer des Députez aux prétendus Etats Généraux. Mais il arriva bien-tôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque maniere que c'eût été. Cette premiere démarche faite, la Cour n'en demeura pas-là, & le Cardinal ayant pénetré l'éloignement extrême de Mad. de Longueville pour le mariage de Mademoiselle de Chevreuse, il entreprit de le faire rompre & d'engager Mr. le Prince à faire cette seconde faute, qui dans la suite lui fut bien plus préjudiciable que la premiere, en lui faisant entendre, que pour établir entre eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse étoit une jeune Princesse, belle, bien faite, d'une humeur engageante, capable de gagner le cœur de Mr. le Prince de Conti, & de

de meriter l'estime de Mr. le Prince. (a) Madame de Longueville avoit bien une partie de ces qualitez, mais elle ne s'y fioit plus tant, n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes ses forces les instances du Cardinal, en décriant de tous côtez Mademoiselle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de Maitresse & de Demoiselle du Coadjuteur: en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par Mad. de Montbazon & par le Duc de Beaufort, qui étoient piquez du mystere qu'on leur avoit fait, & de la supercherie du Coadjuteur lors de la signature du Traité. Le Duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à Mr. le Prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la Cour sans quelque complaisance pour la Reine; que la continuation de son engagement avec le Coadjuteur, & la consommation de ce mariage l'éloigneroient peut-être sans retour de toutes sortes de graces, à moins de perdre absolument la Reine, ce qui étoit une entreprise très-difficile, & à laquelle M. le Duc d'Orleans ne consentiroit jamais; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit

(a) „ La Duchesse de Longueville, dit M. de la Rochefoucault, avoit les avantages de l'esprit & de „ la beauté en si haut point . . . . qu'il sembloit que „ la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé. Mais ces belles „ qualités étoient moins brillantes, à cause d'une „ tache . . . qui est, que bien loin de donner la „ loi à ceux qui avoient une particuliere adoration „ pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs „ sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens „ propres ".

roit entre les mains de S. A. R. qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal, mais qu'après tout, il n'étoit pas indissoluble; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, & qu'au pis aller en flattant & s'accommodant à la passion de la Reine, S. A. pourroit introduire ses amis & ses créatures dans les Conseils, après quoi il falloit tout esperer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de Mr. le Prince soûtenoient au contraire, qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là, que la Reine ne changeroit jamais sur le chapitre du Cardinal; que ce Ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce Prince des affaires; que les (a) esperances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à le separer d'avec les Frondeurs, après quoi le Cardinal ne manqueroit pas de se raccommoder avec eux pour les perdre; ainsi que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la Reine, s'il étoit besoin; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orleans; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à Mr. le Prince qu'à tout autre; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un Traité (b) qui vient de lui rendre la liberté; que cette mauvaise foi degoûteroit ses amis, & empêcheroit les hon-

(a) Lisés esperances vagues.
(b) Lises qui venoit, au lieu de qui vient.

honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considerations differentes embarasserent quelque tems Mr. le Prince, & le firent balancer, mais enfin il ne lui fut pas possible resister aux sollicitations de Madame de Longueville, & aux cabales domestiques qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs, la Reine, ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le tems de ses irrésolutions par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeller dans le Conseil, (a) le Sr. de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le Garde des Seaux de Châteauneuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, (b) & de donner les

(a) Il fut disgracié quelques mois après, & le Prince de Condé, qui s'étoit degoûté de lui, le traita si mal, qu'il en tomba malade & mourut au bout de huit jours agé de 44. ans Mr. Talon dit dans ses Memoires; qu'on attribua la maladie de Chavigny à une diette trop austere, qui étoit dit-il, le *regime de Cornaro*, qu'on a imprimé dans un petit livre intitulé *Conseils pour vivre cent ans*. Selon le recit de Mad. de Motteville, M. le Prince joua la Comedie " lors " qu'il apprit que son ancien favori étoit à l'extre- " mité, les yeux lui rougirent, il voulut par une ma- " niere de desespoir s'arracher les cheveux; mais après " l'avoir regardé, il dit . . . , en se moquant de " son agonie, *qu'il étoit laid en diable* &c. Chavigny, avant que de mourir, ordonna pour neuf cent mille livres de restitutions à ceux de qui il avoit pris des interêts illegitimes; mais on annulla cet article, moienant une promesse que fit la veuve de donner cent mille livres aux pauvres.

(b) Molé, „ homme ferme, dit M. Talon, tout " d'une piece, plein de suffisance, & de force de corps " & d'esprit; lequel souhaitoit cet honneur pour la " plenitude de sa satisfaction, & pour avoir moien " dans un emploi de cette qualité, de trouver une " place considerable pour Champlatreux son fils".

Les

les Seaux au premier Président toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la Cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le Gouvernement de la Guyenne au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance générale au Duc de la Rochefoucault avec le Gouvernement de Blaye, celui de Provence à Mr. le Prince de Conti, & plusieurs graces & dignitez à un nombre considerable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet, d'autant plus que la Reine commença par executer les plus considerables & les plus essentielles ; Mr. le Prince ayant bien voulu consentit à donner du tems pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le Gouvernement de Provence d'entre les mains de Mr. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son Traité vint si-tôt à la connoissance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal ; ce qui n'auroit pas manque

Les Seaux lui furent ótés peu de tems après, & rendus au Chancelier Seguier, homme savant & dans son tems le protecteur du savoir, " mais qui, selon Madame de Motteville, n'avoit pas l'ame assés remplie du desir de la gloire que la vertu seule peut donner. Il ne pouvoit presque resister à la faveur &c. " Ce Chancelier mourut en Janv. 1672. Pour ce qui est du Premier Président, il remit sans emotion les Seaux à la Reine & refusa genereusement toutes les graces qu'elle lui offrit pour corriger cette espece de disgrace. " Lorsque S. M. dit Mr. Talon, lui offrit de faire créer une cinquième charge de Secretaire d'Etat pour Champlatreux son fils, il la remercia genereusement. Elle voulut lui donner la survivance de sa charge pour son fils : Mais il dit que son fils n'avoit pas assés servi pour mériter cet honneur ; c'est-à-dire qu'il n'en étoit pas capable ".

qué d'arriver si l'on avoit vû tout d'un coup le Conseil rempli de ses Créatures, & les graces de la Cour pleuvoir sur lui & sur ses amis.

Cependant Mr. le Duc d'Orleans fut fort surpris du changement du Conseil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pû se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec Mr. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, suivi du Duc de la Rochefoucault, & de la plûpart de ses Partisans, qui firent une espece d'insulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent. M. le Duc d'Orleans fut fort embarassé de cette affaire, mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pû se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposez par ses amis, qui lui conseillerent de ne pas souffrir un mépris si marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de (a) conséquence sans sa participation. Le Coadjuteur & le Marquis de Noirmoutier (b) étoient même d'avis d'aller enlever par force les Seaux d'entre les mains du premier Président, & de les apporter au Luxembourg, soutenant que S. A. R. é-

(a) Lisés de cette consequence.

(b) Le Coadjuteur animoit le Duc d'Orleans en lui exagerant le mepris qu'il souffroit en cette occasion. Il pressa de mettre l'allarme dans Paris & d'en venir aux voies de fait. M. Talon dit, que non seulement il conseilloit d'aller enlever les Seaux au P. P. „ Il „ vouloit encore faire main basse sur ceux qui s'y op- „ poseroient, de là aller à l'Hotel de S. Paul apparte- „ nant à M. de Chavigny, le jetter par les fenêtres „ & ensuite se saisir du Palais Royal ".

R. étoit en droit d'en user ainsi en qualité de Lieutenant Général de la Couronne. Mais Mr. le Duc d'Orleans n'ayant pû se resoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand' chose à esperer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de Mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de Mr. le Prince.

En effet Son Altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur le sujet du mariage, & quoi qu'il eût chargé au commencement le Président Viole d'aller retirer sa parole & celle de Mr. le Prince de Conti avec quelques complimens pour Madame & Mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat. C'est ce qu'il fit un soir chez Mr. le Prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de Mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce Prince, qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de Mr. le Prince fut généralement desapprouvée de tous les honnêtes gens; mais ce qui offensa davantage le Public, ce fut son raccommodement avec la Cour, dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper Son Altesse, savoir, qu'un jour il avoit en sa présence dit à Mr. le Duc d'Orleans qu'il seroit à propos d'ôter la Regence à la Reine, que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui Coadjuteur n'avoit pû y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à Sa Majesté. Cela étant vrai, Mr. le Prince n'auroit

roit pas eu grand tort ; parce qu'à la verité c'étoit le seul moyen de perdre le Cardinal Mazarin ; mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le Coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long-tems après, & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espece de merite auprès de la Reine, à laquelle il étoit vraiement redevable de sa Coadjutorie ; & cela se faisoit aux dépens de M. le Prince. Quoi qu'il en soit, on ne parla plus du mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il avoit même déja couru un bruit, quand les Seaux furent ôtez à M. de Châteauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées : & elles l'avoient cru si bien qu'elles passérent une nuit sans se deshabiller, ayant leurs Bijoux dans une cassete, que Madlle. de Chevreuse tenoit sous son bras. Le Coadjuteur, & quelques-uns des Frondeurs demeurerent aussi toute la nuit à l'Hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se vanger dans les occasions ; mais la Lettre de Cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la molesse de S. A. R. on crut qu'il seroit bon de lui en faire sentir quelque chose, & que cela pourroit le faire revenir. C'est pourquoi quelques jours après le Coadjuteur étant allé au Luxembourg lui dit qu'ayant cru jusques alors n'être pas entierement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de son mieux ; mais que voyant qu'il n'étoit plus necessaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit se mettre en repos, & ne plus s'exposer comme il avoit fait pour le Public & pour des interêts

terêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce Discours fit son effet sur Mr. le Duc d'Orleans, qui en parut surpris comme on l'avoit bien prévû, ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisoit grand tort, si l'on craignoit qu'il put se livrer à l'autre parti, & qu'il souhaitoit d'entretenir toûjours une intelligence sincere avec lui, & avec ses amis. (a) Mais enfin le Coadjuteur feignit de persister dans sa resolution, malgré les prieres & les instances assez vives de Son Altesse Royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de demonstrations extraordinaires du côté du Coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent serieuse & sincere. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la Confirmation avec grand appareil dans plusieurs Paroisses de la Ville, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toûjours aux affaires, & qu'il n'allât tous les soirs secretement à l'Hôtel de Chevreuse, où les principaux de la Cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurerent quelque tems dans une espece de calme, Mr. le Prince s'imaginant être le Maître de tout. On ne faisoit même plus rien au Parlement que criailler contre le Cardinal & contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré: & comme Mr. le Prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cesserent peu-à-peu avec les Assemblées du Parlement. Cela ne

(a) Lisés mais enfin, pour le rechauffer davantage, le Coadjuteur &c.

ne fut pourtant pas de longue durée, le ménagement que la Cour avoit eu pour Madame de Chevreuse ayant fait juger aux Frondeurs que leurs affaires n'étoient point desesperées, ils firent agir sous main auprès de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui ne se trouverent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de Mr. le Prince tout ce qu'ils desiroient par la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les Frondeurs par Mr. le Prince, la Cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à Mr. le Prince par les Frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le Cardinal voyoit une espece d'impossibilité à son retour. Ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il falloit les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre, après quoi il lui seroit aisé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux Frondeurs, parce que leur Cabale étoit toûjours la plus puissante & la plus à craindre pour lui, outre que Mr. le Prince l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendit le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des Frondeurs, (a) qui ne cherchoient qu'à se venger de S. A. sans aucune autre condition.

Ce

(a) Dans l'Edition de Paris on lit, *qui ne cherchoient qu'à se ranger du côté* de S. A. &c.

Ce fut dans cette vûë que le Cardinal consentit en apparence aux propositions que Madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter Mr. le Prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la Princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnoit toute sa confiance à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux soins qu'elles (a) avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le Cardinal qui le savoit bien, & qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plûpart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrettes, & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au Coadjuteur par Madame de Rhodes la premiere nouvelle du consentement du Cardinal à un second emprisonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesures avec M. le Prince; elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi que le Cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le S. de Lyonne Secretaire des commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négotiation avec le Coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrettement chez le Comte de Montresor où le Coadjuteur alla dans le Carosse de Joli qui l'y accompagna. Ces Messieurs après une conférence de trois heures ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de Mr. le Prince. Après quoi le

(a) Lisés qu'elle avoit pris de ses affaires.

le Coadjutéur promit au nom du parti de travailler au retour du Cardinal, se reservant de prendre dans les assemblées du Parlement tels avis qu'il lui plairoit, même les contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions, & le Sr. de Lyonne s'engagea au nom du Cardinal de procurer toutes sortes de graces au Coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la conférence le Coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu dans une Salle, qu'assurément l'affaire qu'il savoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à Mr. le Duc d'Orleans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru, Mr. de Lyonne, qu'on pressoit assez, rejettant le retardement sur la difficulté qu'il y avoit d'avoir des nouvelles du Cardinal afin de recevoir les derniers ordres qu'il falloit donner: ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au Coadjuteur ni à Madame de Chevreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a sû depuis, que le Sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le secret parlant aux autres, l'avoit revelé lui-même au Maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au Sieur de Chavigny, celui-ci en avertit aussi-tôt Mr. le Prince: & comme S. A. reçut un Billet en même-tems pour l'avertir que trois Compagnies du Regiment des Gardes avoient ordre de marcher vers le Fauxbourg St. Germain, il monta

promp-

promptement à cheval sur les deux heures du matin du 6. Juillet 1651. avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à S. Maur, où il fut suivi peu de tems après par Mr. le Prince de Conti, Madame de Longueville, les Ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, & par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit savoir la raison. Ses partisans faisoient ce qu'ils pouvoient pour persuader le Peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposoit au retour du Cardinal, mais le Coadjuteur & ses amis publioient par tout que cette nouvelle escapade n'étoit fondée que sur le refus qui lui avoit été fait de plusieurs graces qu'il demandoit encore pour lui, & pour ses créatures; que ce qu'on alleguoit du Cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le Peuple; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit sans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaises intentions.

Ces jugemens dans la bouche de personnes non suspectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau dessein de brouiller; bien des gens le crurent d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître Mr. le Prince de Conti au Parlement, où il dit seulement pour justifier la retraite de Mr. son Frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajoûter aucune paaticularité, si ce n'est qu'on dépêchoit tous les jours des Couriers au Cardinal; qu'il étoit plus puissant que jamais dans le Conseil par le moyen des Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyonne ses Créatures; qu'ils ne faisoient rien que par

ses ordres; & que Son Altesse ne pouvoit prendre aucune confiance ni être en sûreté à la Cour, si ces trois Messieurs n'en étoient éloignez; ce qu'il demandoit instamment à la Compagnie: après quoi il reviendroit aussi-tôt à Paris, & iroit rendre ses respects au Roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une Lettre de Mr. le Prince, qui fut présentée au Parlement par un de ses Gentilshommes, & qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que Mr. le Duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le Cardinal à Cologne, (a) & cela dans le dessein d'épouser une de ses niéces. Ainsi le Président, qui préferoit les interêts de la Cour à ceux de M. le Prince, se contenta de répondre à M. le Prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir elle-même faire ses plaintes à la Compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde; & qu'après tout M. le Prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au Parlement que lui. Mr. le Duc d'Orleans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la Reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du Prince: & il le disoit comme il le pensoit, parce

(a) Il avoit epousé Mad. de Mancini une des niéces du Cardinal. Il fut cité au Parlement pour rendre compte de ce mariage fait hors du Royaume & sans la permission du Roi. Madame de Mercœur mourut après quelques jours de couche au commencement de l'année 1657. fort regretée du Cardinal son oncle, & même de toute la Cour, à cause de son merité & de sa vertu.

parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher ce secret. Et comme il parla en homme bien persuadé, son Discours fit beaucoup d'effet dans l'Assemblée, qui se contenta d'ordonner que la Lettre du Prince seroit portée à la Reine pour savoir sa volonté, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié de s'entremettre & de rassurer Mr. le Prince.

C'est pourquoi la Reine envoya, conjointement avec S. A. R. le Maréchal de Grammont à S. Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais dessein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute sûreté sur sa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la Reine auroit auprès d'elle le (a) Valet du Cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'approuva pas qu'il eut écrit dès le même jour à tous les Parlemens du Royaume, ce qui sembloit marquer un dessein prémedité de porter les Peuples à un soulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande Sale du Palais un grand nombre d'Officiers, & de (b) gens, comme pour donner plus de chaleur aux déliberations de la Compagnie. Il y eut aussi des gens apostez qui crierent en sortant, *point de Mazarin*; mais ces cris n'approchoient point de ceux du tems passé. Il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gages, tout le monde d'un même esprit se servoit de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur. Ici ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les differentes Cabales sans aucune considé-

(a) Lisés les Valets.
(b) Lisés & de gens de guerre.

deration pour les interêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours contre le Cardinal donnoit pourrant encore les suffrages à Mr. le Prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre Mazarin ; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un Traité dont le principal Article étoit la perte de ce Ministre. Le Duc de Beaufort fut un de ceux qui se declarerent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du Peuple, mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des desordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber. Le Cardinal étoit hors du Royaume ; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le Duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de Mr. le Prince, qui venoit d'accuser en plein Parlement le Duc de Mercœur son Frere d'avoir fait un voyage auprès du Cardinal, à dessein d'épouser sa niéce. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vûes particulieres qui n'interessoient personne, & qu'il n'y tenoit sa place que d'un médiocre suivant, sans consideration, sans merite. Au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le Chef d'un parti très-considerable.

Cependant la Lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine, (a) Sa Majesté y fit réponse par écrit, que les Gens du Roi apporterent au Parlement, portant en substance, que M. le Prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite,

(a) Lisés y fit une reponse.

te, après les assûrances que Sa Majesté, & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont; que Sa Majesté avoit donné pouvoir à M. le Duc d'Orleans, d'accommoder cette affaire conformément au desir du Parlement; qu'à l'égard du Cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au Parlement; qu'elle ne savoit rien du voyage du Duc de Mercœur; qu'il s'étoit fait sans sa participation; que les Srs. Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le Roi défunt; que le Sr. de Lyonne étoit un de ses Domestiques qu'il lui étoit bien permis de choisir à sa discretion; qu'elle l'assûroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du Cardinal; que si après ces assûrances Mr. le Prince demeuroit éloigné de la Cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'empêchoient de se rendre à son devoir, & qu'enfin si cela continuoit, Sa Majesté en auroit un extrême déplaisir puis qu'elle ne désiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la Maison Royale, union si nécessaire pour le bien & pour le repos de l'Etat.

Cette réponse, quoi que peu sincere, ne laissa pas d'être assez bien reçûe du Parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fut pas signée d'un Secretaire d'Etat; mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore Mr. le Duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince, ce que Son Altesse Royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre Mr. le Prince de Conti & le premier Président,

dent, lequel exaggerant l'importance de l'affaire dit que Mr. le Prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, & que sa sortie précipitée pourroit causer une Guerre Civile. A ce mot Mr. le Prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un Prince du Sang; mais le premier Président reprenant la parole dit qu'il ne devoit pas être (a) brisé dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui lui put imposer silence: & se mettant ensuite à parler de la Guerre civile, il s'échaufa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez recens des Ancêtres de M. le Prince qui avoient brouillé l'Etat. (b) Cette repetition affectée mettant à bout la patience de M. le Prince de Conti, il ne fut plus maitre de lui & il repliqua tout en colere au premier Président que par tout ailleurs, il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du

(a) Au lieu de brisé Lis. interrompu.

(b) M. Talon rapporte „ que M. le Pr. de Conti „ se voyant abandonné par le silence de toute la Compagnie, laquelle approuvoit le discours de M. le P. P. il fut obligé de faire des excuses, que son dessein n'avoit pas eté d'offenser la Compagnie, ni faire chose qui ne dût pas être faite &c. . . . . Ledit P. P. ayant insisté qu'il n'avoit point parlé affirmativement, mais conditionnellement; qu'il n'étoit que trop vrai que les éloignemens des Princes du Sang & les Lettres qu'ils écrivent au Parlement sont bien souvent les commencemens des guerres civiles; témoin ce qui est arrivé en la personne de Mrs. les P. de Condé Pere, Ayeul & bisayeul; sur celà M. le P. de Conti fit une seconde excuse &c. . . . . Ce recit est assés different de celui de Joli, pour qu'on en puisse constater le Pyrrhonisme Historique.

du Sang. Mr. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette conteſtation, mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on ſe fût ſervi du terme odieux de Guerre civile; qu'il eſperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien negliger pour pacifier toutes choſes. En effet dans une Conférence qu'il eut à Rambouillet avec Mr. le Prince, il fit ce qu'il put pour diſſiper ſes ſoupçons, & pour l'obliger à ſe déſiſter de ſes demandes touchant l'éloignement des Srs. Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme & ne voulut conſentir à rien ſans cette condition, ni la Reine s'y ſoumettre; Sa Majeſté perſiſtant avec autant de fermeté dans ſes ſentimens que S. A. dans les ſiens. S. A. R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, ſans découvrir ſes ſentimens, on fut obligé d'en venir à une déliberation qui fut aſſez confuſe, les eſprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes Cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention fut le Coadjuteur, dont on ne ſavoit point les veritables ſentimens, & qui paroiſſoit dans un pas aſſez délicat entre la Cour & Mr. le Prince. Mais comme il avoit pris des meſures avec le Sieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aiſé de former ſon avis de maniere que perſonne n'eût lieu de s'en offenſer; l'ayant compoſé auparavant avec le Sr. de Caumartin & Joli, qui connoiſſoient parfaitement les diſpoſitions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la Compagnie. Voici les termes dont il ſe ſervit.

„ Meſſieurs, j'ai toujours été perſuadé qu'il

„ eut été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les „ esprits aucune inquiétude sur le retour du „ Cardinal Mazarin, & que même on ne l'eût „ pas cru possible. Son éloignement ayant été „ jugé nécessaire par la voix (a) commune de „ toute la France ; il semble qu'on ne peut „ croire son retour sans douter en même tems „ du salut de l'Etat, dans lequel il jetteroit „ assûrement la confusion & le desordre. Si „ les scrupules, qui paroissent sur ce sujet, sont „ solides, il est à craindre qu'ils ne produisent „ des effets fâcheux, & s'ils n'ont point de fon- „ dement, (b) ils ne laissent aucun juste sujet „ de crainte par les prétextes qu'ils fournis- „ sent à toutes les nouveautez. Pour les é- „ touffer tout d'un coup, & pour ôter aux uns „ l'esperance, & aux autres le prétexte, j'esti- „ me qu'on ne sauroit prendre d'avis trop dé- „ cisif; & comme on parle de commerces fré- „ quens, qui donnent de l'inquiétude, il paroît „ à propos de déclarer criminels & perturba- „ teurs du repos public ceux qui négocieront „ avec Mr. le Cardinal Mazarin, ou pour son „ retour, de quelque maniere que ce puisse être. „ Si les sentimens de Son Altesse Royale eus- „ sent été suivis, il y a quelque mois, les af- „ faires auroient maintenant une autre face ; „ on ne seroit pas tombé dans ces défiances, le „ repos de l'Etat seroit assûré, & nous ne se- „ rions pas obligez de suplier Mr. le Duc d'Or- „ leans, comme c'est mon avis, de s'employer „ auprès

(a) Dans une autre Edition l'on lit *par le vœu commun* &c.

(b) Dans une autre Edition, il y a, *ils ne laissent pas de donner de justes sujets de crainte* &c.

„ auprès de la Reine, pour éloigner de la Cour „ les créatures de Mr. le Cardinal qui ont été „ nommées. Il eſt vrai que la forme avec laquelle on demande cet éloignement eſt extraordinaire, & que ſi l'averſion d'un de Mrs. „ les Princes du Sang étoit la regle de la fortune des particuliers, cette dépendance diminueroit beaucoup l'autorité du Roi. La „ liberté de ſes Sujets, & la condition des „ Courtiſans deviendroit fort deſagréable, en „ les aſſujettiſſant au caprice de tant de Maîtres. Il y a une exception à faire dans cette „ rencontre, il s'agit de l'éloignement de quelques Sujets qui ne peut être que trop (a) utile en levant les ombrages qu'on pourroit „ prendre pour le retour de Mr. le Cardinal, „ qui même a été propoſé à cette Compagnie „ par S. A. R. dont les intentions toutes pures pour le bien de l'Etat & pour le ſervice „ du Roi, ſont connues de toute l'Europe. Il „ faut eſperer de la prudence de leurs Majeſtez, & de la ſage conduite de M. le Duc „ d'Orleans, que les ſoupçons ſeront diſſipez, „ & que nous verrons bien-tôt l'union rétablie „ dans la Maiſon Royale, ſuivant les vœux de „ tous les gens de bien qui n'ont travaillé à la „ liberté des Princes que dans cette vûe. Trop „ heureux d'y avoir pû contribuer en quelque „ façon par leurs ſuffrages. Pour former donc „ mon opinion, je ſuis d'avis de déclarer criminels & pertnrbateurs du repos public ceux „ qui négocieront avec Mr. le Cardinal Mazarin & pour ſon retour, de quelque maniere „ que ce puiſſe être; de ſuplier S. A. R. de „ s'em-

(a) Liſés *que très utile.*

„ s'employer auprès de la Reine, pour éloi-
„ gner de la Cour les créatures de Son Emi-
„ nence, qui ont été nommées, & de re-
„ mercier S. A. R. des soins qu'il continue
„ de preudre pour la réunion de la Maison
„ Royale, (a) si nécessaire pour le bien de l'E-
„ tat & le repos public.

Ce Discours du Coadjuteur fut approuvé de tout le monde; les amis de Mr. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qn'il desiroit; & la Cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il y avoit redressé la conduite de S. A. Mr. le Prince. Mr. le Duc d'Orleans eut aussi lieu d'être content de la maniere avec laquelle il avoit parlé de lui. Aussi ce Discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que Mr. le Prince avoit prises dans le Parlement, où plusieurs Conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de Son Altesse; entre autres le St. l'Aîné Conseiller de la grande Chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la Cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de Mr. le Prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on féroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes (b) nouvelles pour remplir le Conseil & les premie-

res

(a) On lit dans une autre Edition, *si necessaire pour le repos de l'Etat, & pour la tranquilité de toute l'Europe.*

(b) Effacés *nouvelles.*

res Charges du Royaume de gens à sa devotion & se rendre ainsi le Maître. Mr. le Duc d'Orleans parla d'une maniere peu decisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre parti entre la Cour & Mr. le Prince; quoi que le Coadjuteur n'eût rien negligé pour reveiller sa jalousie naturelle & ses inquietudes sur la trop grande élevation de Mr. le Prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la déliberation, l'Arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plûpart des avis: ayant été seulement ordonné que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donné de ne point rappeller le Cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une Déclaration au Parlement, pour y être inferée dans les regîstres, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretez necessaires pour son retour, & qu'il seroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le Cardinal depuis la défense.

La Reine aurois donc pû, si elle avoit voulu, se dispenser de faire retirer les Sr. Servien, le Tellier & de Lyonne; puisque l'Arrêt n'en disoit rien précisement: mais comme on avoit résolu d'ôter à Son Altesse jusqu'aux moindres prétextes, Sa Majesté leur ordonna de s'éloigner, & lorsque les Gens du Roi allerent au Palais Royal, en conséquence de l'Arrêt, elle leur déclara qu'elle féroit dresser une Déclaration conforme aux souhaits de la Compagnie sur le chapitre du Cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois personnes suspectes à Mr. le Prince. En effet ils ne se trouverent plus au Conseil; ils cesserent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite

duite fut prudente & peut-être necessaire, à cause des Placards que les partisans de Mr. le Prince avoient fait afficher contre eux, & pour éviter l'animosité du Peuple contre ceux qui étoient accusez de correspondance avec le Cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice, mais comme elle ôtoit toute sorte de prétexte à Mr. le Prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à St. Maur. Et quand il alloit par la Ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de Pages, & de Valets de pied, avec des livrées fort riches, quoi qu'il fut en deuil de Madame sa Mere. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité & d'Officiers qui le suivoient en carosse, & par dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du Peuple qui le précedoit avec des acclamations continuelles de *vive le Roi*, *vivent les Princes* (a). Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au Parlement, où, après avoir entendu le recit que fit le premier Président des promesses de la Reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajoûta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans esperance de retour; ce qui déplut beaucoup à toute l'Assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémedité de former toujours des difficultez. On trouva aussi fort mauvais que Mr. le Prince fut reçu au Parlement sans avoir vû le Roi. Le premier Président

(a) Après *vivent les Princes*, ajoutés *point de Mazarin*.

dent l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât; de sorte qu'il retourna à St. Maur, sans avoir vû leurs Majestez. Quoique dans la suite la Reine rendît le Parlement dépositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au Roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au Cours, (a) où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'est toujours fort défendu sur cet article; mais cela ne laissa pas d'être bien relevé par Mr. le premier Président, & la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au Cours, que ce Magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. Mr. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole; qu'il savoit le respect qu'il devoit au Roi, qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre sans risque, & que ce n'étoit point élever autel contre autel, que de demander des sûretez dans l'état où étoient les choses, les creatures du Cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommez Berthet, Brachet, (b) Silhon,

(a) On conseilla au Roi de faire arrêter sur le champ M. le Prince; mais le Marechal de Villeroi empêcha que cela ne se fit.

(b) Silhon (Jean) devoué au Cardinal Mazarin qu'il a defendu par quelques Ecrits, dont un des plus considerables est intitulé *Eclaircissement sur quelques difficultés, touchant l'Administration du Cardinal Mazarin* im-

hon, &, (a) Ondedei faisant des voyages continuels à Cologne ou le Cardinal s'étoit ritiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des Assemblées, où on avoit resolu de l'arrêter une seconde fois, dont il feroit sa plainte en tems & lieu à la Compagnie & nommeroit les personnes, qu'il designa si bien, que tout le monde connût que cela tomboit sur le Coadjuteur.

Cez contestations furent suivies d'une déliberation où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregitrées, que Mr. le Prince seroit prié d'aller voir leurs Majestez; que commission seroit delivrée au Procureur Général, pour informer contre ceux qui avoient tenu des Conferences secrettes pour arrêter Mr. le Prince; que le Duc de Mercœur seroit mande pour rendre compte de son voyage vers le Cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niéce; que le nommé Ondedei, & les nommez Berthet, & Brachet, & Silhon seroient assignez pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux, & que le premier des quatre seroit pris au Corps.

Peu de jours après Mr. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut con-

imprimé in folio & in douze en 1650. & 1651. Il est Auteur du *Ministre d'Etat*, livre écrit d'un stile assés convenable à la matiere qu'il traite. Voi. *Bibl. Histor. de la France par le P. le Long* & l'*Hist. de l'Acad. Françoise par Pelisson.* On y indique quelques autres ouvrages de Silhon qui est mort en 1666.

(a) Ondedei homme très-peu estimé, qui devint pourtant Evêque à la honte de l'Eglise, après avoir été Espion en titre d'office du Cardinal Mazarin & de tout autre qui étoit d'humeur de le bien paier.

conduit par Mr. le Duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine : cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de méfiance, & cette visite n'empêcha pas que Mr. le Prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour & la nuit avec une escorte de 80. Chevaux. Mr. le Prince de Conti en usoit de même, & le Coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant Mr. le Prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de Mr. le Duc de Mercœur en conséquence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet; ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit marié ; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme ; qu'après tout, ce mariage s'étoit fait du consentement de Sa Majesté, de S. A. R. & même de Mr. le Prince. A cela Mr. le Duc d'Orleans répondit, qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti, aussi bien que la Reine, à la sollicitation de l'Abbé de la Riviere & du Maréchal d'Estrées ; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du Cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader Sa Majesté de ce mariage, & pour en détourner le Duc de Mercœur, auquel il avoit declaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la Déclaration de S. A. R. fût assez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes ; & d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La Rei-

ne & son Conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner Mr. le Prince, & faisoient presser sans relâche le Coadjuteur de continuer ses intrigues secretes, & son manege dans le Parlement pour s'oppoſer à tous les desseins de Son Altesse. Le Coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloigne-gnement avec autant & plus de passion que la Reine: car quoi qu'ils connussent bien ce qu'ils hazardoient, en se fiant aux promesses du Cardinal, ils étoient si outrés des manquemens de Mr. le Prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de resister au desir de vengeance qui les aveugloit. Ils esperoient d'ailleurs que le Cardinal auroit longtems besoin de leur assistance; que l'éloignement de Mr. le Prince ne finiroit pas si-tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre necessaires; ce qui obligeroit le Cardinal à leur accorder certaines graces, & peut-être la nomination au Cardinalat pour le Coadjuteur.

Mr. le Prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir; mais comme il voyoit approcher la majorité du Roi, & que son crédit diminuoit beaucoup dans la Ville, par sa mesintelligence avec les Frondeurs, il commençoir à prendre des mesures au dedans & au dehors du Royaume pour former un parti qui pût retenir le Cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrettes que la Cour n'en fût avertie; ainsi la Reine qui se voyoit pressée de répondre à l'Arrêt du Parlement qui lui demandoit une Déclaration plus formelle contre le Cardinal Mazarin,

rin, jugea qu'il étoit tems d'éclater: & comme Mr. le Prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que Son Altesse Royale l'y avoit mené, Sa Majesté resolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même tems les instances du Parlement contre la personne du Cardinal.

Pour cet effet la Reine ayant fait mander toutes les Cours Souveraines, & le Corps de Ville le 17. Août 1651. le Parlement envoya des Députez au Louvre, où, en présence de Mr. le Duc d'Orleans & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de la Couronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit sur la conduite de M. le Prince qui fut ensuite remis entre les mains du premier Président pour en faire part à toute la Compagnie. Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclaration de leurs Majestez pour l'exclusion perpetuelle du Cardinal, & un examen général de la conduite de Son Altesse, auquel on reprochoit d'abord toutes les graces qu'il avoit obtenues de la Cour, les complaisances que leurs Majestez avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontez. Ensuite le Roi & la Reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus de bonne part, des intelligences que ce Prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenai les Espagnols qu'on y avoit introduit pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le Roi eut exigée de lui; qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Royaume, pour leur inspirer des pensées

de revolte; qu'il faisoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maître, particulierement Montrond où Madame la Princesse, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toûjours refusé de joindre ses troupes à celles du Roi; & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que desoler la Picardie, & la Champagne; qu'enfin leurs Majestez avoient trouvé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choses, s'assurant qu'ils employeroient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du Roi & pour faire rentrer S. A. dans son devoir.

La lecture de cet Ecrit surprit extrêmement toute la Compagnie, & ce fut là sans doute la source de tous les desordres qui suivirent peu de tems après. Mr. le Prince tâcha d'y répondre en rejettant les accusations dont il étoit chargé sur la malice de ses ennemis. particulierement du Coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accusoit d'avoir tenu plusieurs Conseils contre lui chez le Comte de Montresor, pour le faire arrêter une seconde fois. Mr. le Prince n'avoit pas encore parlé si positivement de ces conférences pour menager le Sieur de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis: ce que S. A. tâchoit encore de faire dans sa Réponse, où il ne nommoit que le Coadjuteur & le Comte de Montresor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire, le Coadjuteur & ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le Sr. de Lyonne; mais plusieurs doutoient qu'il eut osé reveler ce secret de son chef, & sans ordre du Cardinal Mazarin.

Quoi-

Quoiqu'il en soit, le Coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fut Auteur de l'Ecrit, quoiqu'il l'eût conseillé & approuvé, & désavoua les Conférences tenues chez le Comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sens froid, qu'on ne savoit ce qu'on en devoit croire. Après cela Mr. le Prince présenta deux Ecrits au Parlement, pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulieres aux faits articulez dans celui du Roi, & l'autre étoit une Déclaration de Mr. le Duc d'Orleans sur le même sujet. Mr. le Prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au Parlement, pour appuyer sa Déclaration par sa présence; mais il ne pût obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retirée des Assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toûjours dans la Sale du Palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la Cour, ni desobliger le Coadjuteur, qui avoit toûjours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette Déclaration à M. le Prince: mais il fut si pressé, qu'il ne pût s'en défendre.

Cette Déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sû que bien tard la résolution prise par S. M. de mander les Compagnies souveraines; que l'Ecrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des Députés du Parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence Mr. le Prince avoit proposé à la Reine, & depuis au Conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai; l'un par négociation,

moyennant une ſuſpenſion d'armes entre cette Ville, & les Places du Luxembourg, & l'autre par la force, en lui donnant 2000. hommes pour en faire le Siége, ne le pouvant ſans cela; parce qu'il n'y avoit que deux cens hommes pour lui dans la Citadelle, & que les Eſpagnols en avoient cinq cens dans la Ville; que S. A. n'avoit pas envoyé ſes troupes à l'Armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le Maréchal de la Ferté, créature du Cardinal, qui l'avoit eſcorté dans tous ſes voiages, & l'avoit reçu dans ſes Places, malgré les Arrêts du Parlement; que Mr. le Prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ſes troupes, elle avoit nommé le Sr. de Vallon que la Reine avoit empêché de partir; que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas ſans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au Palais Royal (a); que S. A. R. ne lui avoit pas conſeillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des Conférences qu'on avoit tenu à ſon préjudice; qu'enfin il ne croyoit pas que Mr. le Prince fût capable de former de mauvais deſſeins contre l'Etat (b). L'Ecrit de M. le Prince étoit aſſez conforme à cette Déclaration (c) ſur le chapitre du Cardinal. Il proteſtoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant & pendant ſa priſon; que depuis à la vérité, il s'étoit uni à tout le Parlement & aux vœux des Peuples (d), pour con-

(a) Liſés fort bien reçu.
(b) Liſ. contre le ſervice du Roi & de l'Etat.
(c) Après Declaration un point, & liſés ſur le chapitre du Cardinal, il proteſtoit.
(d) Liſ. à tous les Parlement du Roiaume & aux vœux &c.

conserver la tranquillité publique qui auroit pû être alterée, par le retour du Cardinal; que si le Conseil de Sa Majesté avoit pris le soin qu'il devoit de lever les (a) ombrages fréquens qui se faisoient à Cologne, le Parlement n'auroit pas été obligé de demander une Déclaration confirmative de ses Arrêts. dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'Ecrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien meritées par ses services; qu'après tout ni lui ni ses amis, n'avoient pas tant de Places à leur discretion que le Cardinal & ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlens, La Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner sans retour un homme, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le Royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considerer la maniere dont S. A. vivoit avec le premier Président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le Conseil, où elle assûroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'oposant, comme elle avoit fait avec S. A. R. aux avis violens du Coadjuteur, & du Comte de Montresor, d'ôter les Seaux au premier Président de force, de faire prendre les armes aux Bourgeois, & d'aller droit au Palais Royal; que l'éloignement des Sieurs Servien, le Tellier & Lyonne étoit nécessaire pour sa sûreté & avoit été aprouvé

(a) Lis. les ombrages du public à l'occasion des voiages fréquens &c.

aprouvé du Parlement & du Public, & que s'il s'étoit executé, il se seroit soumis aussi-tôt à toutes les volontez de la Reine; mais qu'ayant vû que dans le même tems on continuoit un commerce reglé avec le Cardinal; il avoit crû devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la Cour & au Conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du Cardinal, & où il savoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entierement devouez.

Les Personnes dont Mr. le Prince entendoit parler, étoient Mr. de Châteauneuf *, ami intime de Madame de Chevreuse & de Madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les Seaux & qui fut rapellé & fait Chef du Conseil, & le Marquis de la Vieuville, auquel on donna la Surintendance des Finances.

Ensuite S. A. avouoit qu'elle avoit écrit au Parlement & aux bonnes Villes du Royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits, qu'on faisoit courir, que son dessein étoit d'exciter une guerre civile: que si Madame la Princesse, & Madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses Ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fit fortifier ses Places, quoi qu'il eût permission & pouvoir de Sa Majesté pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols; que c'étoit une pure calomnie

* Mr. le Prince ne le pouvoit souffrir, parce qu'il avoit presidé au Jugement, & prononcé l'Arrêt de mort contre Mr. de Montmorenci.

lomnie dont il demandoit reparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un Prince du Sang; qu'il suplioit la Compagnie de la lui faire obtenir, & de prier leurs Majestez d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la Compagnie, s'il se trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après (a) cette Réponse de M. le Prince, la Déclaration de M. le Duc d'Orleans, & l'Ecrit de Sa Majesté, on en vint à une déliberation, dans laquelle il y eut deux avis principaux: dont le premier étoit de suplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de suprimer tous les Ecrits de part & d'autre afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la déliberation n'ayant pû finir ce jour-là, elle fut remise au 21. Août 1651. A la sortie plusieurs personnes se mirent à crier dans la Salle, *point de Mazarin*, *point de Coadjuteur*, sans doute par ordre de Mr. le Prince qui étoit venu au Palais, (b) si bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fut quitte à si bon marché; n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le Lundi suivant, il crût ne devoir plus

(a) Lisés après la lecture de cette Reponse.

(b) Accompagné malgré lui, pour ainsi dire; car il étoit irrité au dernier point d'être forcé d'en venir là, pour parer contre un *prestolet Italien*. C'est ainsi qu'il qualifioit le Coadjuteur, qui étoit Italien d'origine. Il sembloit au Prince, comme le dit l'Auteur des *Memoires Secrets* que j'ai cité ci-dessus, qu'il alloit se battre contre un Prêtre.

plus tant se commettre, & fit si bien que dans ce peu de tems il s'assûra d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occasion, à la reserve du Duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de Mr. le Prince.

La Reine, qui regardoit le Coaduteur, comme le seul qui put soûtenir l'autorité du Roi dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes du Corps, des Gensdarmes & des Chevaux-legers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoyer secrettement le Lundi matin dans la sale du Palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire du Marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté M. le Prince rassembla le plus de monde qu'il pût, & avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *St. Louis.*

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais bien accompagné des personnes de qualité qui se rangerent vers le Parquet, (a) les Gens du Roi occupant jusqu'à la Porte de la Grande Chambre, où se tiennent les Huissiers; pendant que les gens de la Maison du Roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersez par pelottons, (b) & dispersez de maniere qu'ils auroient pû attaquer par devant & par derriere les gens de M. le Prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs Conseillers,

(a) On lit dans une autre Edit. vers le Parquet des gens du Roi.

(b) Lis. par pelotons dans la grand' Sale & disposés &c.

seillers, & autres gens de Robbe des deux partis avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le Comte de Montresor, que Mr. le Prince avoit accusé de parole & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au Parlement pour se justifier ; mais comme il n'y avoit pas d'entrée !, il demeura dans le Parquet des Huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considerable de partisans de Mr. le Prince qui s'en rendirent les Maîtres. Ce qui dans la suite pensa être la perte du Coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette Assemblée, non plus qu'aux autres précedentes: de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune consideration , ni par aucun respect , Mr. le Prince commença à dire, qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne; qu'en entrant dans la salle il avoit vû plusieurs amis du Coadjuteur; qu'il savoit qu'on avoit détaché 10. hommes de chaque Compagnie des Gardes, auxquels on avoit doné le mot de *Notre-Dame.* Le Coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai, qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner pour n'être pas exposé au risque de la derniere Assemblée, mais que si S. A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : sur quoi le Parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient , le Sr. de Champlatreux fut commis avec quelques autres Conseillers pour cela , & Mr. le Prince ayant envoyé Mr. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens , le Coadiuteur

alla

alla lui-même pour congedier les siens, sans penser qu'il alloit se commettre.

A peine eut-il passé la porte des Huissiers avec le S. d'Argenteuil, que cinq ou six Valets de pied de Mr. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin*; ce qui fut cause que les deux partis tirerent aussi l'épée, les uns se jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le Roi*, & les autres en criant *vive le Roi & les Princes*: de sorte qu'il parut dans un moment 3. ou 4000. épées nues dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du sang répandu, si quelqu'un eut commencé, & que le parti de Son Altesse n'auroit pas été le plus fort, puis que ceux-ci furent d'abord obligez de reculer jusqu'à la porte qui mene aux Enquêtes, & que les Gens de la Maison du Roi, leurs Officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour enveloper ceux de M. le Prince: mais il arriva heureusement que le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti, s'étant trouvé en présence du Marquis de Fosseuse aîné de la Maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, lui dit, qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands (a) Seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le Cardinal Mazarin. A cela le Marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du Cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout seul; le Marquis de Crenan repliqua,

(a) Lisés les plus grands Seigneurs du Roiaume, presque tous parens ou amis.

qua, (a) *Nous sommes tous bons Serviteurs du Roi*, remettant en même tems son épée dans le fourreau, ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le Roi* (b), sans rien ajouter. Il arriva cependant que le Coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grande chambre par le Parquet des Huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, il trouva en tête le Duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entr'ouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce Duc voyant le Coadjuteur dit au Sieur de Chavagnac, ami de Mr. le Prince, qu'il falloit tuer ce bougre-là, (c) & qu'il le poignarderoit. Ce Gentilhomme dit qu'il n'en féroit rien, & qu'il étoit-là pour lé service de Son Altesse, (d) mais non pour assassinér personne, & qu'il le poignarderoit lui-même s'il le vouloit.

Le Coadjuteur, pendant qu'il étoit arrêté au passage, échapa encore un autre danger plus pressant, par le secours du Sieur d'Argenteuil qui lui sauva certainement la vie. Car un homme de la lie du Peuple, nommé Pech, le plus grand

(a) Après Serviteurs du Roi, mettés, & s'il ne tient qu'à cela, Vive le Roi.

(b) Mettés criant unanimement à quatre ou cinq reprises.

(c) Lisés qu'il le poignardât, & plus bas de même.

(d) Le Duc de la Rochefoucaut colore du mieux qui il peut cette action, qui étoit indigne d'un homme de courage & de naissance. Il faut avouer d'autre côté que la conduite du Coadjuteur en cette occasion n'étoit pas trop digné d'un Prêtre.

grand clabaudeur de Mr. le Prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme le poignard à la main, disant & criant, *Où est ce bougre de Coadjuteur que je le tuë?* le Sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un Prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le Coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son Rochet & à son Camail, & se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son Archevêque. Cela le retint dans le respect, & dans ce tems-là Messieurs de la grande Chambre ayant été informez de l'embarras où se trouvoit le Coadjuteur, le Sr. de Champlatreux, qui ne l'aimoit pas, & qui étoit Serviteur de Mr. le Prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du Parquet, pour la faire ouvrir: ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du Sieur Noblet d'Auvilliers, qui sans connoître le Coadjuteur que de vûë ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un (a) homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela le Prelat reçut le Sr. Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le Coadjuteur rentra dans la Grande Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le Sieur de Champlatreux

(a) L'Auteur des *Memoires Secrets de la Cour* &c. parle dela conspiration d'un certain Abbé *Ricous* laquelle est sans doute celle dont il s'agit ici, & que le Prince de Condé rejetta; ne voulant pas qu'on pût jamais lui réprocher d'avoir trempé ses mains dans le sang d'un Prêtre.

platreux ayant paru dans la grande Sale, & parlé aux Chefs des deux partis, tout le monde defila par differentes portes dans la Cour du Palais, ainsi qu'il fut reglé sur le champ par les Commissaires, pour éviter les desordres & les contestations: les partisans de Mr. le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce (a) grabuge empêcha qu'il ne se fit rien au Parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffez. Au sortir de l'Assemblée S. A. & le Coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la Cour du Palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le Coadjuteur & le Duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrez dans la grande Chambre; mais cette contestation se termina cavalierement, par le Coadjuteur (b) qui, si on le veut croire, apostropha le Duc (c), en lui disant en pleine Assemblée, *Ami la Franchise* (d), (c'étoit le nom ordinaire du Duc,) *je suis Prêtre*,

(a) Au lieu de grabuge mettés tumulte.

(b) Madame de Motteville p. 262. du tome 4. de ses Memoires raporte les parolles du Coadjuteur à peu près dans les mêmes termes. Le Duc de la Rochefoucaut avoit dit auparavant au Coadjuteur & au Duc de Brissac qui l'avoit menacé, *si j'étois hors d'ici, je vous étranglerois tous deux*: à quoi le Coadjuteur repondit ce que Joli vient de raporter comme en doutant. Le Duc de la Rochefoucaut repliqua encore au Coadjuteur en ces termes „ Monsieur le brouillon, si „ vous etiés homme d'epée, vous ne me parleriés „ pas de la sorte.

(c) L'Auteur des *Memoires Secrets de la Cour de France* raporte cela d'une autre maniere.

(d) Ou plûtot le nom de guerre qui lui fut donné à la guerre de Paris.

la Procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Magdelaine : & les uns & les autres s'étant rencontrez dans la Rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le Carosse de Son Altesse, cria sur le Coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais Mr. le Prince les fit taire; & comme son Carosse fut vis-à-vis le Coadjuteur, il le fit arrêter & fit baisser la Portiere, & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mtetre à genoux, sans exceprion du Sr. Gaucourt qui fit comme les autres, (a) quoi qu'il fût de la R. P. R. S. A. s'agenouilla dans la portiere, & reçut en passant la Bénédiction du Coadjuteur, qui fit ensuite une profonde reverence à M. le Prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussentété les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela le Coadjuteur ne retourna plus au Parlement, n'en étant plus sollicité par la Reine qui paroissoit toûjours fort contente. On demanda une Déclaration d'innocence, c est pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits seroient portez à leurs Majestez, & que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine (b), pour la porter à vouloir bien étoufer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les

(a) Il le fit, comme assistant à une Cérémonie civile, suivant l'exemple de Naaman, qui fut aussi allegué en pareil cas en faveur de l'Electeur de Saxe Grand Maréchal de l'Empire à la fameuse Diette d'Augsbourg où les Protestans présenterent leur Confession.

(b) Lisés à la Reine sur la conséquence d'iceux, pour, &c,

Les partisans de Mr. le Prince avoient tâché de porter les choses plus loin, & de faire ajouter que la Reine seroit suppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits : mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce dessein de réussir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancelier, que les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de Mr. le Prince avec les Espagnols n'ayant pas été confirmez, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais ; que cependant elle entendoit que S. A. fit sortir la Garnison de Stenai, que ces troupes allassent incessamment joindre celles du Roi, qu'il fit cesser les fortifications de Montrond & sortir de ces Places les Soldats qui excederoient le nombre des états expediés pour cet effet, qu'il vint rendre ses respects au Roi & prendre sa place au Conseil.

Cette réponse avoit été dictée par Mr. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conseil, sans lui rendre pourtant les Seaux qui demeurerent entre les mains du premier Président.

(a) Il

(a) Tout ce qui regarde M. de Chateauneuf, depuis ces mots, *Il est bon de dire ici &c.* jusqu'à ceux ci exclusivement, *les Seaux aiant donc été donnés &c.* manque dans l'Edition de Paris. On a substitué à la place deux notes composées à peu près des mêmes parolles ; excepté qu'on fait repondre à Mr. le Prince, *qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle qui se faisoit à coups de tisons & de pavés.*

(a) Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les Seaux à Mr. de Château-neuf; ce qui a été omis dans son lieu.

Le Parlement demandoit avec empressement la Déclaration pour exclure les étrangers & tous les Cardinaux du Conseil. Le Garde des Seaux la refusa, soutenant que la Reine Tutrice de son fils ne pouvoit faire de pareilles Loix. Le motif étoit beau; mais la raison secrete étoit l'esperance qu'il avoit d'être Cardinal, si le mariage de Mr. le Prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le Coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toûjours ordonné au Garde des Seaux de résister, avoit résolu d'accorder la Déclaration, après que le Garde des Seaux auroit refusé: pour jetter sur lui la haine de la Compagnie.

L'on envoya mon Pere au Garde des Seaux pour l'exhorter à se rendre, mais il fut inébranlable & dit pour toute raison. „ Si la Reine „ est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre Si elle me veut perdre, je ne ferai que „ me deshonorer en consentant à une chose si „ raisonnablement refusée: & sous un autre „ prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le Garde des Seaux vint, il s'approcha de la Reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser, le premier Président harangua. Le Garde des Seaux répondit avec force La Reine se leva de son fauteuil, disant: Mr. le Garde des Seaux, scellez ce que le Parlement demande, & elle alla s'enfermer dans son Cabinet. Le Garde des Seaux revint chez lui, & y trouva Mr. de Guenegaud qui reprit les Seaux, & les porta au premier Président.

l'Etat, quoiqu'on fût fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre : mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétexte. Et comme Mr. le Prince continuoit d'insister sur sa justification & que Mr. le Duc d'Orleans fut pour le même sujet au Parlement. Sa Majesté se résolut d'envoyer enfin en même tems une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit depuis si long-tems contre le Cardinal Mazarin ; après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que Mr. le Prince ne féroit plus aucune difficulté de retourner au Palais Royal.

Mais ceux qui (a) voyoient les choses de plns près, & ceux qui voyoient les intrigues du Prince pour gagner le Parlement & le Peuple, jugerent bien qu'il ne féroit pas cette demarche. En effet quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raisons à dire, & que le terme de la majorité du Roi approchoit, il prit le parti de se retirer à Bourdeaux, après avoir écrit une Lettre au Roi pour s'excuser.

Il est certain que le Prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyoit bien que les suites pourroient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance (b) pour sa belle maison de Chantilly, & à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais Madame de Longueville, Monsieur le Duc de la Rochefoucault & une infi-

(a) Lis. *ceux qui voioient* ..... *& ceux qui savoient.*

(b) Lis. il avoit de la repugnance à quitter sa belle maison &c.

infinité d'Officicrs, & de gens de guerre dont il étoit continuellement obfedé, qui ne demandoient que les occafions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier (a) de la guerre. Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de Monfieur le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de fe vanger.

Ils s'étoient figuré que la feule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal, & ils difoient fans ceffe qu'il n'iroit pas jufqu'à Bourges, fans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & fecret de fouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de fon mari, qui la preffoit fort de retourner avec lui. Pour s'en difpenfer avec quelque bienféance elle avoit befoin d'une raifon auffi fpécieufe que celle de fuivre Monfieur fon frere dans une querelle, où tout le monde favoit qu'elle avoit autant & plus de part que perfonne.

Ainfi Monfieur le Prince fe laiffa emporter prefque malgré lui aux follicitations & aux paffions de ceux qui l'environnoient, dont les vûes intereffées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligérent de lui déclarer, (b) que fi une fois il leur faifoit mettre l'épée hors du fourreau, il ne

(a) Lif. le parti de la guerre : plus bas L. 12. lif. *ils difoient fans ceffe à S. A.*

(b) D'autres raportent la reponfe de la maniere fuivante *fouvenés vous que je tire l'épée malgre moi; mais je pourrai bien être le dernier 9 la remettre dans le fourreau*

ne la remettroit pas peut-être si-tôt qu'ils voudroient, ni selon leurs caprices.

Le Duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de Mr. le Prince, & demeura jusqu'à la fin attaché à ses interêts. Il n'en fut pas de même du Duc de Longueville qui se tint en repos dans son (a) Gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme, & peu satisfait de Son Altesse. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur put faire; quoique le Duc dans le commencement l'eût fait esperer à Monsieur le Prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec le Duc de la Rochefoucault. Enfin Son Altesse prit avant son depart quelques mesures avec Monsieur le Duc d'Orleans, qui demeura cependant à Paris pour être spectateur de la Tragedie qui alloit commencer.

Le Roi étant entré dans sa quatorziéme année le sept Septembre mille six cens cinquante un, Sa Majesté fut au Parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur selon les Loix du Royaume. Pour cet effet ce jeune Prince partit du Palais Royal monté sur un fort beau cheval, accompagné des Officiers de la Couronne & d'un grand nombre de Seigneurs avec des habits magnifiques & des chevaux richement (b) harnachez.

Cepen-

(a) Le Duc de Longueville étoit fort aimé en Normandie, à cause qu'il avoit sû conserver la tranquilité dans cette Province pendant les troubles. On croit que Mad. de Longueville sa fille contribua beaucoup à sa retraite en Normandie.

(b) Lisés enharnachés.

Cependant au travers de cette pompe superbe, & malgré la foule extraordinaire de monde, dont les ruës étoient remplies; on ne laissoit pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un (a) silence triste, qui regnoit presque par tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tous momens dans cette occasion, & qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement & foiblement. La marche de cette Cavalcade fut par les ruës St. Honoré, des Lombarts, des Arcis, & ensuite par le Pont Notre-Dame, où le Roi étant proche de Saint Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, Sa Majesté lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Délcaration de Majorité se fit dans les formes (b), & le Roi étant assis sur son lit de Justice, remercia le Reine des soins qu'elle avoit pris de sa personne & de son éducation, compliment (c) que la Reine ne mer-

(a) Louis XIV étoit né avec des dens & la peuple s'étoit follement imaginé que cela presageoit un regne dur & tyrannique. Voi. sur ces dens une lettre non imprimée de Bassompiere.

(b) Après *formes*, ajoutés *ordinaires*.

(c) Quelle qu'ait été la cause qui a fait négliger l'education de Louis XIV. il a eu le bonheur de contrebalancer ce defaut par de grandes qualités nées avec lui. Avec ces qualités naturelles il a pu, sans autre secours étranger, que les afaires epineuses de son tems, & les exemples que lui presentoit un siécle fertile en grands hommes, aprendre l'art de regner, de se faire aimer, craindre & respecter de ses peuples & des étrangers. On ne peut lui contester non plus la bonté de cœur, l'amour pour la justice, & l'attachement pour sa Religion. Qu'est ce donc que l'éducation auroit corrigé en lui? un orgueil prèsque excessif, qui

méritoit point. Elle, & le Cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le Roi, & de cul-
tiver

qui accompagne ordinairement les talens naturels que l'éducation n'a pas cultivé; un amour aveugle de la gloire, que cette education auroit sans doute rectifié, en lui aprenant à discerner la flaterie des veritables louanges; une foiblesse d'esprit dont on n'est pas maitre en matière de conscience & de Religion, quand on n'a pas acquis assés de lumiere pour separer la piété de la bigoterie & la superstition de la Religion. C'est par exemple, par le moyen de ces lumieres que Louis XIV auroit pû reduire les droits & le pouvoir de l'Eglise à leurs veritables bornes & ruiner tous les moiens que les Ecclesiastiques ont employé pour surprendre sa Religion & faire succeder peu à peu cette ignorance, qui leur est si avantageuse, aux sciences qui ont éclairé si glorieusement notre patrie pendant le cours du dixseptieme siecle.

On a voulu sans doute fraper le dernier coup dans les dernieres années de Louis XIV. par les disputes injustes & injurieuses à la Religion, qui troublent l'Eglise Gallicane depuis si long-tems. On croit avec quelque raison que certains Ecclesiastiques nous ont fendu ce piège comme le plus capable d'arrêter le cours des bonnes études. On cherche bien moins la verité que la victoire dans les disputes, & quand une fois on est en train de combatre, il n'y a point de ruse & de détour, point de stratageme, & enfin point de violence que l'on ne mettre en œuvre pour conserver à sa cause la superiorité qu'on avoit resolu de lui procurer. Les disputes sur des subtilités theologiques peu importantes à la Religion, sont fort capables d'éblouir le peuple. D'abord on lui fait prendre parti par le moien d'une declamation pompeuse & de quelques figures placées ingenieusement. La superiorité gagnée se maintient par des fraudes pieuses & par des scrupules jettés adroitement dans les consciences. C'est alors qu'on les maitrise, après quoi l'on ne tarde guére a faire recevoir un nouveau systeme de Religion dans l'Etat, & pour mieux y réussir on empeche peu à peu l'entrée à l'Etat ecclesiastique, aux gens habiles & vertueux qui refusent de signer le nouveau Systême. On exclud même des charges où il n'est question que de

tiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès-lors dans Sa Majesté, afin de le retenir plus long-tems daus leur dépendance, & de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un Edit contre les Duels, & un autre contre les Blasphemateurs du Saint Nom de Dieu, avec une Déclaration d'innocence en faveur de Mr. le Prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'il avoit dessein (a) d'exécuter contre lui.

Cette Déclaration n'empêcha pourtant pas Mr. le Prince de continuer son voyage, à quoi ne contribua pas peu l'équivoque d'un Courier que lui envoya le Maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage. Il lui expliquoit par une lettre qu'il y avoit encore esperance d'accommodement. Mr. le Prince étoit allé à Augerville maison de plaisance du Président Perrault. Le Courier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que son Altesse Mr. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il alloit partir d'Angerville-

belles Lettres ceux qui ne sont pas amis du parti victorieux; on remplit les places vacantes de sujets foibles ; on s'empare des Colleges & des seminaires & l'on se rend maitres de l'education des enfans. On force peu à peu les meilleurs sujets de s'éloigner & même de se bannir volontairement de leur patrie. On introduit par tout l'esprit de cabale & d'intrigue. On ne fait valoir enfin que les livres du patti, & l'on interdit autant qu'on peut toute lecture capable de rectifier les lumieres de l'esprit, ou d'étendre ses connoissances. Cela ne se voir il que dans un seul Roiaume Chrétien? point du tout: on le pratique plus ou moins en d'autrrs.

(a) au lieu de *ce qu'il avoit*, lis. *ce qu'on avoit.*

ville. Son Altesse Mr. le Prince après l'avoir vûe dit à ceux qui étoient auprès de lui, que (a) s'il étoit arrivé un peu plûtôt elle l'auroit arrêté, mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des esperances incertaines. De sorte que sans autre déliberation il marcha vers Bourdeaux avec le peu de personnes dont il étoit accompagné; mais il fut bien-tôt suivi de Mr. le Prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la Majorité, des Ducs de Nemours & de la Rochefoucaut, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarez pour lui pendant sa prison, à la reserve du Duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Ognon Genverneur de Brouage augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conferer avec lui à Bourdeaux. où ce Prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du Peuple, & du consentement du Parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs Arrêts pour saisir les deniers du Roi, & pour faire tout ce S. A. voudroit & pourroit desirer.

Après cela Mr. le Prince donna ses ordres pour lever des (b) gens de tous côtez & délivra des Commissions anx Officiers qui l'avoient suivi; de sorte qu'il se vit bien-tôt avec un corps de dix à douze milie hommes de troupes reglées & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extremité que pour sa défense, & par pure necessité, un des prémiers soins

(a) Lis. Que si elle étoit arrivée un peu &c.
(b) Lignepenult lis. des gens de guerre.

soins de S. A. fut d'écrire à Mr. le Duc d'Orleans une lettre en forme de manifeste, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé à la Cour depuis sa liberté, & sur toutes choses l'établissement dans le Conseil des Sieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du Cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachez à lui que les Sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congediez que pour le surprendre, & pour mettre en leurs places ses ennemis déclarez. Il tâchoit aussi d'insinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas aprouvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus à propos pour remedier aux desordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui se passoit à Bourdeaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26. Septembre & de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oposer aux desseins & aux progrès de Mr. le Prince, laissant à Paris le Sr. de Châteauneuf, le Marquis de la Vieuville, & sur tout le Coadjuteur qui devoient avec Mr. le prémier Président prendre soin des affaires, Le Coadjuteur devoit sur tout s'attacher & agir auprès de Mr. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour ménager les esprits & traverser les Cabales des amis de Mr. le Prince. Ce n'est pas que la Reine & le Cardinal se confiassent entierement au Coadjuteur, mais ils avoient si bien reconnu son credit dans tout ce qui s'étoit passé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espece de necessité de se servir de lui pour empêcher une révolution géne-

ré-

ralé, qui feroit infailliblement arrivée si ce Prélat avoit changé de parti. Ses confidens furent si bien faire valoir cela à la Cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au Cardinalat, qui lui avoit été promise depuis longtems. Madame de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la Reine & le Cardinal, en leur représentant que la mesintelligence passée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, si on negligeoit de recompenser ses services, dont la Cour avoir marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentimens & de conduite.

Ces mêmes considerations étoient aussi fortement représentées par la (a) Princesse alatine, dont le crédit étoit encore plus grand que celui de Madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut celle là qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur; le Cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs experiences que cette Princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du Coadjuteur, qu'elle savoit mieux menager que Madame de Chevreuse.

Quoi

(a) Anne de Gonzague de Mantoue, Princesse Palatine, femme d'Edouard Prince Palatin, fils de Frederic Roi de Bohéme. Cette Princesse avoit été aimée auparavant du Duc de Guise (Henri de Lorraine) fameux par la revolution de Naples. La Princesse Palatine avoit beaucoup d'adresse & de capacité pour les intrigues, & un esprit fertile en expediens pour les faires réussir. Outre cela elle avoit du moins autant de beauté que d'esprit, & ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux, selon l'expression de Mad. de Motteville. La Princesse Palatine a laissé des Memoires très curieux de son tems, mais qui ne sont pas encore imprimés.

Quoi qu'il en, il est certain que Madame & Mademoiselle de Chevreuse, & le Marquis de Laigues étoient dans ce tems-là les dupes du Coadjuieur, qu'il alloit presque toutes les nuits chez la Princesse Palatine avec Madame de Rhodes, dans le Carosse de Joli; qui de là le menoit à l'Hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui; sans rien dire de son commerce. Et pour le mieux entretenir pendant l'absence de la Cour, il donna un chiffre à cette Princesse qui en fit usage très-regulierement & de fort bonne foi, donnant au Coadjuteur les avis les plus sinceres, jusqu'à lui mander souvent des choses qui sembloient être assez contre les interêts de la Cour. De son côte le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ses lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la consideration où elle étoit auprès de la Reine, & faire connoître à Sa Majesté que la plûpart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions étoient une suite des conseils de la Princesse Palatine: car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la Cour, pour apuyer ses desseins & ses interêts, soit dans le Parlement, soit auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont souvent il étoit fort mal-aisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de Mr. le Prince, dont il étoit continuellemont obsedé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec soin ce qu'on pouvoit faire contre Mr. le Prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7. Octobre 1651. ie Parlemant ne donnât un Arrêt sur la Requête du Pro-

Procureur Général, portant défense à toutes personnes de faire aucune levée de Gens de Guerre dans le Royaume, sinon en vertu des Lettres patentes du Roi, signées d'un Secretaire d'Etat, & scellées du grand Seau, à peine d'être déclarez Criminels de leze Majesté: avec ordre aux Gouverneurs des Provinces, & des Places de se saisir des contrevenans. Cet Arrêt étoit assûrément contre Mr. le Prince, quoi qu'il n'y fut pas nommé, & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtez; la Cour n'ayant sollicité cet Arrêt que pour retenir les Peuples & les Officiers dans leurs devoirs & dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de Son Altesse. Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre Mr. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit à Bourges une Lettre en forme de Réponse à celle de S. A. R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquilité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs necessaires à Mr. le Duc d'Orleans, assisté du Maréchal de l'Hôpital, des Sieurs d'Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat & des sieurs de Mesmes, Menardeau, Champosé (a), & de Cumont, Conseillers au Parlement, pour traiter avec Mr. le Prince en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, Sa Majesté envoya une Déclaration au Parlement; qui déclaroit criminels de leze Majesté, Mr. les Princes de Condé & de Conti, Madame la Princesse, & Ma-

(a) Lis. Champré.

Madame la Duchesse de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. Mr. le Duc d'Orleans empêcha pendant quinze jours que cette Déclaration ne fut verifiée, sous differens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de Mr. le Prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidens : mais à la fin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la déliberation, où S. A. R. ne voulut pas se trouver, & suivant laquelle il fut ordonné le 4. Decembre 1651. que la Déclaration seroit lûe, publiée, & enregistrée pour être executée selon sa forme & teneur; que cependant Mr. le Duc d'Orleans seroit prié de continuer ses soins pour l'accommodement, & qu'après le mois expiré on ne pourroit faire aucune procedure contre Mrs. les Princes & autres privilegiez qu'au Parlement, & toutes les Chambres assemblées suivant les Loix de l'Etat. Cet Arrêt donna autant de joye à la Cour que de déplaisir aux partisans des Princes, qui n'avoient pas crû que la chose dût aller si vite, & qui soupçonnerent Mr. le Duc d'Orleans de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû faire pour l'empêcher. La vérite est que le Coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença (a) peu après à ne plus agir que par bienséance pour les interêts de Mr. le Prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvemens, & qu'il auroit assisté à la délibera-

tion,

(a) Hist. au lieu de peu après lis. peu à peu.

tion, il n'auroit pas empêché la verification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la Flotte Espagnole dans la Garonne, & assiegé des Places, entre autres Coignac dont il fut obligé de lever le siege, un de ses quartiers ayant été forcé par le Comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers (a), & auprès du Cardinal Mazarin à qui le Sr. de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différens voyages servirent à Mr. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du (b) Coadjuteur, dont il n'étoit pas assûrément le prémier Auteur.

Quoiqu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'Octobre, il y assembla 40. ou 50. personnes de la dépendance de Mr. le Prince avec quelques officiers & cavaliers de la Garnison de Damvilliers que le Major, (c) nommé Rochecorbon, avoit amenez avec lui. Une partie de ces gens furent postez un soir dans la petite rue où est St. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'arcade d'un petit Pont qui est sur le bord de la Riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son Carosse au retour de l'Hôtel de Chevreuse, d'où il

(a) Après Poitiers, ajoutés où étoit la Cour.

(b) Mr. le Prince avoit projetté de le faire enlever, & Gourville, qui ne manquoit ni d'esprit, ni de hardiesse, s'étoit chargé de l'entreprise. Voi. les Memoires de Gourville Tome prem. p. 56 & suiv.

(c) Dans l'édition de Paris il est appellé par tout Rochecochon.

il révenoit ordinairement tous les soirs par le quai des Galeries du Louvre. L'entreprise étoft fort bien imaginée, & il étoit difficile qu'elle manquât, le carosse devant être attaqué par devant & par derriere sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de tout secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluye qui ayant empêché les gens de Madame de Rhodes de la venir prendre avec son carosse qui étoit drappé; elle pria le Coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainsi, contre son ordinaire, le chemin de la rue St. Honoré, pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Brissac, où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur, mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des (a) Cavaliers ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur, & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis de Mr Talon Intendant des Places frontieres, avec lequel il avoit quelqu'habitude; il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisoient toute l'entreprise; qu'il dit s'être retirez le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le Sr. Talon, qui croyoit le Coadjuteur fort bien à la Cour, à cause de sa nomination toute recente au Cardinalat, alla aussi-tôt lui indiquer cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où se retiroient les Cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur. De sorte

(a) Après cavaliers ajoutés de Damvilliers.

forte que le Coadjuteur, qni par un autre hazard avoit prit medecine ce jour-là, & ne fortit point du logis, eut le tems de s'informer sous main des circonstances qui lui avoient été rapportées (a) par le Sr. Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez Madame la Présidente Pommereuil, son ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre, pour lui rendre visite. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avoit employé pour aprofondir cette intrigue, de revenir avant la nuit; mais ses plaisirs l'ayant fait rester plus qu'il ne pensoit, peu s'en fallut qu'il ne lui en coûtât cher & qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le Cavalier, qui avoit donné le prémier (b) avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure,

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le Coadjuteur, & le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses démarches l'obligea de penser un peu plus à sa conservation; c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'Hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue St. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le Cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur Garnison, Gourville ayant

(a) Après Talon ajoutés, & qui se trouverent vraies

(b) Lises ainsi, qui avoit donné le premier avis au Sr. Talon, retourna lui dire

ayant déja pris le chemin de Bourdeaux; & la Rochecorbon étant resolu de partir incessamment. Cela fut cause que le Coàdjuteur demanda un ordre au prémier Président ponr faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de Mr. le Prince qui étoient à Paris, pour lever des troupes contre la défense du Parlement; sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cétte nature que bien à propos. Il écrivit aussi à Mr. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit passer en retournant à Bourdeaux, suivant les avis du Cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de la Rochecorbon par le moyen desquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg la Reine. Sur cet avis ia Forêt, Lieutenant du Prévôt de l'Isle, monta aussitôt à cheval, & l'attrappa à (a) Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussi-tôt interrogé par le Lieutenant criminel auquel il nia d'abord toutes choses, mais un de ses valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, & assurer la personne de l'Abbé de Sillery que la Cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après Gourville fut aussi artêté à Poitiers par les soins de Mr. de Châteauneuf qui en avertit aussi-tôt le Coadjuteur: mais il lui fit savoir en même-tems que la Reine l'avoit fait élargir sur le

(a) Lis. & l'attrapa le lendemain à Chartres.

le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du Cardinal Mazarin, & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'Ecuyer dn Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la campagne, ils en furent empêchez par un ordre de Mr. le premier Préſident.

Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis: & quoi qu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir des ſoupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de préſumer une intelligence ſecrete entre Mr. le Prince & le Cardinal: Cependant ils jugerent à propos de diſſimuler, & de traiter là choſe de bagatelle : ainſi les pourſuites furent inſenſiblement negligées & entierement abandonnées. (a) Mais à l'égard de la Rochecorbon, quoi qu'il y eût des preuves ſuffiſantes contre lui, il en fut quitte pour 5. ou 6. mois de priſon, d'où il trouva le moyen de ſe ſauver par la muraille, où il fit un trou: en quoi il fut apparemment favoriſé par la connivence du Sr. de Louviers, fils du Sr. de Brouſſel, Gouverneur de la Baſtille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux interêts de Mr. le Prince, qu'à ceux du Coadjuteur. Gourville continua donc ſes voyages & ſes négociations, ſans qu'on ſe mît en peine de le traverſer. Il alloit librement à Paris & au lieu de la réſidence du Cardinal, ſans que cependant il pa-

(a) Efacés mais

parût être envoyé par Mr. le Prince, dont en effet il n'avoit point de ponvoir; mais il en avoit un précis de Madame de Longueville, & de Mr. le Duc de la Rochefoucault, qui faifoient à pcu près la même chofe : détour que Mr. le Prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour fe referver le droit de defavouer les propofitions que faifoit Gourville, par fon confentement, au retour du Cardinal Mazarin. Ce n'eft pas que daus le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne fouhaitât fort d'engager le Cardinal dans cette démarche, dans l'efperance qu'il fe tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins fon parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce Miniftre, dont la feule préfence rendoit fa caufe plus favorable. & féroit que fa querelle deviendroit celle du Public. Dans la verité les affaires de S. A. commençoient à devenir fi mauvaifes de tous côtez, qu'il auroit été bien-tôt contraint de fe foumettre, fi le retour trop précipité du Cardinal n'avoit changé la face de toutes chofes. Les troupes du Roi avoient prefque battu partout les fiennes en Guienne, & ce Prince, quoi que très-brave & très-grand Capitaine, avoit été obligé & forcé de ceder en plufieurs rencontres à l'étoile du Comte d'Harcourt, qui n'en favoit pas affûrémant tant que lui. Outre la levée du fiege de Cognac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux; mauvaife Bicoque, (a) où il avoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel, quoi que manquant de toutes chofes, ne

(a) Au lieu d'où il avoit lif. où étoit enfermé. Quelques lignes après p. fuivante lif. fans argent & fans efperance de fecours.

ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela, Mr. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retirè. les Bourgeois de cette Ville s'étant soulevez & barricadez contre lui, à l'aproche des troupes du Roi. Ainsi Mr. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état, tous lés bons Bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du Cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu Peuple. Les Emissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la Canaille dàns les rues. Tout cela ne produisoit rien. Le Parlement donnoit des Arrêts contre lui qui étoient exécutez, non seulement par les Officiers de Justice, mais encore par les Bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de Mr. le Prince étoit dans le dernier abatement, & qu'il auroit été bien-tôt ruïné sans ressource, si le Cardinal ne se fût entêté de revenir, par un contre-tems, qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plûpart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le Coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la Princesse Palatine, quoi qu'il fût bien assûré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprêtez par le Cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'Il lui avoit accordé. Mais ces considerations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le Cardinal d'exécuter sa résolution; ce dernier étant fortement per-

que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner étoient tous interessez; en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper; car la vérité est qu'il se formoit à la Cour une intelligence depuis quelquetems plus étroite entre ceux du Conseil pour se passer du Cardinal, que la Reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, & même qu'elle commençoit à s'accoûtumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du Pape S. M. fit écrire au Cardinal par Mr. le Comte de Brienne (a) Secretaire d'État, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de son absence, qu'en allant à Rome servir le Roi dans un Conclave, si le Pape venoit à mourir, & que cela pourroit servir à faciliter son retour. Mais il étoit trop rusé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les consequences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'appréhension que la Reine, sous ce prétexte, ne consentit à des choses auxquelles il n'y auroit plus de remede, & que, par un changement assez naturel aux personnes de son Sexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets présens en oubliant les absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un Corps de 7. à 8000. hommes, qu'il avoit levé à ses dépens, s'imaginant qu'il lui seroit aisé d'accabler le parti de Mr. le Prince en les joignant à celles (b) du Roi. Ayant disposé toutes choses pour cela, il donna le commandement de ces troupes au Marêchal (c) d'Hoc-

(a) Voi. à la fin de ce volume une longue note touchant M. de Brienne.

(b) Lises aux troupes du Roi.

(c) Charles de Mouchi Marechal d'Hoquincourt, tué devant Dunquerque en 1658.

(b) d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévû causa un grand bruit, lequel ne fut pas plûtôt répandu dans le monde qu'il produisit tous les effets qu'on avoit aprehendez, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choses dans la confusion & dans le desordre. Le premier & le principal de cet effets fut le changement de Mr. le Duc d'Orleans, qui avoit commencé à se dégager des interêts de Mr. le Prince, & n'assistoit plus aux Assemblées du Parlement, comme il faisoit auparavant, pour adoucir les choses. Ce Prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti, & osé penser au retour du Cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de Déclarations solemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y oposer: & il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas crû capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de Mr. le Prince que ses Partisans les plus échaufez n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Espagnoles que le Duc de Nemours amena en France. Son A. R. empêcha que le Parlement ne s'y oposât, & n'obéït aux ordres reïterez de Sa Majesté sur ce sujet; soutenant toujours qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoi qu'elles vinssent des Païs-Bas par les ordres de l'Archiduc, & que ce n'étoient que des Allemans, que (a) des Liegeois & autres étrangers, dont Mr. le

(a) Efacès que & lis. des Liegeois.

le Prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le Cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de Déclarations du Roi, & des Arrêts du Parlement. Ainsi quoi que la Cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitoit.

Mr. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là, il assembla un autre Corps de troupes sous son nom, & sous celui de Mr. de Valois son fils, dont il donna le commandement au Duc de Beaufort, à l'occasion d'un Arrêt du Parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour de Cardinal, auquel (a) le Coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vû le déchaînement & l'animosité des esprits qui étoient plus échaufez que jamais contre le Cardinal Mazarin. Le Parlement recommonça donc de donner des Arrêts pour empêcher son retour: un du 13. & l'autre du 21. Decembre 1651. portant que le Roi feroit averti par un Président & quelques Conseillers, qui seroient députez à cet effet; de ce qui se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole Royale pour l'execution de sa Déclaration verifiée le 6. Septembre dernier avec defense à toutes sortes de personnes de donner passage au Cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les Arrêts, & d'être déchûs de toutes sortes de dignitez, Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardinal d'entrer (b) dans le Royaume; il étoit accom-

(a) Lisés auquel Arrêt le Coadjuteur &c.
(b) Lis. de rentrer dans le Roiaume par Sedan, où il fut reçu magnifiquement par le Marechal du Fabet.

compagné de Mrs. les Maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt, & de plusieurs autres personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachant bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur cour à la Reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut aúprès d'elle. Cela obligea Mr de Chateauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au Cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la Cour.

Cependant le Parlement ayant été informé de sa marche, douna un autre Arrêt pour faire partir inceſſamment le Préſident de Believre & les autres Députez, déclarant le Cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favorisé son passage criminels de leze Majesté; perturbateurs du repos public, & déchûs de toutes leurs Charges & des Privileges de Noblesse; avec ordre aux Communes de courir sus au Cardinal & à ses adherans, que ses meubles & sa Bibliotheque seroient vendus & ses Benefices saisis, sur quoi il seroit pris une somme de 150000. livres pour ceux qui le représenteroient en justice (a) mort ou vif, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer toute son autorité pour l'exécution de l'Arrêt.

Cet

(a) Après la paix faite le Cardinal dit ,, qu'il par- ,, donnoit tout au Parlement, excepté d'avoir mis sa ,, tête à prix ,, Cet Arrêt, dit Madame de Motteville, étonna toute l'Europe & scandalisa la plus saine, mais la moindre partie du Parlement ,, Bien loin de refroidir la Reine, il lui donna un plus violent desir de voir le Cardinal de retour. Le sieur Durant ouvrit le prémier dans le Parlement l'avis de mettre la tête du Cardinal à prix. Voi. ce que dit M. Talon dans ses Memoires au sujet de cet Arrêt.

Cet Arrêt fit un grand bruit dans le monde & fur tout parmi le Clergé, qui fe fcandaliza fort de voir mettre à prix d'argent la tête (a) d'un Cardinal Le Cardinal de Châtillon frere de l'Amiral de Colligny qui avoit apoftafié, donna auffi beaucoup d'inquiétude au Cardinal Mazarin, qui favoit que dans fon païs un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-tems fans être executé. Mais ce qui lui en donna davantage fut un petit Ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou repartition de cette fomme de 150000. livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de fe défaire de lui ou de le mutiler, l'Auteur ayant plaifamment imaginé plus de cent manieres différentes d'attenter fur la perfonne du Cardinal, qui pouvoient tenter fes Domeftiques, & tous ceux qui approchoient de lui fans qu'il lui fût poffible de fe précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre. Et cela étoit affaifonné d'une efpéce de plaifanterie, qui fait fouvent plus d'impreffion que les chofes les plus ferieufes. Ce Marigny avoit un talent merveilleux pour ces fortes d'Ouvrages, & il avoit déja regalé le Public de plufieurs Chanfons, Vaudevilles, Ballades & autres gentilleffes de cette nature, pendant la prifon de Mr. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à rendre le parti des Frondeurs favorable à S. A. En conféquence du dernier Arrêt le Parlement envoya les Srs. Betaud & du Coudtay Giviers pour faire rompre les ponts fur la rou-

(b) Lif. après Cardinal, ce qui ne s'étoit jamais fait en France que contre le Cardinal de Chatillon frere de l'Amiral de Colligni qui avoit apoftafié, Il donna auffi &c.

route du Cardinal, & ces deux Conſeilliers étant arrivez à Pont-ſur-Yonne à peu près dans le même tems que le Maréchal d'Hocquincour, le Sieur (a) Betaud fut fait priſonnier : mais le Sr. de Giviers ſe ſauva après avoir eté pourſuivi longtems par les Coureurs du Marêchal. Certe nouvelle donna iieu à une longue déliberation du Parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les concluſions furent moderées, & on ſe contenta de donner des Arrêts pour la liberté du Sieur Betaud, à laquelle on prioit même les autres Parlemens de s'intereſſer, comme ſi c'eût été une affaire importante. On ne le jugea pas de même à la Cour qui dnnna ordre que le Sieur Betaud fut élargi preſque auſſi-tôt après ſa détention.

Enfin le Cardinal Mazarin ayant ſurmonté tous les obſtacles arriva à Poitiers, & la Reine bien informée de ſa marche, engagea ſe Roi d'aller au devant de lui juſqu'à une grande lieuë, où l'ayant rencontré S. M. le conduiſit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver ſon cher ſavori. Les Députez du Parlement, qui arriverent pres-qu'en même tems, ne furent pas reçûs ſi favorablement. On ne laiſſa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere aſſez honnête, diſant qu'on étoit perſuàdé des bonnes intentions de la Compagnie, & qu'elle n'auroit pas ſait cette demarche, ſi elle avoit ſû que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majeſté,

(a) Au lieu de Betaud liſ. Bitaud.

jesté, qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; qu'à la vérité l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & sans exemple; que le Cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le Sieur de la Sale au Parlement avec une Lettre, & fit présenter une requête par laquêle il demandoit une surséance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere exécution des Arrêts contre le Cardinal; ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas-là; car en déliberant sur la réponse faite aux Députez, il fut arrêté le 25. du même mois, que très-humbles remontrances seroient encore faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal, & cependant que les Arrêts donnez contre lui seroient exécutez, & les autres Parlemens priez d'en donner de semblabies; ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes Espagnoles s'avancerent sous le commandement dn Duc de Nemours jusques sur la Loire, sans aucun obstacle. & le Duc de Rohan-Chabot se saisit de la Ville d'Angers; ce qui obligea le Roi d'aller à Saumur pour assieger cette Place, que ce Duc ne défendit pas long-tems, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avoit été envoyé sous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la vérification de ses Lettres de Duc & Païr, tout le monde étant persuadé que ce Seigneur, qui de tout

tout tems avoit été attaché aux interêts du Cardinal, ne n'étoit conduit ainſi que pour ſe rendre le Parlement favorable. Quoi qu'il en ſoit, il fut blamé des deux partis; celui de la Cour l'accuſant d'ingratitude & d'infidelité, & M. le Prince de lâcheté pour avoir rendu une Placé dont le ſecours étoit aſſuré.

Il arriva dans le même tems une affaire qui auroit pu avoir de grandes ſuites, ſi elle eût été bien ménagée. Ce fut la (a) diverſion des rentes de l'Hôtel de Ville que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes pour s'en ſervir aux néceſſitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-deſſus, & la choſe fut pouſſée juſqu'à une Aſſemblée de toutes les Compagnies Souveraines dans la Chambre de St, Louïs, où il y eut pluſieurs Conférences, dans leſquelles les partiſans de Mr. le Prince firent pluſieurs tentatives pour engager, ſous prétexte de l'intérêt public, les Compagnies ſouveraines & le Corps de Ville dans une union ſemblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réuſſir, la plûpart des Deputez ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conferer que ſur l'affaire des rentes, & que l'on leur parloit d'autres choſes. Ainſi l'affaire

(a) Certe entrepriſe étoit hardie dans une circonſtance auſſi delicate. Le Parlement intereſſé à s'y opoſer avec vigueur ne s'y opoſa pourtant qu'avec ce prémier feu qui n'efraye nullement les Miniſtres des volontés du Souverain. Ils ſavent drop bien le moïen de le ralentir. Les rieurs ſe conſolerent par des vaudeviller entre les quels celui eſt un des plus jolis.

Si des rentes pour nos pêchés,
Les quartiers nous ſont retranchés;
Pourquoi nous échaufer la bile?
Nous ne changerons que de lieu:
Nous allions à l'hôtel de ville,
Et nous irons, à l'hôtel-Dieu.

ſaire tirant en longueur fut diſſipée peu à peu par quelques Arrêts du Conſeil, qui ſembloient mettre à couvert les intetêts des Particuliers. Le Parlement ayant beaucoup ralenti de ſa premiere chaleur ſur cette affaire ſe radoucit auſſi peu à peu ſur les autres, de maniere qu'il ne fût pas poſſible de parvenir à l'union tant deſirée, quoi que le Maréchal d'Eſtampes eût propoſé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut aprouvé par pluſieurs perſonnes, mais combattu enſuite par le plus grand nombre. Les amis de Mr. le Prince ne ſe rebuterent point, & les troupes du Roi s'étant aprochées de Paris après la reduction d'Angers, on ſe ſervit de ce prétexte pour animer le Parlement, ſous ombre qu'il avoit autrefois donné des Arrêts qui défendoient les aproches de Paris aux troupes dix lieuës à la ronde; mais le Marêchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvû que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fiſſent la même choſe. Ainſi cette propoſition, quoi que ſpecieuſe, n'eut point de ſuite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme; qui avoit été choiſi comme tel pour gouverner cette grande Ville dans ces tems difficiles, & auſſi en conſideration de la Princeſſe Palatine, qui lui avoit ménagé ce poſte, à la priere de Madame de Rhodes ſa bonne amie, Belle-fille du Maréchal. Ce furent auſſi ces deux Dames qui formerent une étroite liaiſon entre le Coadjuteur & ce Maréchal, leſquels agiſſant de concert contre les deſſeins de Mr. le Prince, trouvoient aiſément les moyens de rompre ſes meſures dans la Ville & dans le Parlement;

car

car quoi que le Coadjuteur eût reçu dans ce tems-là le Chapeau de cardinal,; & que par cette raison il fut exclus du Parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragez par sa nouvelle dignité; sur laquelle ils fondoient pour lui des esperances chimeriques d'une fortune & d'une autorité plus considerables qu'il n'en avoit eu jusques-là. Ces pensées entrerent si bien dans la tête de quelques-uns de ces Messieurs, que quoi qu'il n'eût aucun bien, ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs Bourses; entr'autres les Srs. Daurat, le Fevre, de la Barre, & Pinon Du Martrai. De sorte que le Coadjuteur se trouva pendant un peu de tems avec 50000. Eces d'argent comptant, & autant de valeur en Billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'Abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le Chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la Princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du Pape Innocent X. Car le Pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui., tellement prévenu de ses grandes qualitez. & si peu persuadé de celles du Cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du Cardinal, (a) qu'il auroit peut-être plus d'égard ponr lui, & pour le St. Siége que son prédecesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule; &

(a) Lis. & qu'il auroit.

& (a) qu'il en falloit faire pour les autres Couronnes. De plus il y avoit les oppositions secrettes du Bailli de Valencey Ambassadeur à Rome, qui fut depuis Grand Prieur de France, qui la traversoit sourdement par les ordres du Cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parce que ses instructions n'étoient pas précises mais ambigues, à cause des mesures que ce Ministre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les services lui étoient utiles & necessaires. Ainsi ils se contenterent d'insinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit (b) Jansenisté: & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussit, attendu que dans ce tems-là le seul nom de Janseniste étoit du moins aussi (c) odieux à Rome que celui de Mazarin en France. Monsignor Chigi Secretaire des Brefs prit une si forte allarme sur ce soupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit, par lequel il renonçoit au Jansenisme. En son particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine, mais Monsignor Chigi. qui se gouvernoit par les Jesuites, n'entendoit point raison là-dessus; de sorte que l'Abbe Charier fut obligé de depêcher un Courier exprès au Coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle du Jansenisme: mais il n'en vou-

(a) Lis. & qu'il en falloit faire en même tems &c.

(b) Les plaisans disoient, M. de Rets n'est pas Janseniste: pour l'être il faut être auparavant Chrétien ".

(c) Aujourd'hui le nom de Janseniste n'est pas moins odieux à Rome, non pas pour la gloire de Dieu, mais pour celle du Pontife assis sur le Siege de S. Pierre.

voulut rien faire. quoique dans le fond il ne fut ni Janfenifte, ni Molinifte, & qu'il s'embarraffât fort peu des difputes du tems. Peu s'en falut même qu'il ne fit le contraire, ayant commencé une Lettre Latine qu'il n'a jamais achevée, pour s'excufer & prouver par plufieurs raifons qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'Ecrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de Lettre à tous fes amis un peu familiers; mais la chofe en demeura là, & il arriva heureufement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui fe répandirent du retour du Cardinal Mazarin, l'Abbé Charier fût bien profiter de cette conjonćture, & repréfenter au Pape que fes bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, fi le Cardinal revenoit une fois à la Cour, où il feroit le maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt fon retour, & ne le mît en état de fe foûtenir par lui-même: ajoûtant qu'il avoit avis certain que la revocation de fa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De forte que le Pape fe réfolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un Ecrit de l'Abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du Coadjuteur, tel qu'il le defiroit. Cette réfolution, quoi que fort fecrete, ne laiffa pas de pénetrer aux oreilles du Bailli de Valencey, qui ayant ordre de revoquer la nomination en cas de befoin, envoya auffi tôt demander audience le Dimanche au foir pour le Lundi matin. L'audience lui ayant été accordée fans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui fe doutoit bien de fon deffein envoya intimer le Con-

sistoire à petit bruit le Lundi matin 18. Fevrier 1652. de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'Ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant que le coup étoit manqué. Cela dût le toucher d'autant plus sensiblement que le Dimanche au soir il avoit reçu par un courier exprès non seulement la revocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courier du Grand Duc qui dévança celui de l'Abbé Charier, le Coadjuteur, qui prit aussi-tôt le titre de Cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joye extrême, à la reserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient (a) découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eut toûjours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'aquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les demonstrations exterseures usitées dans des occasions de cetté nature, Mais on voyoit bien que leur joye n'étoit pas natureile ni sincere, sur tout celle de Mademoiselle de Chevreuse qui ne jouoit pas si bien son jeu que Madame sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontentemens que celle de la jalousie des afaires, & le commerce avec la Princesse Palatine. Le Cardinal de Retz de son côté avoit trouvé mauvais que Madame de

(a) Lis. avoient enfin decouvert.

de Chevreuse eût fait (b) l'Abbé Fouquet son principal Agent à la Cour; de sorte que de part & d'autre il y avoit des sujets de refroidissement, qui cependant ne furent connus que de peu de personnes : les marques exterieures de bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de Mademoiselle (a) de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, Mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que 3. ou 4. jours sans aucun mauvais accident que celui qui l'etoufa tout d'un coup. On remarqua que son visage & son corps devinrent tout noirs, aussi bien que l'argenterie qui étoit dans sa chambre: de sorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame sa mere lui avoit donné pour des raisons secretes. Quoi qu'il en soit, le Cardinal de Retz reçût cette nouvelle avec tant d'indiférence, que cela fit de la peine à ceux qui savoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du Cardinal de Retz fit plaisir à ses partisans, elle deplût beaucoup à ceux de Mr. le Prince, & même aux personnes neutres, qui demeurerent convaincues (c), que dans les affaires passées il n'avoit eû en

(a) Cet Abbé Fouquet étoit frere du Procureur Général qui fut Surintendant des finances. L'Abbé, qui étoit entierement dévoué au Cardinal Mazarin, n'avoit pas la reputaiton d'être fort homme de bien.

(b) Charlote Marie, fille de Claude de Lorraine Duc de Chevreuse. Une Note de l'Edition de Paris dit qu'elle ne fut pas malade 24 heures, & qu'elle mourut d'une fièvre aigue qui lui prit tout d'un coup.

(c) Lis. dans toutes les affaires passées.

en vûë que ses interêts particuliers, & que dans la suite il suivroit aveuglément le parti de la Cour, ce qui étoit de dangereuse conséquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & même ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joye de sa nouvelle dignité. Il lui fit l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoi (a) qu'il favorisât le parti de Mr. le Prince, il ne laissa pas d'écouter toujours & aussi de suivre souvent les avis du nouveau Cardinal.

Aussi se donnoit-il (b) de garde d'épouser en sa présence les interêts du Cardinal Mazarin, mais en recompense il ne manquoit pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'étoit pas de son interêt de contribuer à l'augmentation (c) du crédit de M. le Prince. C'étoit là l'endroit sensible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions: ce que le Cardinal de Retz savoit beaucoup mieux que personne; & il fût bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie pour l'empêcher de faire bien des choses pour S. A. Ce fut par-là qu'il le detourna du voyage d'Orleans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du Roi qui s'avançoit de ce côté-là: ce qui lui auroit été aisé, cette Ville étant la Capitale de son Domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtinir de lui ils l'obtinrent de

(a) Lis. quoi qu'il continuât de favoriser &c.
(b) Lis. se donnoit il bien garde &c.
(c) Lis. du credit & de l'autorité &c.

de (a) Mademoiselle, sa fille qui se laissa persuader de s'aller jetter dans cette Place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des Bâteliers, (b) & après quoi la Cour ne pensa plus à la vérité au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans. Mais si S. A R. y eût été elle-même, sa présence auroit produit tout autre effet, & auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi quoi que les amis de M. le Prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S A. R. qui leur échapoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à Mr. le Prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris; attendu que le Cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de Mr. le Duc d'Orleans, & que son parti appuyé de celui de la Cour se fortifioit dans la Ville, de manière qu'ils n'y pourroient pas résister si l'Armée du Roi s'en approchoit. Sur ces avis Mr. le Prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre Chef, que Mr. le Duc de Nemours. Il esperoit aussi que les négociations du Duc de la Rochefoucaut, & de Gourville avec le Cardinal Mazarin deviendroient plus vives par sa présence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de son retour fut ré-

P 4

(a) Voi. les *Memoires de Mademoiselle de Montpensier* imprimés à Amsterdam en 1735.
(b) après bateliers faces &c.

répandu dans la Ville, le Maréchal de l'Hôpital, le Prévôt des Marchands & les Echevins affiftez de plufieurs bons Bourgeois allerent chez S. A. R. pour lui repréfenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne fe fût auparavant juftifié des faits contenus en la Déclaration donnée (a) contre eux : à quoi Mr. le Duc d'Orleans fe contenta de répondre, que le Prince ne venoit point pour caufer aucun trouble, mais feulement pour conférer avec lui, & qu'il ne féjourneroit à Paris que 24. heures. Cela n'empêcha pas que fes partifans n'affichaffent des placarts pour faire foulever le Peuple, & n'envoyaffent leurs Emiffaires pour crier dans les ruës, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin*; en quoi ils réuffiffoient fi bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer fes Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour diffiper (b) une canaille qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers, appartenant au Sieur Guenegaud Secretaire d'Etat, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pontneuf. Dans cette difpofition Mr. le Prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'Armée du Roi, fous la conduite du Maréchal d'Hocquincourt, fur la Loire :(c) mais cette nouvelle étant venuë retint tout le monde dans le refpect & perfonne n'ofa branler. Je finis ici la prémiere Partie de ces Memoires.

Fin du premier Tome.

(a) Lif. Declaration donnée contre lui.
(b) Lif. cette canaille.
(c) La nouvelle de cet échec, retint tout le monde dans le refpect, & perfonne n'ofa s'opofer à fon entrée dans Paris

(a) Sur l. 9 p. 218 après ces paroles *commençoit à s'accoutumer*. On met dans la bouche de la Reine cette réponse à Mad. de Navailles (Mad. de Neuillant avant son mariage avec le Duc de Navailles) „ Je souhaite plus que personne, le retour du Car- „ dinal. Le pauvre homme est malheureux : mais „ les afaires vont bien entre les mains de ceux qui „ gouvernent. Il faut qu'avant son retour on pous- „ se M. le Prince. Ces parolles ne manquerent „ pas d'être raportées au Cardinal, qui se crut „ perdu s'il ne hâtoit son retour. On ajoute que la Reine commençoit à donner sa confiance au Prince de Carignan (Thomas François de Savoie)] Mad. de Motteville raporte cette reponse un peu autrement, & ajoûte que la Duchesse de Navailles prenant ce discours de la Reine pour une marque de son changement, écrivit promtemen au Cardinal de revenir, & qu'il étoit perdu s'il ne se hâtoit de reprendre sa place de premier Ministre. Mad. de Navailles s'interessoit au retour du Cardinal à cause de l'attachement du Duc de Navailles pour ce Ministre.

(b) Ib. L. 13 Auteur des Memoires publiés avec les remarques de l'éditeur J. F. B. en 1719 en 3. vol 8. M. de Brienne mourut en 1666. Il étoit pere de Louïs Henri de Lomenie mort à saint Lazare, qui a laissé des Memoires manuscrits très curieux de l'histoire de son tems depuis 1643 jusqu'en 1682. Ils sont écrits d'un stile un peu satirique & avec une liberté qul lui étoit particuliere. On en jugera par ces fragment sur ses propres Ouvrages & sur le Port Royal &c „ Louïs-Henry de „ Lomenie, dit-il, s'est amusé ou desennuié „ à composer en divers tems les ouvrages que „ voici ; les Institutions de Thaulere, Religieux „ de l'Ordre de S. Dominique, traduction nou- „ velle, par Messire Louis Henri de Lome-

„ nie Comte de Brienne, cy devant Secretaire „ d'Etat, & depuis de l'Oratoire de Jesus. Paris Savreux 1665 in 12. & 1668 in 8, Ce livre „ s'est très bien vendu & la doctrine en est très „ solide. Nous n'avons pas de plus grand Theologien mystique que Thaulere.

„ La vie & les revelations de Sainte Gertrude, Abbesse de l'Ordre de S. Benoit. Paris Billaine 1673 in 8°. sous le nom du R. „ P. D. Nicolas Mege Religieux Benedictin de „ la Congregation de S, Maur, mais de la traduction en efet du même sieur Comte de Brienne, à la reserve de la preface & du 5. Livre, qui est du sieur Bulteau, cy devant Secretaire du Roi, & à present, tant il à d'humilité, Frere donné dans l'Abbaye de S. Germain Desprès.

„ Le même Comte de *Brienne* étant de l'Oratoire, ne publia sous son Privilege general que „ deux petits Ouvrages, qui même ne sont de lui „ qu'autant qu'il les a bien voulu adopter. Sçavoir les *Paroles de la Parole incarnée* 1669. „ in 24. dont il s'est fait depuis une nouvelle „ Edition in 16. augmentée des *Paroles de la Vierge* par le R. P. Pasquier *Quesnel*, Prêtre de *L'Oratoire*, son intime ami, qui a „ donné les œuvres de S. *Leon* en Latin, avec „ ses doctes remarques, & divers autres Ouvrages de piété dont je ne parlerai point, „ parce qu'il passe pour un grand Jansenîste. „ Mais je dois dire à sa loüange qu'il ne l'est „ point du tout; & (a) n'en à pas la moindre „ tache. L'autre Ouvrage est de M. *Lancelot*, „ & a pour titre, *Nouvelle disposition de l'Ecriture sainte mise dans un ordre perpetuel pour la lire toute entiere chaque année.* 2. E-

„ dit

(a) Si cela étoit vrai alors, il à bien changé dans la suite.

„ dit revûë & corrigée. Paris *Savreux*. 1670.
„ in 12. Mais s'il ne fit qu'adopter, comme
„ j'ai dit, ces deux petits livres, qui parurent
„ à l'ombre de son Privilege géneral, signé en
„ commandement, par M. du *Plessis-Guenegaud*,
„ Secretaire d'Etat son confrere, donné à S.
„ Germain en Laye le 18 d'Avril 1667, pour
„ tous les ouvrages & traductions de piété, &
„ autres qu'il pourra faire cy-après, tant en
„ François qu'en Latin, il ne laissa pas de s'oc-
„ cuper utilement dans sa retraite de S. *Ma-*
„ *gloire*; puis qu'outre les *Institutions des Thau-*
„ *lere* & les Revelations de Ste. Gertrude.... ce
„ fut lui qui eut le soin de rassembler les Pié-
„ ces de vers qui sont dans le Recueil que M.
„ *de la Fontaine* son ami particulier se chargea
„ à sa priere de dédier à Monſ. le *Prince de*
„ *Conty*, à la considération duquel, & par l'or-
„ dre de sa vertueuse mere, il entreprit cet in-
„ grat & fatiguant labeur, qu'il a intitulé, *Re-*
„ *cueil de Poësies Chrétiennes & diverses*. Pa-
„ ris *le Petit* 1671. 3. vol. in 12. Le privilege
„ lui fut accordé sous le nom supposé de *Luci-*
„ *le Helie de Breves* parce qu'il (le Com-
„ te de Brienne) se nomme, *Louis Hen-*
„ *ry de Brienne*. De plus, il lut toutes les
„ Oeuvres de S. Augustin, tout le Droit Ca-
„ non, & tous les Peres des cinq premiers sie-
„ cles jusqu'à S. *Jerome* dont il fit des extraits
„ raisonnés, qu'il a même encore dans sa pri-
„ son. Il apprenoit cependant la Théologie
„ Scholastique sous les R.R. P P. *Fauconnier*
„ & *Muet* (*Moret*) & la Theologie positive sous
„ les PP. *Thomassin* & Bordes (*Budos*) sous
„ lesquels il lut encore les XII gros tomes de *Ba-*
„ *ronius*, le VI & le VII de S. *Augustin*, & tout
„ le Droit Canon, comme je viens de le dire. Cela
„ ne

„ ne l'empêcha pas de faire des vers de piété, „ & quelquefois même de galanterie, pour une „ disieme Muse dont il étoit fou. Ce qui a été „ cause en partie, aussi bien que le maudit Re- „ cueil qui m'a jetté dans cette digression, qu'on „ là enfermé en cette qualité par avis de ses pa- „ rens, à S. *Lasare*, où il se desennuye, comme il „ peut à écrire toutes les nuits & tous les jours, „ du matin jusqu'au soir mille fadaises, qui ne „ valent guéres mieux que cette Histoire, qu'il „ prend la peine de revoir à ses heures de „ loisir, qui sont toujours fort remplies.

„ Il à achevé la Traduction des *Georgiques de* „ *Virgile* en vers François.

„ Il à fait quatre ou cinq Livres d'Odes & „ d'Epodes.

„ Un Livre de Satyres, & un autre de Lettres „ en vers.

„ Un gros Livre tel quel de Solitaires en prose „ & en vers.

„ Dix ou douze Livres d'Epigrammes & „ de Rondeaux; quatre Livres de Mémoires „ de sa vie en prose & en vers.

„ Uue fort grosse Morale, toure en prose, „ à son fils qui n'en est pas pour cela plus ga- „ lant homme: une Poëtique, où de la versifi- „ cation Françoise.

„ Des *Lomeniana*, à l'exemple des *Thuana*, „ *Perrouiana*, & *Scaligerana*, où il y a de „ bonnes choses, & de mauvaises aussi, à l'exem- „ ple des autres d'*ana* pleins d'*aneries* qu'il a vou- „ lu imiter; un Extrait des Oeuvres de S. *Au-* „ *gustin*, & de Saint *Gregoire* Pape.

„ Un Extrait exact & raisonné de l'*Augus-* „ *tin* de *Jansenius*, & du gros *Journal* de S. „ *Amour*.

„ Trois

„ Trois volumes de Mélanges.

„ Douze où treize Volumes in folio d'Ex-
„ traits de Livres qu'il a lûs dans sa prison;
„ Histoires, Romans, Relations de Voyages,
„ Memoires d'Etat &c.

„ Une traduction nouvelle de l'*Histoire* de *Flandres* & Païs-bas par *Grotius*, à laquelle
„ St. *Martin* a la meilleure part, mais que le
„ Comte de *Brienne* à revûë & confrontée avec
„ beaucoup de soin au. Latin de Grotius, &
„ il espere donner au plutôt cette Taduction au
„ public, en vertu de son Privilege, qui subsiste
„ toujours.

„ Enfin (car que n'a t'il point fait dans sa
„ solitude qui dure depuis onse ans) un livre
„ fort utile & fort divertissant, intitulé la
„ guide des voyageurs; sans tout le reste, qui
„ n'existe encore qu'en idée, mais qui sera bien-
„ tôt mis en exécution: car chez lui penser &
„ faire c'est prèsque la même chose „

Voici l'autre fragment concernant le P. R.

„ M. *Nicole*, natif de Chartres, est certai-
„ nement un esprit du premier ordre. Il écrit
„ admirablement en François & en Latin,
„ sçaît la Langue Hebraïque & le Grec en
„ perfection, fait de fort bons vers Latins &
„ François quaud il lui plaît, qnoiqu'il ait une
„ furieuse aversion pour la Poësie. Il pense
„ beaucoup à ce qu'il fait, & jamais homme ne
„ travailla tant que lui, ses ouvrages. La
„ premiere composition qu'il en jette sur le
„ papier n'est qu'un craïon informe de diver-
„ ses pensées qui lui roulent dans l'esprit;
„ mais à la seconde copie qu'il en fait. ce
„ cahos commence à se débroüiller, & à la
„ troisieme ou quatrieme copie la piéce se

„ trou-

„ trouve en sa perfection. Voilà bien de la peine „ pour acquerir le vain renom d'Auteur! on „ peut dire que c'est M. Pascal (dont il n'est „ que le copiste; & comme l'on sçait les co- „ pies ne valent jamais les originaux) qui lui a „ appris cette maniere si laborieuse de compo- „ ser; parce qu'il en faisoit à peu près de mê- „ me; & que M. *Nicole* fait gloire de copier „ jusqu'à ses défauts. Tous les Pascalins en sont „ logés là. Mais revenons au Docteur Char- „ train. C'est bien l'homme le plus incom- „ mode qui soit au monde: il veut dominer par „ tout, lui qui à tant crié contre l'heresie de „ la domination: Mais quoi il ne s'apperçoit pas „ que le grand défaut est en lui, lorsqu'il le „ reprend dans les autres sans s'en corriger. Il „ veut toujours parler dans les Compagnies où „ il se trouve, & comme il parle fort bien, il „ s'imagine qu'on ne doit écouter que lui. Tout „ autre que M. Arnauld, le patient Arnauld, „ n'auroit sçû vivre un mois avec lui; & ce- „ pendant ils ont passé ensemble la meilleure „ partie de leur long & pénible métier. Car y „ a-t-il rien de plus fatiguant, & de plus tuant, „ que l'étude & la composition sans relâche, sur „ les Matieres Théologiques, où l'esprit trouve „ moins son compte que dans la Géometrie, qui „ cantonne ses amateurs par sa solidité, comme „ l'Histoire ceux qui s'y appliquent, par le plai- „ sir qu'elle leur cause. L'Eloquence à la verité a „ ses douceurs, mais aussi a-t-elle ses peines „ & ses fatigues; & je ne sache point de condi- „ tion plus malheureuse, que celle d'un Ecri- „ vain qui ne s'occupe que de matières con- „ tentieuses; qui est toujours en colére, & en „ fureur en composant, & qui, la nuit même

„ faite

„ faite pour se reposer, pense avec une contention d'esprit effroïable aux injures qu'il dira le matin en s'éveillant à ceux contre qui „ il écrit. Telle est à peu près l'occupation de „ celui dont je parle ici. Je dirai de plus de lui, „ qu'il n'y a personne au monde que je sache, „ qui ait lû tant de Livres & de Relations de „ Voïages que lui ; sans compter tous les Auteurs Classiques Grecs & Latins, Poëtes, „ Orateurs, & Historiens : tous les Peres depuis S. *Ignace* & S. *Clement* Pape, jusqu'à „ S. *Bernard*; tous les Romans depuis les „ *Amadis de Gaule* jusqu'à la *Clélie* & à la „ *Princesse de Cleves* ; tous les ouvrages des „ Herétiques anciens & modernes, depuis les „ Philosophes anciens jusqu'à *Luther* & *Calvin*, *Melanchton*, & *Chamier*, dont il a fait „ des extraits; tous les Polemiques depuis *Erasme* jusqu'au Card. du *Perron* & aux Ouvrages innombrables de l'Evêque du Bellay. „ En un mot, car que n'a-t-il pas lu? „ tout ce qui s'est fait d'Ecrits pendant „ la Fronde, toutes les pièces de contrebande, „ tous les Traités de politique depuis Goldast „ jusqu'à Lisola. Voilà à peu près ce que j'avois à dire du singulier & extraordinaire M. „ Nicole, qui du sa vertu & son mérite à part, „ est bien le plus incommode personnage en „ conversation que j'aie connu de ma vie. C'est „ lui aussi qui est l'inventeur de la distinction „ du fait & du droit, à quoi, sans lui M. Arnauld & M. de la Lane n'auroient jamais pensé; non plus que le premier des deux à se donner l'autorité de purger les Auteurs Latins &c.

Oreste

(a) Aureste Mess. Nicole & *Arnauld* ne sont pas les seuls qui aient eu l'idée de corriger ainsi les anciens Auteurs, & d'en bannir tout ce qui pouvoit alterer l'innocence des enfans. L'éditeur d'un *corpus Poëtarum* imprimé à Lyon in 4o. l'avoit déjà entrepris, mais il s'en étoit acquitté pitoïablement. Je me souviens qu'au lieu de

Qualem, Flacce velim dominam, nolimve requiris,
Nolo nimis facilem difficilemve nimis.

Il corrigeoit impertinemment.

Qualem Flacce velim librum;

Ce qui ne présente aucun sens. Le P. Jouvency a corrigé *Horace* avec un peu plus de discernement, & les paroles qu'il substituë à celles qu'il ne juge pas à propos de conserver sont au moins très claires & offrent même quelquefois des idées bien singulieres. Ainsi au lieu de *Dulce ridentem Lalagen amabo, dulce loquentem*, il dit, *Dulce ridentes Socios amabo, dulce loquentes*. La correction de *dum meos canto socios*, pour *dum meam canto Lalagen* n'est pas moins singulier.

Les fragmens que j'ai raporté me furent communiqués en 1731 avec les particularités suivantes touchant M. de Brienne & sa retraite à S. Lazare, qui, comme il semble l'avouer, fut un véritable emprisonnement „ M. de Brienne avoit passé sa jeu-„ nesse à visiter ce qu'il y a de plus rare en Euro-„ pe; & son rang lui avoit procuré l'entrée dans „ des endroits inaccessibles à un voiageur moins „ distingué. De retour en France il exerça con-„ jointement avec son pere la charge de Secre-„ taire d'Etat jusqu'en 1663 qu'il fut obligé de „ se retirer de la Cour. *Fauvelet du Toc*, „ tou-

(a) C'est l'Auteur des Notes qui parle ici.

„ toujours prêt à deguiser la vérité, pour ne
„ rien dire au desavantage des Ministres dont il
„ écrivoit l'Histoire, (c'est l'Histoire des Secre-
„ taires d'Etat) attribue la retraite du Comte
„ de Brienne à son amour pour la solitude :
„ mais les gens instruits ne doivent pas prendre
„ le change. Chapelain dit formellement, que
„ sa disgrace à été *à titre de fourbe & de pi-*
„ *peur*. A rechercher de quelle espece de four-
„ berie il est ici mention, il se trouvera que c'é-
„ toit pour avoir trompé au jeu, ce qui est la
„ fin ordinaire de tous ceux qui se sont livrés à cet-
„ te passion, où

L'on commence par être dupe,
On finit par etre fripon ;

„ Toutes les personnes qui ont assés vécu pour
„ avoir été témoins des évenemens de ce tems
„ là m'ont paru avoir une idée très-distincte de
„ cette avanture: & indépendamment de ces
„ temoignages, je trouve dans les Memoires de M.r
„ de Brienne, une ou deux phrases qui sufiroient
„ pour l'établir. M. de Brienne s'y plaint de ce que
„ M. de Perefixe, mauvais joueur jusqu'à briser
„ tous les meubles quand il perdoit, l'avoit accu-
„ se d'être un peu filou.

Lettre dont il est parlé à la Note (a) de la page 202.

MONSEIGNEUR,

JE vous apprenois dans ma derniere, l'agreable nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine, qui nous a donné un Dauphin. Tout ce que j'ay à vous dire présentement est, que la santé de sa Majesté se raffermit de jour en jour, & que l'enfant est fort & robuste, & semble promettre une longue vie. Il y a une chose en luy, qui a esté fort remarquée par quelques-uns, c'est qu'il a déja des dents qui commencent à percer, & qu'il n'y a point de femme qui lui donne à tetter qu'avec beaucoup de peine; car il tette avec tant d'avidité, qu'il tire le sang avec le lait, & c'est pour cela qu'il a déja changé deux fois de nourrice. Je prie Dieu que cela ne soit pas un méchant présage pour la France. Il nous faut des Princes d'un naturel doux & paisible: & s'ils étoient d'un autre temperament, cette Monarchie ne s'en trouveroit pas bien. Le Prince doit être nommé Louïs Dieudonné. Sa Majesté voulut hier s'en expliquer au Conseil. (a)

Je suis,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très-humble serviteur,

BASSOMPIERRE.

(a) Cette lettre a été suprimée dans presque toutes les éditions.

